

# Analyse des Ecartés PVS

## Rapport

### Guinée



Juin

2009

Dr Eric Fermet-Quinet  
Dr Ana Batalha  
Dr Hichem Bouzghaia  
Dr Vincent Brioudes



Analyse des écarts OIE-PVS  
Préparation d'un plan stratégique  
de renforcement de la conformité  
des Services Vétérinaires de Guinée  
aux normes de qualité de l'OIE

3 – 11 juin 2009

Dr Ana Batalha  
Dr Hichem Bouzghaia  
Dr Vincent Brioude  
Dr Eric Fernet-Quinet



## Table des matières

I- RESUME.....	1
II- RAPPELS SUR LA MISSION D'ANALYSE DES ECARTS PVS .....	5
<b>II.1</b> <b>METHODOLOGIE GENERALE.....</b>	<b>5</b>
<b>II.2</b> <b>CONTEXTE DE LA MISSION .....</b>	<b>5</b>
<b>II.3</b> <b>OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION .....</b>	<b>6</b>
<b>II.4</b> <b>DEROULEMENT DE LA MISSION.....</b>	<b>6</b>
III- PRIORITES NATIONALES ET INTERNATIONALES ET STADES D'AVANCEMENT ATTENDUS....	7
<b>III.1</b> <b>PRIORITES NATIONALES.....</b>	<b>7</b>
<b>III.2</b> <b>CHOIX DES STADES D'AVANCEMENT .....</b>	<b>9</b>
<b>III.3</b> <b>IMPACT ET ENJEUX DU PROGRAMME.....</b>	<b>11</b>
IV- STRATEGIE GENERALE DU PROGRAMME .....	13
V- RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DE L'INDEPENDANCE TECHNIQUE DES SV.....	15
<b>V.1</b> <b>PILOTAGE ET COORDINATION DES SV .....</b>	<b>15</b>
<b>V.2</b> <b>INDEPENDANCE TECHNIQUE DES SV.....</b>	<b>16</b>
<b>V.3</b> <b>MISSIONS OPERATIONNELLES ET MAILLAGE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>18</b>
<b>V.3.A</b> <i>Missions opérationnelles assurées par les agents de la fonction publique....</i>	<i>18</i>
<b>V.3.B</b> <i>Maillage sanitaire du territoire par les praticiens vétérinaires .....</i>	<i>18</i>
a) Accessibilité géographique et nombre d'UIV par cabinet .....	19
b) Rentabilité économique des cabinets vétérinaires.....	19
c) Revenus associés au mandat sanitaire actuel.....	20
d) Financement complémentaire de la délégation officielle .....	21
e) Maillage sanitaire durant la période de transition .....	23
<b>V.4</b> <b>LES RESSOURCES PHYSIQUES NECESSAIRES A LA COORDINATION DES SV.....</b>	<b>25</b>
<b>V.5</b> <b>LES RESSOURCES HUMAINES NECESSAIRES A LA COORDINATION DES SV.....</b>	<b>25</b>
<b>V.6</b> <b>BUDGET DE RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DES SV .....</b>	<b>26</b>
VI- RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN SANTE ANIMALE .....	29
<b>VI.1</b> <b>STRATEGIE D'ACTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ANIMALE .....</b>	<b>29</b>
<b>VI.2</b> <b>RESSOURCES PHYSIQUES ET RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>30</b>
<b>VI.3</b> <b>BUDGET POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN SANTE ANIMALE.....</b>	<b>30</b>
VIII- RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE (SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET ZONOSSES).....	32
<b>VII.1</b> <b>STRATEGIE D'ACTION EN SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE .....</b>	<b>33</b>
<b>VII.2</b> <b>RESSOURCES PHYSIQUES ET RESSOURCES HUMAINES EN SANTE PUBLIQUE .....</b>	<b>34</b>
<b>VII.2.A</b> <i>Ressources physiques nécessaires .....</i>	<i>34</i>
<b>VII.2.B</b> <i>Moyens humains requis :.....</i>	<i>35</i>
<b>VII.3</b> <b>BUDGET POUR LE RENFORCEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE .....</b>	<b>35</b>
VIII- RENFORCEMENT DES COMPETENCES DE MEDECINE ET PHARMACIE VETERINAIRES.....	38
<b>VIII.1</b> <b>RENFORCEMENT DES COMPETENCES SUR LE MEDICAMENT VETERINAIRE .....</b>	<b>38</b>
<b>VIII.1.A</b> <i>Stratégie d'action dans le domaine du médicament vétérinaire .....</i>	<i>38</i>
<b>VIII.1.B</b> <i>Ressources humaines et ressources physiques .....</i>	<i>40</i>
<b>VIII.1.C</b> <i>Budget pour le renforcement du médicament vétérinaire.....</i>	<i>40</i>
<b>VIII.2</b> <b>RENFORCEMENT DE L'EXERCICE DE LA MEDECINE VETERINAIRE .....</b>	<b>40</b>
<b>VIII.2.A</b> <i>Stratégie d'action pour l'exercice de la médecine vétérinaire .....</i>	<i>41</i>
<b>VIII.2.B</b> <i>Ressources physiques et ressources humaines .....</i>	<i>42</i>

<b>VIII.2.C</b>	<b><i>Budget pour le renforcement de la médecine vétérinaire</i></b> .....	<b>42</b>
IX-	RENFORCEMENT DES COMPETENCES DU COMMERCE INTERNATIONAL .....	44
<b>IX.1</b>	<b>STRATEGIE D’ACTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL</b> .....	<b>44</b>
<b>IX.2</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES ET RESSOURCES PHYSIQUES</b> .....	<b>45</b>
<b>IX.3</b>	<b>BUDGET POUR LE RENFORCEMENT SUR LE DOMAINE DU COMMERCE</b> <b>INTERNATIONAL</b> .....	<b>46</b>
X-	RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN LABORATOIRES D’ANALYSE VETERINAIRE.....	48
<b>X.1</b>	<b>STRATEGIE D’ACTION POUR LES LABORATOIRES D’ANALYSES</b> .....	<b>48</b>
<b>X.2</b>	<b>RESSOURCES PHYSIQUES ET RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>50</b>
<b>X.2.A</b>	<b><i>Ressources humaines</i></b> .....	<b>50</b>
<b>X.2.B</b>	<b><i>Ressources physiques</i></b> :.....	<b>51</b>
a)	Construction du laboratoire estimé à 400 m2.....	51
b)	Equipement de laboratoire .....	51
<b>X.3</b>	<b>BUDGET POUR LE RENFORCEMENT DES LABORATOIRES D’ANALYSES</b> .....	<b>51</b>
XI.	RENFORCEMENT DES COMPETENCES TRANSVERSALES .....	54
<b>XI.1</b>	<b>FORMATION INITIALE</b> .....	<b>54</b>
<b>XI.2</b>	<b>FORMATION CONTINUE</b> .....	<b>56</b>
<b>XI.3</b>	<b>LEGISLATIONS, REGLEMENTATIONS ET PROCEDURES</b> .....	<b>57</b>
<b>XI.4</b>	<b>COMMUNICATION ET SYSTEME DE GESTION DES DONNEES</b> .....	<b>57</b>
<b>XI.5</b>	<b>CONSULTATION AVEC LES BENEFICIAIRES</b> .....	<b>58</b>
<b>XI.6</b>	<b>REPRESENTATION OFFICIELLE</b> .....	<b>59</b>
XII-	ANALYSE BUDGETAIRE GLOBALE.....	61
<b>XII.1</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b> .....	<b>61</b>
<b>XII.2</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>61</b>
<b>XII.3</b>	<b>RENTABILITE ET DURABILITE</b> .....	<b>62</b>
XIII-	CONCLUSION.....	67
XIV.	LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES .....	69
XVI-	ANNEXES .....	69

## Acronymes

AEEEV	Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire
AMM	Autorisation de mise sur le marché
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CDS	Comité Défense Sanitaire (Zonage)
DNSV	Direction Nationale des Services Vétérinaires
DGE	Direction Générale de l'Elevage
ETP	Équivalent temps plein
EMI	Equipe Mobile d'Intervention
€	Euro
FA	Fièvre Aphteuse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FVR	Fièvre de la Vallée du Rift
HIDAOA	Hygiène des Aliments d'Origine Animale
GNF	Franc Guinéen
GA	Grippe aviaire
GPS	Global Positioning System
IAHP	Influenza aviaire hautement pathogène
ISSMV	Institut Supérieur de Sciences et Médecine Vétérinaire
LMR	Limites Maximales de Résidus
LNDV	Laboratoire National de Diagnostic Vétérinaire
MAPS	Ministère de l'Agriculture et de la Protection Sanitaire
OIE	Office International des Épizooties / Organisation Mondiale de la Santé Animale
OIE PVS	Outil de l'OIE pour l'évaluation de la Performance des Services Vétérinaires
ONDVM	Ordre national des vétérinaires
PACE	Panafrikan Control of Epizootics
PASEL	Projet d'appui sectoriel à l'élevage
PB	Peste bovine
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Poste d'Inspection Frontalier
POS	Procédure opérationnelle standard
PPA	Peste Porcine Africaine
PPC	Peste Porcine Classique
PPCB	Péri Pneumonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
RALHA	Réseau Africain de Laboratoire d'Hygiène Alimentaire
REAMA	Réseau d'Echange et d'Analyse en microbiologie alimentaire
SA	Santé Animale
SRAE	Services régionaux agriculture et élevage
SPINAP	Support Programme to Integrated National Action Plans
SPRA	Services de la promotion rurale et agricole
SPS	Mesures Sanitaires et Phytosanitaires
SV	Services Vétérinaires
SVP	Service Vétérinaire Préfectoral
UE	Union Européenne
UEMEOA	Union Économique et Monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest
UIV	Unité d'Intervention Vétérinaire





# I- RESUME

Sur la base de demandes du gouvernement guinéen, une série de missions d'évaluation et de programmation du renforcement de la conformité des Services Vétérinaires (SV) guinéens aux normes de l'OIE ont été réalisées de mai 2007 à juin 2009 par des experts certifiés de l'OIE.

Ce rapport présente sur 5 ans, un programme de renforcement durable de la conformité des SV en lien avec les normes de qualité de l'OIE. Ce programme est adapté aux contraintes et priorités nationales définies jusqu'en 2015 par la République de Guinée. Cela se traduit concrètement par la mise en œuvre d'une politique de structuration des SV, et d'activités prioritaires de santé animale et de santé publique vétérinaire, directement complémentaires et en harmonie avec la politique nationale de développement de l'élevage.

Les choix des stades d'avancement à atteindre dans les 5 ans pour chacune des 40 compétences critiques OIE-PVS sont liés aux caractéristiques des SV de Guinée et aux niveaux constatés lors de l'évaluation OIE PVS de mai 2007. Les SV de Guinée présentent des points forts (qualité des ressources humaines actuelles, contrôle de la PPCB et avancement des « manuels qualité ») et leurs priorités sont celles d'un pays pauvre qui n'exporte pas ou très peu d'animaux ou de produits animaux (miel ou peaux). L'impact attendu sur les priorités nationales concerne essentiellement la sécurité alimentaire nationale et la lutte contre la pauvreté des populations rurales par les effets du programme sur l'augmentation de la productivité des cheptels et l'amélioration de la qualité sanitaire des aliments d'origine animale.

La mise en conformité du système sanitaire vétérinaire avec les normes de l'OIE contribue, en outre au renforcement de l'intégration régionale et au développement des échanges internationaux de la Guinée.

## **Renforcement du maillage sanitaire territorial : le socle de SV efficaces et durables.**

Le réseau sanitaire actuel est constitué d'environ 350 « postes d'élevage » publics. Les SV de Guinée, contrairement à de nombreux autres pays africains, bénéficient ainsi d'un important réseau de docteurs vétérinaires au contact du terrain et ne reposent pas sur une pléthore de para-professionnels. Ceci constitue un avantage indéniable en termes d'indépendance technique, de chaîne de commande et de jugement professionnel, qu'il convient de protéger pour l'avenir.

La réussite de la politique nationale prioritaire de délégation officielle des activités de médecine et pharmacie vétérinaires aux vétérinaires privés repose sur la définition d'un maillage efficace et efficient, alliant à la fois accessibilité géographique et permettant une connaissance précise des élevages et une rentabilité économique des cabinets.

Sur la base de 20 à 25 000 Unité d'Intervention Vétérinaire (UIV) par vétérinaire, 150 préfectures et sous préfectures bénéficieront d'un cabinet vétérinaire. Ce réseau de 150 cabinets vétérinaires constituera l'ossature optimale du maillage sanitaire à atteindre. Etant donné qu'il existe une quarantaine de cabinets actuellement, il est souhaitable de prévoir l'installation d'une centaine de nouveaux cabinets vétérinaires.

Dans les conditions actuelles du marché vétérinaire privé, le développement d'un tel maillage

nécessite l'appui financier de l'Etat aux vétérinaires privés pour effectuer des missions déléguées de service public (mandat sanitaire).

En effet, la mise en œuvre d'activités prioritaires d'épidémiologie-surveillance (PPA, FA, FVR), d'alerte précoce et de réponse rapide (PB et IAHP), de prévention et de lutte (PPCB et PPR), de santé publique et de programmes conjoints (cysticercose, hydatidose, maladie de Newcastle, trypanosomose), justifient un financement du mandat sanitaire sur budget public. Il lui sera adjoint l'identification bovine, placée désormais sous l'autorité de la DNSV, pour assurer la traçabilité et le zonage envisagé de la PPCB. Ce financement public du mandat sanitaire peut alors assurer un revenu stable pour une durée assez longue aux vétérinaires privés, et soutenir la constitution du réseau sanitaire.

Afin de développer un maillage sanitaire conforme aux normes de qualité de l'OIE, **le budget annuel total à consacrer au mandat sanitaire est d'environ 1 000 000 €**. Ce budget prend en compte un niveau de revenus suffisant pour assurer l'indépendance technique des vétérinaires privés (y compris leur protection sociale et l'amortissement de leurs investissements) et leurs déplacements nécessaires pour les missions déléguées.

### **Renforcement des compétences techniques : priorité à la santé publique vétérinaire**

L'exercice réel et efficace des fonctions de planification et de contrôle des SV nécessite de surcroît **la présence de 130 vétérinaires publics sélectionnés et formés** et l'affectation des ressources physiques et financières suffisantes.

En termes de santé publique vétérinaire, les SV n'ont pas encore l'autorité et la capacité pour appliquer, coordonner et contrôler conformément aux normes internationales l'inspection sanitaire au niveau national, les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les aliments ainsi que les programmes généraux de sécurité sanitaire des aliments. On doit viser en priorité l'approvisionnement en eau potable et l'inspection vétérinaire pour les circuits d'abattage et de distribution courts et locaux (mandat sanitaire et services vétérinaires préfectoraux). Deux volets majeurs seront mis en œuvre : (i) le développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures (rage, hydatidose, cysticercose, tuberculose, brucellose) et (ii) le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments. Cette approche implique le renforcement de la coordination intersectorielle entre la santé animale et la santé humaine et l'échange d'informations et de données sur les zoonoses, en particulier sur des cas humains de zoonoses transmises par les aliments d'origine animale. La participation des bénéficiaires est indispensable pour la mise en œuvre de ces programmes. Dans ce contexte, il est essentiel d'assurer d'abord le plan de reconstruction de l'abattoir de Conakry et sa mise en conformité selon des normes acceptables de salubrité sanitaire. 12 agents seront mobilisés pour l'abattoir de Conakry (6 vétérinaires et 6 para-professionnels vétérinaires).

Le marché du médicament en Guinée est dans une situation plus favorable que dans les autres pays de la région car la vente des produits illégaux et de contrefaçon et les circuits non professionnels semblent peu développés. Le plan de renforcement du service « Pharmacie vétérinaire » prévoit notamment le renforcement des capacités réglementaires et administratives visant l'autorisation de mise sur le marché des médicaments, la création d'une unité de contrôle au niveau central (plan de lutte et de contrôle des médicaments illégaux et de contrefaçons, contrôle de la qualité des médicaments et des vaccins) et la promotion des bonnes pratiques de distribution et d'utilisation des médicaments vétérinaires. La mobilisation de 4 vétérinaires est prévue à cet effet avec des ressources physiques permettant un travail de terrain (véhicule 4X4 et moyens de communication notamment).

Dans le domaine du commerce international des animaux et de leurs produits et pour ce qui concerne les importations, la stratégie globale consiste à renforcer la protection et les contrôles sanitaires en périphérie de la zone indemne de PPCB (notamment par la construction et l'équipement de 13 postes d'inspection frontaliers et de 3 points de contrôle interne pour un montant approximatif de 950.000 € sur 5 ans incluant les frais de fonctionnement et le personnel).

Dans le domaine des capacités de diagnostic des SV (en particulier les analyses de laboratoire), le résultat attendu sur 5 ans est d'obtenir un diagnostic fiable pour les principales zoonoses et maladies d'importance économique nationale. La première action prévue est la construction d'un nouveau laboratoire vétérinaire central unique pour un budget de 120 000€ vers lequel sont acheminés les prélèvements effectués par les vétérinaires privés mandataires ou les inspecteurs vétérinaires. L'équipement du laboratoire (180 000 € sur 5 ans) et la mobilisation de 17 agents seront réalisés ultérieurement (5 vétérinaires, 7 techniciens et 5 personnels d'appui).

### **Renforcement des compétences transversales: priorité à une formation de qualité**

Les compétences transversales sont indispensables au fonctionnement des SV selon les normes de qualité de l'OIE. Il s'agit des compétences liées à la formation initiale et continue, à la législation et aux procédures, à la communication et aux systèmes de gestion des données, à la consultation avec les bénéficiaires et à la représentation officielle. Dans l'organigramme proposé, ces compétences sont regroupées dans la Division Administrative.

Parmi ces compétences transversales, la formation initiale est la plus préoccupante. En effet, sur la base de l'analyse de la pyramide des âges des personnels des SV qui indiquait un départ de 95 % des effectifs dans les 10 années à venir, une première mesure législative d'urgence fut proposée pour repousser le départ en retraite de 5 ans supplémentaires. Puis, la Guinée entreprit la formation immédiate de vétérinaires par la création de l'Institut Supérieur de Sciences et Médecine Vétérinaire (ISSMV) en 2002. L'encadrement et les besoins exprimés étaient de l'ordre de 25 à 50 étudiants par promotion. Cependant, dans un contexte politique, économique et social difficile, l'ISSMV s'est vu imposer l'entrée en formation de plus de 2500 étudiants depuis sa création.

Les conséquences de ces admissions pléthoriques risquent de diminuer fortement, pour les 40 prochaines années, la qualité des SV de Guinée, en mettant en péril l'indépendance technique des vétérinaires qui se fonde sur un jugement professionnel objectif (conditionné notamment par la formation de base), des revenus suffisants, et la capacité à respecter des procédures.

Les propositions suivantes devraient donc être mises en œuvre immédiatement :

- assister à la conférence de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire (octobre 2009, Paris),
- évaluer et harmoniser le cursus d'étude et le taux l'encadrement de l'ISSMV avec ceux des facultés vétérinaires reconnues internationalement, et développer les collaborations et échanges, en renforçant la formation des enseignants,
- dès 2010, réduire le nombre d'étudiants total admis chaque année à 25 ou 30, le nombre total d'étudiants guinéens à 10 par an et compléter l'effectif avec des étudiants étrangers de la sous-région (qui aura besoin de vétérinaires dans les années à venir).

Parallèlement, un cursus de formation continue d'une année scolaire est nécessaire pour les vétérinaires guinéens formés à l'ISSMV désirant accéder aux concours d'intégration dans la fonction publique vétérinaire guinéenne, ou pour obtenir le mandat sanitaire ou bénéficier des

prêts de promotion et protection sociale des vétérinaires privés mis en place par l'Ordre des Vétérinaires pour structurer le maillage sanitaire (760 000 € sur 5 ans dont la mobilisation d'une assistance technique estimée à deux ans). Il devra être mis en place rapidement et accessible à une cinquantaine de diplômés de l'ISSMV par an durant 5 années.

Par ailleurs, les formations de techniciens devraient être strictement limitées en nombre, et clairement orientées principalement vers les productions et transformations animales. Il revient donc à la DNSV de travailler avec l'ISSMV et l'Ordre des Vétérinaires, de manière à rendre effectives ces mesures dans le cadre de la politique nationale.

Les autres compétences critiques et activités transversales dont la communication (approximativement 1 000 000 €), la consultation (130 000 €) et la représentation officielle (320 000 €), recevront des ressources budgétaires physiques et humaines précisément affectées, et doivent impérativement être développées.

### **Conclusion : un renforcement durable de la conformité des SV de Guinée**

Le budget global du plan de renforcement de conformité des SV de Guinée aux normes de qualité de l'OIE s'élève à **21 millions d'€ sur 5 ans**.

40 % de ce budget sera consacré aux investissements matériels (5,4 M€) et immatériels (2,9 M€) et 60 % (12,9 M€) sera consacré au fonctionnement, dont environ la moitié est destinée à la partie publique des SV (tâches de planification et de contrôle) et l'autre moitié est destinée aux services délégués du mandat sanitaire.

Ce budget est indispensable au contrôle des maladies animales et zoonoses majeures.

La masse salariale actuelle théorique est de 300 vétérinaires et 400 para-professionnels vétérinaires soit, environ 740 000 €. Malgré la réduction des effectifs publics prévus dans le plan de renforcement (130 vétérinaires et 70 techniciens para-professionnels), la masse salariale globale ne doit pas diminuer si l'on veut maintenir et accroître la conformité des SV de Guinée aux normes de qualité de l'OIE, notamment en raison de l'augmentation des salaires indispensable à l'indépendance technique des SV. Par conséquent, 690 000 € doivent être consacrés aux salaires sur lesquels une augmentation importante est indispensable. Sur les 5 ans, les salaires représentent moins de 26% du fonctionnement et 16% du budget.

En retenant une valeur moyenne de 200 € par bovin, 40 € par petit ruminant, 60 € par porc et 2,5 € par volaille, la valeur du cheptel national s'établit à environ 800 Millions €

**Le budget national annuel total à consacrer aux SV est de l'ordre de 3,6 millions € et correspond à 0,5 % de la valeur du cheptel national.** Devant l'assurance de protection et de promotion que les Services Vétérinaires seront à même de fournir au cheptel national et, compte tenu des effets que l'élevage induit sur les priorités nationales affichées en matière de lutte contre la pauvreté et de souveraineté alimentaire, ce budget est très raisonnable.

**Les Services vétérinaires étant un Bien Public Mondial**, ces ressources peuvent provenir (i) du budget national, (ii) de financements internationaux, (iii) des collectivités locales, (iv) de groupements d'éleveurs et autres bénéficiaires, en veillant à ce que la chaîne de commande et l'indépendance technique des SV soit maintenue.

Enfin, la politique qualité des SV doit être poursuivie, renforcée par deux évaluations OIE PVS de suivi, et devra inclure une évaluation de l'entité en charge des pêches.

# II- RAPPELS SUR LA MISSION D'ANALYSE DES ECARTS PVS

## II.1 Méthodologie générale

L'outil OIE/PVS d'évaluation de la performance des SV fournit la base d'un cadre logique pour le renforcement progressif de la conformité des SV aux normes de qualité définies par l'OIE.

Il définit ainsi 4 objectifs généraux (les 4 composantes fondamentales OIE-PVS) et 40 objectifs spécifiques (les 40 compétences critiques) et les résultats attendus (niveaux d'avancement de 1 à 5) en vue d'améliorer la conformité des SV.

Sur cette base, un programme de renforcement (activités, moyens et chronogramme) peut être établi pour une durée de cinq ans.

En pratique, il s'agit :

- de définir avec les SV, en cohérence avec les priorités et les contraintes nationales, le résultat attendu souhaité (niveau d'avancement OIE PVS) pour chacune des 40 compétences critiques de l'outil OIE PVS à l'échéance de 5 ans ;
- de déterminer les activités à effectuer pour aboutir aux résultats attendus pour les 40 compétences critiques ;
- de déterminer, à l'aide d'informations, de données ou de rencontres, les tâches et les moyens nécessaires (ressources humaines, physiques et financières) pour permettre la mise en œuvre de ces activités et un fonctionnement adéquat des SV.

## II.2 Contexte de la mission

Ce document doit être lu en parallèle avec le rapport d'évaluation OIE-PVS réalisée en mai 2007 (Dr Abdoulaye Niang et Dr Hichem Bouzghaïa) qui comportait alors 31 compétences critiques dont l'analyse objective individuelle a permis de déterminer les niveaux d'avancement actuels. Le rapport d'évaluation notait l'intérêt de la nouvelle politique de l'Elevage en Guinée pour le développement de Services vétérinaires forts permettant la prise en charge adéquate des missions de services publics (santé animale et santé publique vétérinaire), ainsi que le cadre institutionnel et législatif adapté et l'aspect positif de l'existence de groupements socioprofessionnels d'éleveurs et de vétérinaires privés et de leur implication dans la mise en œuvre des politiques de santé animale.

Une première mission d'analyse des écarts, réalisée en Avril 2008 (Dr Ana Batalha et Dr Eric Fermet-Quinet), a tout d'abord permis de compléter l'évaluation des nouvelles compétences critiques de l'outil OIE PVS (passées de 31 à 40), ainsi que les recommandations générales formulées de l'évaluation OIE/PVS, et de préciser le niveau d'avancement souhaité pour chaque compétence critique au terme d'un plan de renforcement de 5 ans. Ces éléments ont été déterminés, complétés et validés par les SV de Guinée durant la mission.

Cette première mission d'analyse des écarts a permis aux experts de l'OIE de définir un certain nombre d'activités à mener et de moyens à mettre en œuvre, mais leur validation par

les SV n'a pu être effectuée comme prévu compte tenu du contexte politique d'exception de la Guinée qui n'a pas permis la présence de la délégation à la session générale de l'OIE de 2008 et 2009. Par ailleurs le recueil d'éléments complémentaires était nécessaire pour déterminer les moyens afférents et aboutir à un plan de renforcement.

### **II.3 Objectif général de la mission**

Cette seconde mission doit donc permettre de fournir les éléments suffisants pour déterminer les activités et les moyens du cadre logique du plan de renforcement de conformité des SV sur 5 ans, et de définir les ressources budgétaires et le chronogramme du plan, ceci avec la participation et la validation des SV.

L'objectif essentiel de cette nouvelle mission d'analyse des écarts PVS est de définir, sur 5 ans, un programme de renforcement durable de la conformité de SV du pays aux normes de qualité de l'OIE qui soit adapté aux contraintes **et aux priorités nationales définies définie jusqu'en 2015 (document H 29)**.

### **II.4 Déroulement de la mission**

La mission a eu lieu du 4 au 11 Juin 2009 et a été réalisée par les Dr Ana Batalha, Hichem Bouzghaia, Vincent Brioudes et Eric Fermet-Quinet.

Le programme de travail a été défini à l'avance avec les SV de Guinée et comprenait :

- - une première journée de travail permettant de valider les activités
- - une visite de l'Institut Supérieur des Sciences et Médecine Vétérinaire de Dalaba
- - une visite du Laboratoire de Diagnostic Vétérinaire
- - deux jours de préparation d'un document provisoire
- - une deuxième journée de travail permettant de valider les moyens
- - une journée de présentation finale

#### **Responsabilité:**

Cette analyse est préparée par des experts certifiés par l'OIE pour les analyses des écarts OIE-PVS sur la base du rapport final de l'évaluation OIE-PVS du pays.

Elle représente les points de vues des experts et ne reflète pas nécessairement celles de l'OIE et des états ou territoires membres.

# III- PRIORITES NATIONALES ET INTERNATIONALES ET STADES D'AVANCEMENT ATTENDUS

## III.1 Priorités nationales

D'une manière générale, la politique nationale a, depuis de nombreuses années, défini les priorités institutionnelles des services vétérinaires de Guinée, dont les éléments principaux sont les suivants :

- le recentrage de SV publics sur les missions de contrôle, d'inspection et de planification.
- le désengagement de l'Etat des activités de médecine et pharmacie vétérinaire au profit de l'exercice privé,
- la délégation officielle de la mise en œuvre sur le terrain des activités sanitaires et de certaines activités de santé publique, dans le cadre du mandat sanitaire
- l'institutionnalisation des liens du « trépied » sanitaire constitué par les services publics vétérinaires, les vétérinaires privés et les éleveurs. Ces derniers sont représentés par des groupements d'éleveurs et des Comités de Défense Sanitaire (CDS), au sein desquels des éleveurs sont formés pour servir de relais techniques ou organisationnels communautaires (auxiliaires d'élevage).
- le transfert progressif des missions de vulgarisation au profit des organisations professionnelles agricoles
- le désengagement de l'Etat du secteur des productions et industries animales au profit du secteur privé et associatif, avec notamment le transfert aux collectivités locales de la gestion des infrastructures publiques d'abattage.

Un document de « politique de santé publique vétérinaire pour la période 2005-2015 » (document H 28) précise les objectifs techniques de santé animale et de santé publique concernant les maladies visées et les stratégies opérationnelles afférentes.

Enfin, des décisions stratégiques ont été prises concernant la formation (création de l'Institut de Médecine et Sciences Vétérinaires de Dalaba et soutien au Centre de Formation en Elevage de Labbé) et le laboratoire de diagnostic (réhabilitation d'un seul laboratoire)

Les perspectives cohérentes avec cette politique sont donc de maintenir la qualité du maillage sanitaire actuel en le déléguant progressivement aux vétérinaires privés et de renforcer les capacités des SV en santé publique vétérinaire, planification sanitaire et contrôle officiel (l'inspection sanitaire incluse).

Pour les priorités majeures définies ci-dessous pour le secteur de l'élevage, une approche interministérielle, notamment avec les départements en charge de la santé humaine et de l'environnement, sera systématiquement privilégiée.

Cette stratégie se situera par ailleurs dans le prolongement des appuis mobilisés depuis une quinzaine d'années par les partenaires au développement notamment dans le cadre des projets PACE et PASEL financés par l'UE.

**tableau n°1 - Priorités nationales**

<b>Catégories de priorités</b>	<b>Priorités nationales</b>	<b>Commentaires explicatifs (enjeux pour le programme)</b>
<b>DE- Politique de développement de l'élevage</b>	<p>DE1- Assurer la sécurité alimentaire nationale.</p> <p>DE2- Lutte contre la pauvreté des populations rurales.</p>	<p>Les SV permettent d'assurer la qualité sanitaire des productions animales.</p> <p>La maîtrise de la santé animale est une condition de l'amélioration de la productivité des cheptels.</p>
<b>SV- Politique de structuration des services vétérinaires et d'organisation du système de santé animale</b>	<p>SV1- Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE.</p> <p>SV2- Sécuriser le maillage sanitaire de terrain (protection sanitaire du cheptel guinéen et de la santé publique) conforme aux normes de l'OIE.</p>	<p>Maintien d'une chaîne de commande unique (rattachement direct des SVP à la DNSV).</p> <p>Indépendance technique (revenus, formations et procédures adéquats).</p> <p>Effectifs suffisants et compétence adéquate des vétérinaires</p>
<b>SA- Priorités techniques en santé animale</b>	<p>SA1- Eradication PPCB et PPR.</p> <p>SA2- Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP.</p> <p>SA3- Programmes conjoints pour les maladies ayant un impact économique important sur les productions animales.</p>	<p>Maillage sanitaire et organisation des éleveurs sont des éléments essentiels pour la mise en œuvre des actions de santé animale sous délégation officielle.</p>
<b>SP- Priorités techniques en santé publique vétérinaire</b>	<p>SP1- Développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures : rage, hydatidose, cysticercose, tuberculose, brucellose.</p> <p>SP2- Développement de l'inspection sanitaire des abattages et initier le contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.</p>	<p>La participation des bénéficiaires est essentielle pour la mise en œuvre de ces programmes.</p> <p>L'inspection repose sur un nombre adéquat d'inspecteur du service public et de vétérinaires privés sous délégation officielle.</p>

Sources : Entretiens DNSV et Politique de santé publique vétérinaire pour la période 2005-2015, avril 2005



### **III.2 Choix des stades d'avancement**

Les choix des stades d'avancement sont liés aux caractéristiques des Services vétérinaires de Guinée, à savoir des SV qui présentent des points forts (qualité des ressources humaines actuelles, contrôle de la PPCB et avancement des « manuels qualité ») mais dont les priorités, définies dans la politique de santé publique vétérinaire 2005-2015, sont celles d'un pays pauvre qui n'exporte pas (ou très peu) d'animaux ou de produits animaux (miel ou peaux) et pour lequel l'élevage joue un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire.

Le rapport d'évaluation OIE PVS, établi sous la première version de l'outil, ne déterminait pas les niveaux atteints pour les 40 compétences critiques, ces dernières ont donc été déterminées avec l'aide des SV guinéens.

Le choix des niveaux d'avancement a été établi en concertation totale avec les SV guinéens.

tableau n°2 - Stades d'avancement actuels et attendus

Compétences critiques	Stades d'avancement		Priorités nationales			
	Actuel	Attendu	Structuration des SV	Développement de l'élevage	Santé animale	Santé Publique Vétérinaire
<b>Chapitre 1 : Ressources humaines, physiques et financières</b>						
I.1.A. Positions Vétérinaires et autres	4	5	SV12 +++	+	++	++
I.1.B. Positions Para-professionnels	3	4	+			
I.2.A. Compétences Vétérinaires	3	4	SV12 +++	+	+	+
I.2.B. Compétences Para-professionnels	3	3				
I-3. Formation continue	2	3	++	+	SA12 +++	SP123 ++
I-4. Indépendance technique	2	4	SV1 +++	+	++	++
I-5. Stabilité des structures et durabilité	5	5	SV1 +++	+	++	++
I-6. Capacité de coordination	4	5	SV1 +++		SA123+++	SP123 +++
I-7. Ressources physiques	2	3	SV1 +++	+	++	+
I-8. Financement	1	3	++	++	SA12 +++	++
I-9. Fonds d'urgence et de compensation	2	3	+	+	SA12 +++	+
I-10. Capacité d'investissement et dévpt	1	3	SV12+++	++	++	++
<b>Chapitre 2 : Autorité et capacité techniques</b>						
II-1 Diagnostics laboratoires vétérinaires	2	2	++	+	SA123+++	++
II-2 Assurance qualité laboratoires.	2	2	+	+	SA12 +++	++
II-3 Analyse de risque	2	3	SV1 +	+	++	+
II-4 Quarantaine et sécurité Frontières	1	2	+	+	SA12 +++	+
II-5.A. Epidémiologie-surveillance Passive	4	4	+	+	++	SP1 +++
II-5.B. Epidémiologie-surveillance Active	4	4	+	+	SA12 +++	+
II-6 Détection précoce réponse rapide	2	3	++	+	SA12 +++	++
II-7 Prévention, contrôle éradication	3	3	+	DE1 +++	SA1 +++	+
II-8 Santé publique vétérinaire	1	3	++	++	+	SP123+++
II-9 Médicaments et produits biologiques	3	3	SV1 +++	+	++	+
II-10 Recherche des résidus	1	2	+	+	+	++
II-11 Problèmes émergents	2	2	++	+	+	+
II-12 Innovation technique	2	2	+	+	++	+
<b>Chapitre 3 : Interaction avec les bénéficiaires</b>						
III-1 Communication	3	4	++	+	SA3 +++	SP1 +++
III-2 Consultation des Bénéficiaires	5	4 ?	+	+	SA123+++	SP1 +++
III-3 Représentation officielle	4	4	SV1+++		+	+
III-4 Accréditation/Délégation	3	4	++		SA12 +++	++
III-5 Organisme statutaire vétérinaire	4	4	+++		++	+
III-6 Programmes communs	3	4	++		SA13 +++	SP++
<b>Chapitre 4 : Accès aux marchés</b>						
IV-1 Elaboration application textes	4	4	SV1 +	DE1+	+	SP123 +++
IV-2 Respect de la législation	1	3	SV1 +++	+	++	++
IV-3 Harmonisation Internationale	3	4	++	+	+	+
IV-4 Certification Internationale	3	4	++	++	+	+
IV-5 Accords d'équivalence	2	2	+			
IV-6 Traçabilité	2	2	+	+++	+	+
IV-7 Transparence	3	4	+++	+	++	++
IV-8 Zonage	4	5			SA1 +++	
IV-9 Compartimentation	2	2				

### III.3 Impact et enjeux du programme

L'impact attendu sur les priorités nationales concerne donc essentiellement la sécurité alimentaire nationale (augmentation de la productivité des cheptels) et la lutte contre la pauvreté des populations rurales (qualité sanitaire des productions animales notamment).

Selon les chiffres de 2006 publiés en 2008, l'Indice de développement humain (IDH) pour la Guinée se situe dans le groupe des pays à IDH faible (la Guinée est classée 167 sur 175 pays classés par le PNUD). Les priorités du pays sont par conséquent celles d'un pays pauvre qui doit orienter ses efforts sur les besoins de base.

Dans ce contexte, l'élevage qui représente 4% du PIB national et 18,2% du PIB agricole, est un levier majeur pour assurer la sécurité alimentaire nationale et lutter contre la pauvreté des populations rurales.

En effet, près de 210.000 familles dépendent de l'élevage en Guinée (deuxième activité économique du monde rural après l'agriculture) qui procure par ailleurs des revenus à près de 30% de la population rurale.

Avec la clôture des projets régionaux PARC et PACE (respectivement 4,6 et 1,72 M€ pour la Guinée), les appuis les plus importants pour les services vétérinaires et la santé animale en Guinée ont pris fin. Persistent cependant des appuis ponctuels liés à la crise influenza aviaire (expertise de laboratoire, mise en réseau au niveau régional, etc.).

En terme de projets de développement de l'élevage, l'appui majeur en cours en Guinée est le PASEL (Projet d'appui au secteur de l'élevage, 8 M€ dont 4 décaissés à ce jour). Actuellement, ce projet est interrompu en raison des événements politiques récents en Guinée (seuls 0,4 M€ sont maintenus pour l'appui aux associations d'éleveurs).

Outre l'assistance technique mise à disposition par la France jusqu'en 2008, il faut signaler également le PROJEBE (projet sous-régional bétail endémique) et le projet SPINAP (projet d'appui intégré influenza aviaire) qui viennent de démarrer.

Mis à part le PROJEBE qui est financé par la BAD, tous les autres projets PARC, PACE, PASEL et SPINAP sont ou ont été financés par l'Union Européenne.

Au-delà des priorités générales du pays qui sont axées essentiellement sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, la Guinée doit assumer certaines priorités internationales parmi lesquelles celle qui découle de l'engagement du pays au sein de l'OIE à savoir, la réduction de la diffusion des maladies majeures.

En diminuant l'impact négatif des maladies animales et en améliorant l'état de santé moyen de la population humaine, tout progrès en santé publique vétérinaire a des conséquences en termes de réduction de la pauvreté. C'est pour cette raison que la République de Guinée a défini comme priorité nationale le renforcement des services vétérinaires comme vecteur de l'amélioration du niveau de vie des éleveurs et de la population de Guinée.



## **IV- STRATEGIE GENERALE DU PROGRAMME**

Après avoir établi les niveaux d'avancement souhaités en fonction des priorités et contraintes nationales, le programme de renforcement est établi de manière à asseoir une conformité durable des SV de Guinée aux normes de qualité de l'OIE.

Ainsi, le premier chapitre est consacré à la structure propre des SV, incluant partie publique et partie privée, dont l'objet est d'assurer une coordination et une indépendance technique conforme aux normes de l'OIE.

Dans ce chapitre sont définis à la fois l'organigramme de la structure centrale et des structures déconcentrés de la partie publique des SV et le maillage territorial des postes publics ou des entités privées assurant les activités de terrain.

Ce chapitre inclut donc une partie importante du budget puisqu'il inclut à la fois les salaires, le fonctionnement et les investissements de la majeure partie de la structure publique des SV (centrale et déconcentrée) et le budget des services délégués.

Les chapitres suivants traitent des objectifs spécifiques techniques ou transversaux.

Il s'agit de la santé animale, de la santé publique vétérinaire, de la médecine et pharmacie vétérinaires, du laboratoire d'analyse, du commerce international et des compétences transversales (communication, consultation, représentation officielle...).

Dans ces chapitres ne sont mentionnés que les ressources spécifiques et additionnelles nécessaires.

Ainsi, la quasi-totalité des activités de santé animale sont réalisées avec les ressources définies comme nécessaires et indispensables pour la coordination et l'indépendance technique des SV (chapitre précédent). Le budget spécifique additionnel pour la santé animale est ainsi très réduit, et se limite à l'achat des vaccins.

Pour certains chapitres, des ressources humaines et physiques spécifiques additionnelles sont nécessaires et sont alors décrites précisément. C'est le cas par exemple pour l'inspection de la pharmacie vétérinaire, le laboratoire, le commerce international et la communication.

D'une manière générale, les ressources financières sont définies de manière forfaitaire.

L'objectif est de permettre aux SV de disposer d'un budget suffisant pour mener les actions indispensables et élémentaires, ou spécifiquement prévues, dans des conditions qui puissent être adaptées aux évolutions de la situation sanitaire sur une durée de 5 ans.

Ainsi, le budget destiné au mandat sanitaire (activités officiellement déléguées) permet de mettre en œuvre les activités prévues, mais d'une manière souple, pour permettre une répartition budgétaire au mieux des besoins évolutifs du terrain : le taux de rémunération de chaque activité déléguée doit pouvoir varier en fonction des contraintes du terrain (localités), des ressources humaines (nombre et statut) et des priorités et évolutions sanitaires.

De même, les budgets consacrés aux activités transversales sont définis globalement pour permettre un volant d'activités suffisant, défini à partir des caractéristiques globales du pays et des priorités mentionnées, dont la répartition exacte relève de la planification opérationnelle des SV.

In fine, l'analyse budgétaire globale permet de resituer les ordres de grandeurs des différentes lignes budgétaires : investissements, masse salariale, fonctionnement, etc.

Elle permet de démontrer l'efficacité du budget proposé, d'en défendre la durabilité et d'intégrer le programme dans la politique de qualité des SV.

# V- RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DE L'INDEPENDANCE TECHNIQUE DES SV

La politique nationale permet de proposer une architecture des SV de Guinée qui s'articule de manière durable autour d'une structure centrale, de 34 structures déconcentrées, de postes publics d'inspection (des frontières, de la chaîne alimentaire, du médicament...) et d'un maillage sanitaire de terrain délégué aux vétérinaires privés.

Cette architecture doit répondre aux critères de qualité fondamentaux de l'OIE, notamment en ce qui concerne la chaîne de commande et l'indépendance technique.

## V.1 Pilotage et coordination des SV

La création récente d'une **Direction Nationale des Services Vétérinaires (DNSV)**, indépendante des productions et industries animales, est un premier acquis à maintenir.

Un organigramme est en cours de construction au sein de la DNSV, il pourrait reprendre les éléments proposés ci-après dans lequel toutes les fonctions sont décrites.

Il comprend 4 divisions (santé animale, santé publique, contrôle vétérinaire, administration) et 12 sections.

Le respect de la chaîne de commande et de l'indépendance technique nécessite de prolonger cet acquis en créant, au niveau préfectoral, des structures déconcentrées des SV, indépendantes des autres services techniques (SRAE et SPRA notamment).

Ces dernières sont désignées ci-après par les **Services Vétérinaires Préfectoraux (SVP)** qui dépendent directement et uniquement de la DNSV. Elles incluent les 33 Services Vétérinaires Préfectoraux et le Service Vétérinaire Régional de Conakry (qui regroupe les 5 communes).

L'ensemble des ressources (humaines, physiques et financières), des informations et des activités doivent respecter cette chaîne de commande et ne pas dépendre d'autres entités ou arbitrages.

Au niveau de chaque SVP, il est proposé deux sections : santé animale et santé publique.

Outre toutes les compétences techniques conceptuelles, organisationnelles, politiques et transversales des SV, la DNSV et les SVP assurent la planification des activités de terrain en santé animale et santé publique.

Elles s'appuient pour leur mise en œuvre d'une part sur les agents publics vétérinaires inspecteurs et d'autre part sur les vétérinaires privés constituant le maillage sanitaire et agissant sous délégation officielle pour certaines activités.

## V.2 Indépendance technique des SV

Les SV doivent pouvoir exercer leur activité à l'abri des pressions non scientifiques de quelque nature.

Afin d'assurer l'indépendance technique des SV, les personnels du secteur public et les vétérinaires privés doivent disposer d'un revenu qui assure leurs besoins fondamentaux et représente un facteur d'ascension sociale.

Compte tenu de la situation économique et sociale de la Guinée, un revenu net de 200 € par mois est un minimum considéré comme suffisamment attractif, surtout en province.

Les calculs budgétaires sont donc effectués sur **la base mensuelle de 250 € pour les vétérinaires (3000 €an) et 150 € pour les para-professionnels vétérinaires (1800 €an).**

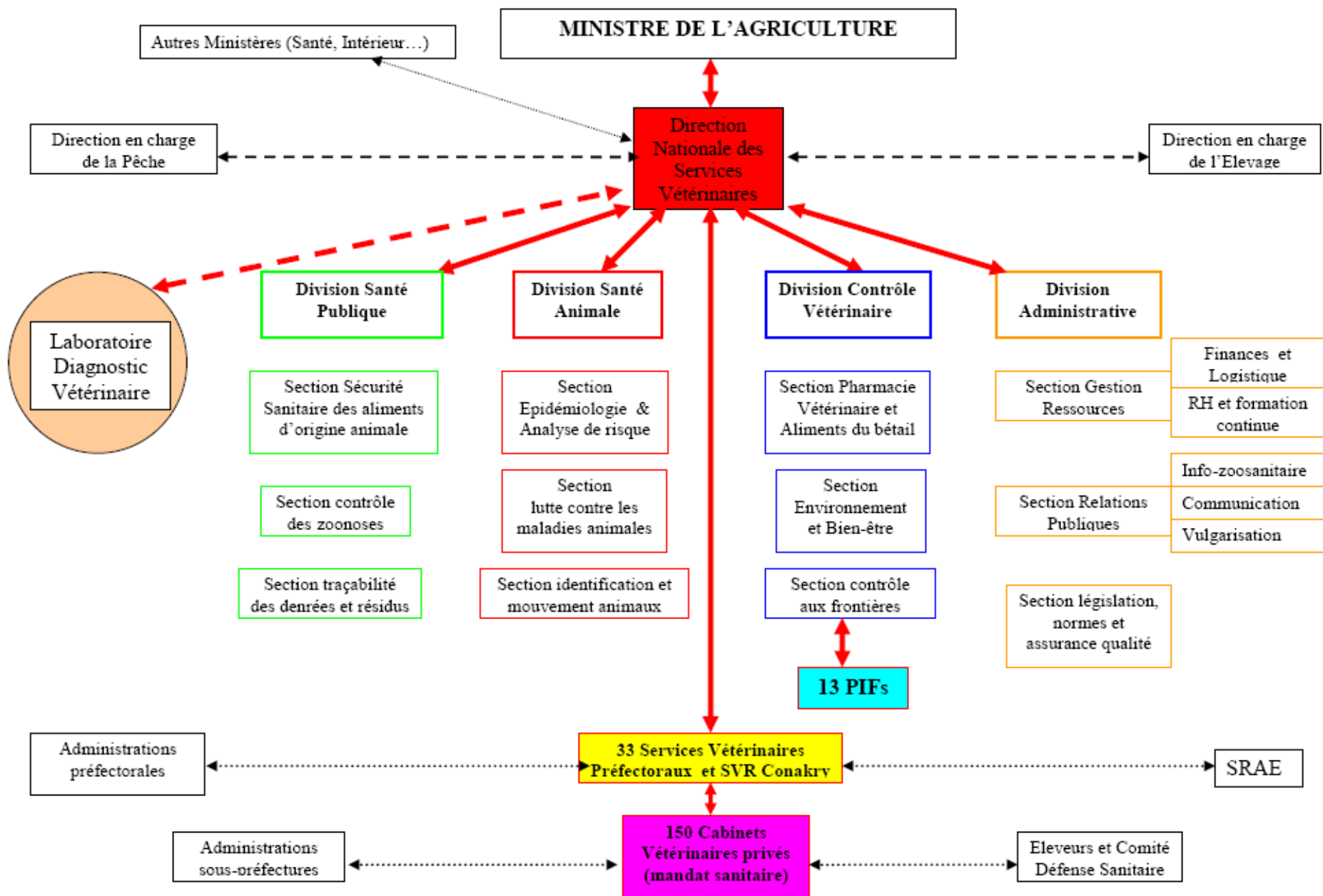
Cela représente une augmentation de 50 % par rapport aux salaires actuels. Les modalités d'application seront à définir et pourraient être constituées par des primes.

En ce qui concerne les honoraires du secteur privé, le même ordre de grandeur est maintenu, sachant que cela représente un revenu net inférieur de 20% si l'on prend en compte la protection sociale qui devrait être prélevée (maladies, retraite, accident).

L'indépendance technique des ressources humaines des SV doit être appuyée par des procédures claires qu'il conviendra de détailler pour chaque activité, mais également sur la compétence des ressources humaines, notamment en ce qui concerne la formation initiale et continue.

Ces éléments seront détaillés dans le chapitre XII relatif aux compétences transversales.





## **V.3 Missions opérationnelles et maillage du territoire**

### ***V.3.A Missions opérationnelles assurées par les agents de la fonction publique***

Diverses missions opérationnelles sont assurées par des inspecteurs vétérinaires du secteur public.

Dans le contexte de la politique nationale guinéenne, ces missions relèvent essentiellement de la santé publique (II.8), du contrôle sanitaire aux frontières et de la zone indemne de PPCB (II.4 et IV.8) et du contrôle du médicament (II.8).

Elles font l'objet d'une description précise dans les fiches d'activités et dans les chapitres suivants.

Les investissements et dépenses de fonctionnement des structures publiques seront donc établies dans ce chapitre uniquement pour les fonctions de supervision ou de suivi des activités planifiées par la DNSV et les SVP.

### ***V.3.B Maillage sanitaire du territoire par les praticiens vétérinaires***

Le réseau sanitaire actuel est constitué d'environ 350 « postes élevage » publics.

En effet, les SV de Guinée, contrairement à de nombreux autres pays africains, bénéficient d'un réseau de docteurs vétérinaires au contact du terrain, et ne reposent pas sur une pléthore de para-professionnels. Ceci constitue un avantage indéniable en termes d'indépendance technique, de chaîne de commande et de jugement professionnel, qu'il convient de protéger.

La réussite de la délégation officielle de ces activités aux vétérinaires privés repose sur la détermination d'un maillage efficace et efficient, alliant à la fois accessibilité géographique, permettant une connaissance précise des élevages (norme de qualité OIE), et rentabilité économique des cabinets.

Les SV de Guinée estimaient en première approche qu'une clientèle n'est viable qu'à hauteur de 50 000 bovins. Il est plus fiable de se baser sur le système des IUV (Unité d'Intervention Vétérinaire théorique, 1 UIV = 1 bovin = 10 petits ruminants = 3 porcs = 100 volailles) et de retenir la même base de 50 000 UIV.

Dans ce cas, le réseau sanitaire des vétérinaires privés ne serait présent que dans 60 préfectures et sous-préfectures (3 000 000 UIV / 50 000). L'accessibilité géographique au vétérinaire serait insuffisante dans l'environnement géographique guinéen pour son système de production majoritairement agro-pastoral. La distance maximale moyenne serait en effet d'environ 47 km (sur la base d'une répartition homogène).

Il convient donc d'analyser successivement l'accessibilité géographique, la rentabilité économique ainsi que les activités officiellement déléguées et leur mode de rémunération.

*a) Accessibilité géographique et nombre d'UIV par cabinet*

Une clientèle moyenne par vétérinaire de 25 000 UIV paraît cohérente avec un système agropastoral en termes d'effectifs animaux et permettrait une accessibilité géographique moyenne maximale de 31 km (calcul basé sur une répartition homogène théorique).

Une estimation rapide est néanmoins possible à partir des données existantes (voir documents E5 « maillage sanitaire sur base 25 000 UIV » et E6 « calculs des distances entre villages et sous préfectures ») et confirme l'hypothèse précédente.

La détermination fine du maillage, région par région, devra se faire en consultation avec les éleveurs et l'Ordre Vétérinaire, sachant par exemple que la Guinée Forestière représente 20% de la superficie du pays et a une densité humaine et animale et une structure villageoise différente. Les données disponibles (E 6) permettront cette tâche facilement.

Sur la base de 20 à 25 000 UIV par vétérinaire, 120 à 150 préfectures et sous préfectures pourraient bénéficier d'un cabinet vétérinaire. Ils constitueraient l'ossature optimale du maillage sanitaire à atteindre dans les conditions actuelles.

Etant donné qu'il existe une quarantaine de cabinets actuellement, il est donc souhaitable de prévoir l'installation d'une centaine de nouveaux cabinets vétérinaires.

*b) Rentabilité économique des cabinets vétérinaires*

Les seuls éléments d'analyse économique disponibles sont d'une part le montant des importations de médicaments vétérinaires et les chiffres de vaccinations réalisables actuellement.

Une analyse très succincte ci-dessous montre que la rentabilité des 150 cabinets ne peut être assurée sur la seule base des revenus de l'activité de la pharmacie vétérinaire et des soins vétérinaires. Cette analyse est confirmée par les études antérieures (H 32 à 35).

Cette situation s'explique facilement par l'exploitation extensive d'un cheptel essentiellement bovin trypano-tolérant, très peu consommateur de soins et intrants vétérinaires.

Un maillage sanitaire vétérinaire conforme aux normes de qualité de l'OIE ne pourra donc se constituer à partir de la seule force du marché privé.

### tableau n°3 -Estimation du revenu annuel des ventes de médicaments vétérinaires (en euro)

Valeur nationale annuelle des médicaments (achat en gros hors vaccins mandat sanitaire)	125 000
Ratio prix détail / valeur achat grossiste	1,40
Marge brute vétérinaire	0,20
Nombre de cabinets vétérinaires	150
Revenu brut pharmacie par cabinet	233

#### *c) Revenus associés au mandat sanitaire actuel*

Les activités déléguées aux vétérinaires privés sont actuellement uniquement les vaccinations obligatoires. Ces vaccinations peuvent être assez légitimement prises en charge par les éleveurs parce qu'elles ont une fonction préventive notoire. Cette situation a permis d'établir des bases saines de négociation interprofessionnelle entre les SV publics, les vétérinaires sanitaires privés et les groupements d'éleveurs, qu'il est important de préserver comme un acquis essentiel.

Les vaccinations obligatoires des bovins de la zone non indemne contre la PPCB et de tous les petits ruminants contre la PPR sont effectuées avec une marge de 500 GNF par tête.

En prenant des taux optimaux de couverture vaccinale, le revenu complémentaire potentiel pour l'ensemble des 150 cabinets vétérinaires serait donc environ de 1365 € par cabinet et par an (cf tableau n°4).

Cependant la mise en œuvre des vaccinations induit des charges fixes obligatoires (chaîne de froid et motocyclette) et l'emploi de para-professionnels.

Les données disponibles à la DNSV (E4) permettent d'estimer que la vaccination pourrait être effectuée sur la base de 400 têtes par jour par une équipe de 5 personnes en trois mois. La vaccination implique donc au minimum l'équivalent d'un emploi plein temps d'un autre vétérinaire ou d'un para-professionnel (4 emplois de 3 mois).

Les calculs suivants montrent que dans la situation actuelle, les revenus associés aux vaccinations obligatoires ne sont pas susceptibles d'assurer le développement et le maintien d'un maillage sanitaire conforme aux normes de l'OIE.

Cette situation explique le faible développement spontané des implantations vétérinaires privées, même en présence du mandat sanitaire actuel.

## tableau n°4 - Estimation des revenus bruts annuels d'un cabinet vétérinaire privé

Charges fixes		nombre	prix unitaire	total annuel	
Locaux: valeur locative				240	
Investissement: refrigerateur		1	1 500	150	
Investissement: moyens de transport		1	3 000	600	
Employé (EPT) payé au salaire actuel en cours		1	1 000	1000	
Autres charges 20%				398	
Charges variables non équilibrées par les frais facturés				0	
<b>Recettes</b>					
Pharmacie				233	
Consultation				0	
Autres				0	
Activités déléguées		cibles	base	taux	marge unitaire
vaccins PPCB	bovins ZNI	1 200 000	90%	0,08	576
vaccins PPR	petits ruminants	1 850 000	80%	0,08	789
<b>Revenu brut du cabinet</b>				<b>-789</b>	
<b>Revenu brut souhaitable pour permettre l'indépendance technique du cabinet</b>					
compétence		nombre ETP	montant		
vétérinaire		1	3 000	3 000	
para-professionnel		1	1 800	1 800	
<b>Complément de revenu par cabinet à financer par l'Etat ou autres sources</b>				<b>4 589</b>	

### d) Financement complémentaire de la délégation officielle

Le mandat sanitaire peut être un moyen puissant pour inciter les vétérinaires privés à s'établir dans des zones difficiles, et pour renforcer le réseau sanitaire au bénéfice de la santé animale et de la santé publique vétérinaire du pays.

Compte tenu des données précédentes et des revenus estimés pour assurer l'indépendance technique des vétérinaires, être incitatif pour leur installation et maintenir ce maillage sanitaire sur l'ensemble du territoire, le mandat sanitaire doit représenter une garantie de revenu complémentaire annuel moyen d'environ 5000 € brut par cabinet, soit 750 000 € par an pour 150 cabinets vétérinaires privés.

Le niveau d'honoraires doit être suffisant non seulement pour procurer un revenu, mais doit aussi prendre en compte la protection sociale (accident, maladie, retraite...) et l'amortissement des investissements (logistique, formation continue,...) pour effectuer ces tâches dont la durée doit être évaluée.

Les montants doivent être évalués en consultation avec les vétérinaires privés et basés sur un paiement à l'acte dont la réalisation peut être vérifiée aisément (sondage, déclaration, paiement partiel, contrôles...).

Ils doivent prendre en compte le type de tâche déléguée (niveau de compétence), le temps de travail, le temps de transport, le coût des emplois rendus nécessaires et assurer un niveau de revenu global final crédible pour assurer l'indépendance technique des vétérinaires.

La mise en œuvre d'activités prioritaires d'épidémiologie-surveillance de la PPA, de la FA, de la FVR, d'alerte précoce et réponse rapide contre la PB et l'IAHP, de prévention et de lutte contre la PPCB et la PPR, de santé publique et de programmes conjoints sur la cysticercose, l'hydatidose, la maladie de Newcastle, la trypanosomose, justifient un financement du mandat sanitaire sur le budget public. Il lui sera adjoint l'identification bovine (un veau tous les 3 ans par femelle), placée désormais sous l'autorité de la DNSV, pour assurer la traçabilité et le zonage envisagé de la PPCB.

Ce financement public du mandat sanitaire peut alors assurer un revenu stable pour une durée assez longue aux vétérinaires privés, et soutenir la constitution du réseau sanitaire.

**tableau n°5 - Exemple de répartition**

(HG :Haute Guinée ; BG : Basse Guinée ; MG : Moyenne Guinée ; GF : Guinée Forestière)

Activité sanitaire déléguée (acte réalisé)	Objectif	Type d'unités	Nombre d'unités dans le pays	Nombre d'actes par an	Tarif à l'unité en €	Total
<b>Santé publique vétérinaire</b>						
<i>Inspection d'abattage sous-préfectures</i>	contrôle des marchés et abattages	aire abattage sous préfecture	300	15 000	15	225 000
<b>Santé animale</b>						
<i>Vaccination obligatoire</i>	PPCB 90% PPR 80%	bovin HG+GF petit ruminant	1 300 000 1 850 000	1 170 000 1 480 000	0,15 0,1	175 500 148 000
<i>Surveillance épidémiologique active</i>	PPCB zone indemne 1/1000 FA 1/1000 PPA 1/100 FVR ? Détection précoce selon la demande	bovin BG+MG bovins porcins toute	1 600 000 2 850 000 70 000	1 600 2 850 700	2 2 2	3 200 5 700 1 400 0 3 000
<i>Autres</i>	Formation villageoise des éleveurs 100% Identification bovine (tatouage) 90%	village veaux	2200 0,3*0,5*bovins	2 200 500 000	25 0,3	55 000 135 000
<b>Total</b>						<b>751 800</b>

En Guinée la campagne annuelle de prophylaxie ne peut s'étaler que sur 6 mois par an, de Mai à Novembre, lorsque les animaux sont regroupés.

Si un programme sanitaire comprend la visite systématique de tous les villages de la zone, compte tenu des 3 mois nécessaires aux vaccinations et du fait que la pérennité du réseau doit reposer à terme sur le développement de l'activité privée, il est souhaitable de limiter les activités du mandat sanitaire à deux programmes sanitaires par campagne.

Il est donc indispensable de calculer également les frais de déplacements engendrés par ces activités et de vérifier qu'elles sont compatibles avec une charge de travail acceptable.

Le tableau n°6 suivant montre qu'un budget d'environ **250 000 € est nécessaire pour les déplacements liés aux activités déléguées prévues**, et que la charge de travail représente environ 23 000 journées, soit 150 jours d'activité par cabinet.

**tableau n°6 - Estimation des kilomètres parcourus**

Activité sanitaire déléguée (acte réalisé)	Nombre d'actes par an	Nombre d'actes réalisable par visite	Nombre de visites nécessaires	Distance cabinet / site à visiter	Type de transport	Nombre de véhicules	Km totaux parcourus	Tarif horo-kilométrique	Coût total en €
<b>Santé publique vétérinaire</b> <i>Inspection d'abattage sous-préfectures</i>	15 000	1	15 000	30	moto	1	450 000	0,19	85 500
<b>Santé animale</b> <i>Vaccination obligatoire</i>									
PPCB zone non indemne (HG et GF)	1 170 000	400	2 925	40	moto	4	468 000	0,19	88 920
PPR	1 480 000	500	2 960	30	moto	4	355 200	0,19	67 488
<i>Surveillance épidémiologique active</i>									
PPCB zone indemne (BG + MG)	1 600	50	32	30	moto	1	960	0,19	182
FA	2 850	50	57	30	moto	1	1 710	0,19	325
PPA	700	50	14	30	moto	1	420	0,19	80
FVR	?								
Détection précoce	1 000	5	200	30	moto	1	6 000	0,19	1 140
	500 000								
<b>Autres</b>									
Formation villageoise des éleveurs	2 200	1	2 200	30	moto	1	66 000	0,19	12 540
Identification bovine	500 000	couplés	0				0		
<b>Total</b>			<b>23 388</b>				1 348 290		<b>256 175</b>

**Le budget annuel total à consacrer au mandat sanitaire est donc d'environ 1 000 000 €** afin de développer un maillage sanitaire conforme aux normes de qualité de l'OIE.

On remarquera que ce budget annuel du mandat sanitaire, tant par UIV (0,33 €) que par village (environ 450 €), pourrait le cas échéant et à terme être transféré à la charge des bénéficiaires (groupements sanitaires ou collectivités locales), car ils ne constituent pas une charge disproportionnée par rapport à l'économie nationale.

Ces ressources pourraient venir de financements publics spécifiques nationaux ou internationaux (par exemple surveillance internationale de l'influenza aviaire ou des programmes de vulgarisation sanitaires diverses contre la trypanosomose, la maladie de Newcastle, les zoonoses majeures), de budgets des collectivités locales (par exemple inspection sanitaire sur les marchés), de budgets de groupements particuliers d'éleveurs (par exemple sur la brucellose pour les éleveurs laitiers) ou des éleveurs et bénéficiaires eux-mêmes (par exemple l'identification). Ainsi l'augmentation des sources de revenus et la pluriactivité des activités confiées aux vétérinaires privés assureront la densification du réseau sanitaire et l'augmentation de la concurrence au bénéfice des éleveurs, des consommateurs et de la santé animale et de la santé publique vétérinaire.

*e) Maillage sanitaire durant la période de transition*

Durant les 5 années du programme, le maillage sanitaire se constituera peu à peu grâce à l'implantation des 150 vétérinaires privés sur l'ensemble du territoire.

Au fur et à mesure de ces implantations, il est prévu que les postes vétérinaires (actuellement postes d'élevage) implantés dans les sous-préfectures disparaissent.

Cependant, durant la période transitoire, les agents des postes d'élevage qui exerceront des activités de santé animale devront être pris en charge sous l'autorité des SVP. Ils devront donc être clairement différenciés des autres agents qui continueraient à relever des SPRA et qui, eux, devraient uniquement se consacrer à des activités ne relevant pas de l'autorité des SV.

Ces mesures doivent être à la fois strictement appliquées pour éviter la concurrence déloyale entre secteur public et secteur privé, et prendre en compte les situations personnelles des départs progressifs à la retraite et des contraintes de mutations. Certains personnels pourraient être maintenus dans des postes sous-préfectoraux relevant uniquement des productions et industries animales, sous réserve de pouvoir leur interdire toute activité de santé animale (sauf en appui sollicité formellement par le vétérinaire privé mandataire).

Sur le plan budgétaire, le plan de renforcement est bâti sur le modèle du mandat sanitaire appliqué à tout le territoire. Durant cette mission il n'était en effet pas possible de définir a priori les zones d'implantations des vétérinaires privés et donc les montants exacts d'honoraires à verser. Cette planification devra être faite par les SV en concertation avec les éleveurs et l'Ordre des Vétérinaires.

Cependant, on peut considérer que le montant prévu de 1 000 000 € sera utilisé d'une part pour payer les honoraires du mandat sanitaire et d'autre part les salaires et frais de fonctionnement des agents de l'Etat exerçant les activités de santé animales dans les zones ne bénéficiant pas d'un vétérinaire privé mandataire.

Les salaires des agents de l'Etat sur ces postes de transition ne sont pas sensiblement réévalués, ils sont considérés comme stables à 1200 € par an pour les besoins du calcul.

Les frais de déplacements sont calculés sur la base du même nombre de kilomètres, mais avec le tarif kilométrique incluant l'amortissement des motocyclettes (0,16 €/km) puisque ces dernières ne sont pas prises en compte dans le budget du plan de renforcement.

Pour les vétérinaires privés, le calcul est effectué en divisant le montant global (1 000 000 €) des honoraires et des frais horokilométriques (0,19 €/km) sur la base théorique proportionnelle et homogène du nombre d'implantations par rapport au nombre de sous-préfectures (ratio de 350/150 appliqué par cabinet).

Le tableau n°7 suivant donne une répartition évolutive théorique de la part des honoraires du mandat sanitaire et des salaires et frais des agents du secteur public sur 5 ans.



**tableau n°7 - Evolution des salaires des agents du secteur public sur 5 ans**

Année	Vétérinaires privés mandataires			Postes d'élevage sous préfectoraux				
	Nombre	Nombre de sous-préfectures couvertes	Honoraires et frais théoriques du mandat sanitaire	Montant disponible sur mandat sanitaire	Effectif d'agents nécessaire	Montant cumulé nécessaire des salaires	Frais de déplacement pour campagne	Solde restant sur fonds mandat sanitaire
Situation année 0	40	40	0	0	350	420 000	232 000	-652 000
1	30	70	200 000	800 000	280	336 000	185 600	278 400
2	60	140	400 000	600 000	210	252 000	139 200	208 800
3	90	210	600 000	400 000	140	168 000	92 800	139 200
4	120	280	800 000	200 000	70	84 000	46 400	69 600
5	150	350	1 000 000	0	0	0	0	0
Situation finale	150	350	1 000 000	0	0	0	0	44 000

#### **V.4 Les ressources physiques nécessaires à la coordination des SV**

Les SV doivent avoir des moyens adaptés à leurs missions.

Les ressources physiques nécessaires aux missions opérationnelles sont détaillées dans les compétences critiques afférentes pour celles relevant du secteur public ou sont prises en charge par le secteur privé dans le cadre des activités déléguées.

Les ressources physiques décrites ci-après concernent donc la DNSV et les SVP :

- 3 800 m<sup>2</sup> de bâtiments à rénover et entretenir: 400 m<sup>2</sup> pour la DNSV et 100 m<sup>2</sup> par SVP.
- 38 Véhicules 4 x 4 : 4 pour la DNSV (hors médicament et communication) et 1 par SVP
- 70 Motocyclettes : 2 pour 33 SVP et 4 pour SRV Conakry
- 53 Equipements de télécommunication : 1 par SVP (2 pour Conakry) et 18 à la DNSV
- 125 Equipements informatique : 3 par SVP (4 pour Conakry) et 25 à la DNSV
- 35 Réfrigérateurs Congélateurs : 1 par SVP (2 pour Conakry)
- 35 Générateurs thermiques ou solaires 2 KVA : 1 par SVP (2 pour Conakry)

NB : On estime le pack « équipements spécifiques (1 réfrigérateur + 1 générateur d'énergie) » = 10 000 € = générateur solaire + entretien = générateur thermique + carburant + entretien

#### **V.5 Les ressources humaines nécessaires à la coordination des SV**

A minima, le cadre organique de la DNSV nécessitera 15 vétérinaires (directeur, directeur adjoint, 4 chefs de divisions et 9 chefs de sections techniques). Ils prennent en compte les besoins exprimés dans la fiche d'activité I.6.

Les inspecteurs vétérinaires nationaux de la pharmacie vétérinaire, de la santé publique vétérinaire et des frontières ne sont pas compris dans ces ressources puisqu'ils sont comptabilisés dans les compétences techniques afférentes.

Les postes des 7 cadres universitaires de la DNSV nécessaires pour les compétences transversales (2 administrateurs, 1 juriste et 4 postes pour la communication, la gestion de

l'information, et la vulgarisation) sont décrits dans la partie XII, et déterminés respectivement dans les annexes III.1 et IV.1.

Les personnels d'appui indispensables a minima au fonctionnement de la DNSV peuvent être estimés à 15, comprenant secrétaires (10), chauffeurs (2), gardiens (2) et personnels d'entretien (1).

Au niveau des SVP, deux vétérinaires sont nécessaires chargés respectivement de la santé animale et de la santé publique. Il leur sera associé un para-professionnel vétérinaire (5 pour Conakry) et 3 personnels d'appui (une secrétaire, un chauffeur et un gardien). Le directeur d'un SVP dans une préfecture régional fera office de coordinateur régional auprès du gouverneur. Le total arrondi est donc de 85 vétérinaires, 40 para-professionnels vétérinaires et 120 personnels d'appui.

Les ressources humaines nécessaires pour les activités opérationnelles d'inspection et fonctions transversales seront définies dans les chapitres suivants afférents.

Les ressources humaines nécessaires au maillage sanitaire sont d'environ 150 vétérinaires privés et 600 emplois à quart temps (vétérinaires ou para-professionnels vétérinaires pour les campagnes de vaccination). Ces ressources humaines n'ont pas d'impact en termes de salaires sur le budget.

## **V.6 Budget de renforcement de la coordination des SV**

Le budget comprend les investissements et les salaires définis préalablement, ainsi que les frais de fonctionnement nécessaires à la coordination.

Les frais annuels de transports sont estimés forfaitairement à 15 000 km pour les véhicules 4x4 et 5000 km pour les motocyclettes.

Les consommations administratives sont estimées forfaitairement à 20 % de la masse salariale.

Les frais de missions annuels sont estimés sur la base de 15 jours pour les vétérinaires et les chauffeurs.

En année 1 le budget prend en charge des investissements importants (environ 2 000 000 €).

Le budget annuel en année normale est d'environ 2 400 000 €:

- 60 % pour **la partie publique** des SV (DNSV et 34 SVP)
- 40 % pour **les services délégués** (mandat sanitaire à 1 000 000 € par an, transports inclus).

**tableau n°8 -A et B : Répartition budgétaire par compétence critique et poste de charges pour le renforcement de la coordination et de l'indépendance technique des SV**

Coordination et Indépendance des Services Vétérinaires	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
I.4. Indépendance technique	0	0	0	0	0	0
I.5. Stabilité des structures et durabilité des programmes	0	0	32 000	0	32 000	64 000
I.6. Capacité de coordination	3 425 150	1 365 053	1 365 053	1 365 053	1 365 053	8 885 360
II.3. Analyse de risque	0	0	0	0	0	0
II.11. Problèmes émergents	0	0	0	0	0	0
II.12. Innovation Technique	0	0	0	0	0	0
III.4. Délégation, Habilitation, Accréditation	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
Sous-total	4 425 150	2 365 053	2 397 053	2 365 053	2 397 053	13 949 360

Moyens et Coûts nécessaires à la coordination et à l'indépendance des SV

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					2 549 250		489 153		489 153		489 153		489 153	4 505 860
<b>Locaux</b>					570 000		57 000		57 000		57 000		57 000	798 000
	m2 total entretien	15		0	0	3 800	57 000	3 800	57 000	3 800	57 000	3 800	57 000	228 000
	m2 construction	300		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 rénovation	150		3800	570 000	0	0	0	0	0	0	0	0	570 000
<b>Moyens de transports</b>					1 350 000		270 000		270 000		270 000		270 000	2 430 000
	Motocyclettes	3000	0,2	70	210 000	14	42 000	14	42 000	14	42 000	14	42 000	378 000
	Automobile 2x4	10000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Véhicule 4x4	30000	0,2	38	1 140 000	8	228 000	8	228 000	8	228 000	8	228 000	2 052 000
	Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Telecommunications</b>					350		6 353		6 353		6 353		6 353	44 660
	Bureautique	2000	0,33	130	260 000	43	85 800	43	85 800	43	85 800	43	85 800	603 200
	Equipements spécifiques				350 000		70 000		70 000		70 000		70 000	630 000
<b>Investissements immatériels</b>					0		0		32 000		0		32 000	64 000
	Fonds exceptionnel				0		0		0		0		0	0
	Formation				0		0		0		0		0	0
	Expertise locale				0		0		0		0		0	0
	Expertise internationale				0		0		32 000		0		32 000	64 000
<b>Masse salariale</b>					477 000		477 000		477 000		477 000		477 000	2 385 000
	Vétérinaires	3000		85	255 000	85	255 000	85	255 000	85	255 000	85	255 000	1 275 000
	Autres cadres universitaires	3000		2	6 000	2	6 000	2	6 000	2	6 000	2	6 000	30 000
	Para-professionnels vétérinaires	1800		40	72 000	40	72 000	40	72 000	40	72 000	40	72 000	360 000
	Personnels d'appui	1200		120	144 000	120	144 000	120	144 000	120	144 000	120	144 000	720 000
<b>Consommables / non stockables</b>					398 900		398 900		398 900		398 900		398 900	1 994 500
	Consommation administrative	0,2		0	95 400	0	95 400	0	95 400	0	95 400	0	95 400	477 000
	Frais de missions				51 000		51 000		51 000		51 000		51 000	255 000
	Cadres	25		1275	31 875	1 275	31 875	1 275	31 875	1 275	31 875	1 275	31 875	159 375
	Personnels d'appui	15		1275	19 125	1 275	19 125	1 275	19 125	1 275	19 125	1 275	19 125	95 625
<b>Frais véhicules et transports</b>					252 500		252 500		252 500		252 500		252 500	1 262 500
	Km Motocyclettes	0,07		350000	24 500	350 000	24 500	350 000	24 500	350 000	24 500	350 000	24 500	122 500
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4		570000	228 000	570 000	228 000	570 000	228 000	570 000	228 000	570 000	228 000	1 140 000
	Km ou heure Autres:	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Consommations spécifiques</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>					1 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000	5 000 000
<b>Total en €</b>					4 426 150		2 365 053		2 397 053		2 365 053		2 397 053	13 949 360
<b>Total en millions GNF</b>					6500		28 763		15 581		15 373		15 581	90 671

# VI- RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN SANTE ANIMALE

## VI.1 Stratégie d'action dans le domaine de la santé animale

Les activités sanitaires prioritaires des SV sont définies par le document d'Avril 2005.

Elles concernent au plan national:

- la surveillance épidémiologique passive des maladies à déclarations obligatoires au niveau des vétérinaires privés. Elle concerne également la santé publique avec la surveillance passive de la tuberculose, de l'hydatidose, de la cysticerose au niveau de l'abattage.
- la surveillance active de PPA, PB, FA, FVR, IAHP (faune sauvage), PPCB (zone indemne)
- l'alerte précoce et la réponse rapide contre la PB et IAHP
- la prévention et le contrôle de la PPCB (zone non indemne) et la PPR
- les programmes conjoints contre la maladie de Newcastle, la rage, les charbons bactérien et symptomatique et la pasteurellose.

La quasi-totalité de la mise en œuvre de ces activités sera déléguée officiellement aux vétérinaires privés dans le cadre du mandat sanitaire.

Durant la période de transition, ces activités seront menées à la fois par les vétérinaires privés dans les zones où ils seront installés progressivement, et par les agents du secteur public dans les zones non couvertes par les vétérinaires privés.

Compte tenu de leur spécificité et de leur ciblage, la surveillance active de la FVR et de l'IAHP (sur la faune sauvage) seront directement mise en œuvre par les agents de SVP, de la DNSV ou par l'administration responsable de la faune sauvage.

Les objectifs des différentes activités varient :

- La surveillance passive a pour objectif principal de cerner la prévalence des maladies concernées, en vue de plan de lutte ou d'alerte ultérieurs le cas échéant.
- La surveillance active a des objectifs différents selon les pathologies :
  - Concernant l'IAHP, il s'agit d'un élément de l'alerte précoce
  - Concernant la PPA, la FVR et la FA, il s'agit de connaître le statut sanitaire du pays en vue de la mise en place ultérieure éventuelle de plan de lutte ou d'alerte et réponse rapide.
  - Concernant la PB et la PPCB, il s'agit de maintenir le statut indemne pays ou zone.
- Les programmes d'alerte précoce et de réponse rapide bénéficient de plans préétablis. La PPA ou la FVR pourraient passer progressivement dans ce type de programme ultérieurement.
- Les programmes de prévention et de contrôle visent l'éradication de la PPCB et de la PPR.
- Les programmes conjoints visent d'une part à diminuer l'incidence de maladies dont il

n'est pas possible d'envisager le contrôle obligatoire ou l'éradication dans le contexte actuel. Ils concernent donc soit des maladies ayant un impact économique majeur sur les élevages (Newcastle, trypanosomose), soit des maladies ayant un impact de santé publique majeur (zoonoses décelables lors des abattages familiaux ou connues comme la rage).

## VI.2 Ressources physiques et ressources humaines

L'ensemble des ressources humaines et physiques nécessaires sont décrites dans le cadre de la coordination (annexe I.6 et paragraphe V.4.), du laboratoire (annexe II.1 et paragraphe X.4 et X.5), ou des ressources humaines générales (annexes I.1 A et B). Elles appartiennent à la structure publique des SV ou au maillage sanitaire de terrain.

Un tableau synthétique résume ces ressources dans l'analyse budgétaire globale (tableau 15 D page 70).

## VI.3 Budget pour le renforcement des capacités en santé animale

Le budget nécessaire à la mise en œuvre des actions de santé animale est essentiellement constitué d'une partie importante du mandat sanitaire, mentionné pour mémoire selon l'exemple de répartition donné (cf V.3.B) au chapitre VI.

Le contrôle sérologique des vaccinations se fera à l'importation et sera également pris en charge par le budget de fonctionnement des SVP (annexe I.6 et paragraphe V.6) ou du laboratoire (annexe II.1 et paragraphe XI.3).

**Le seul budget spécifique** concerne l'achat des vaccins dont le prix de revient arrivé à Conakry est de 400 GNF, arrondi à 0,1 € dans le calcul budgétaire.

**tableau n°9 -A et B : Répartition budgétaire par compétence critique et poste de charges pour le renforcement en santé animale**

Santé Animale	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
II.5.A. Epidémiosurveillance passive	0	0	0	0	0	0
II.5.B. Epidémiosurveillance active	0	0	0	0	0	0
II.6. Détection précoce et réponse rapide	0	0	0	0	0	0
II.7. Prévention, Contrôle et Eradication des maladies	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	1 350 000
Sous-total	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	1 350 000

### Moyens et Coûts nécessaires pour la santé animale

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					0		0		0		0		0	0
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 construction	300		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 rénovation	150		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Motocyclettes	3000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Automobile 2x4	10000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Véhicule 4x4	30000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>					0		0		0		0		0	0
	Bureautique	2000	0,33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
<b>Investissements immatériels</b>					0		0		0		0		0	0
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>					0		0		0		0		0	0
	Vétérinaires	3000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres cadres universitaires	3000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1800		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnels d'appui	1200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Consommables / non stockables</b>					270 000		270 000		270 000		270 000		270 000	1 350 000
<i>Consommation administrative</i>					0,2		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	25		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnels d'appui	15		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km ou heure Autres	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					270 000		270 000		270 000		270 000		270 000	1 350 000
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>					1		270 000		270 000		270 000		270 000	1 350 000
<b>Total en millions GNF</b>					6500		1 755		1 755		1 755		1 755	8 775





## VIII- RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE (SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET ZONOSES)

Ce chapitre est centré sur la protection du consommateur. Il est détaillé en annexe principalement dans les fiches d'activité II.8 et II.10.

En Guinée-Conakry, les SV n'ont pas encore l'autorité et la capacité pour appliquer, gérer, coordonner et contrôler conformément aux normes internationales, les mesures de santé publique vétérinaire, notamment l'inspection sanitaire au niveau national, les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les aliments ainsi que les programmes généraux de sécurité sanitaire des aliments.

La situation sanitaire des opérateurs de la chaîne alimentaire - des établissements d'abattages et de transformation en particulier - doit être améliorée sans asymétrie au niveau national, en visant une réponse globale afin de garantir la protection de la santé publique dans le pays.

On doit viser en priorité l'approvisionnement en eau potable et l'inspection vétérinaire pour les circuits d'abattage et de distribution courts et locaux.

Puis progressivement le respect de la chaîne de froid les conditions d'agrément des infrastructures et les conditions de transport et de distribution des aliments devront être établies rapidement pour les circuits de transformation et de distribution nationaux plus longs.

Deux volets majeurs seront mis en œuvre :

- (1) le développement de **programmes de contrôle des zoonoses** majeures. L'hydatidose, la cysticercose, et la tuberculose feront l'objet d'un programme de surveillance passive au niveau des abattages contrôlés et d'un programme conjoint pour les abattages familiaux. Le charbon bactérien et la rage feront l'objet d'un programme conjoint de vaccination et de prévention. La fièvre de la Vallée du Rift fera l'objet d'un programme de surveillance active. La lutte contre la brucellose n'est pas mentionnée comme une priorité par les autorités nationales, mais pourrait faire l'objet d'un programme de recherche-action spécifique.
- (2) le renforcement de la **sécurité sanitaire des aliments** – par l'assurance de l'inspection sanitaire au niveau des abattages et du contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale dans des établissements agréés. Par ailleurs, la recherche de résidus est initiée dans certaines filières (annexe fiche d'activité II.10).

Cette approche implique le renforcement de la coordination intersectorielle entre la santé animale et la santé humaine et l'échange d'information et de données sur les zoonoses et en particulier sur des cas humains de zoonoses transmises par les aliments d'origine animale. La participation des bénéficiaires est essentielle pour la mise en œuvre de ces programmes (cf. fiches d'activités II-7 et III-6).

Par ailleurs, l'inspection repose sur un nombre adéquat d'inspecteurs du service vétérinaire public et des vétérinaires privés sous délégation officielle, le cas échéant, selon les modalités du mandat sanitaire et ses procédures de contrôle officielle.

## VII.1 Stratégie d'action en santé publique vétérinaire

En matière de sécurité sanitaire des aliments, les priorités vont concerner les filières qui représentent un risque de santé publique important pour la population et privilégier la formation et la communication auprès des opérateurs de la chaîne alimentaire et des consommateurs.

Cette stratégie comprend un programme d'activités qui couvre les domaines d'activités suivants :

- **Législation** - Renforcer la base réglementaire et établir les procédures adaptées par une réglementation sanitaire consolidée dans ses volets relatifs aux établissements d'abattage, de transformation et de distribution des produits d'origine animale et aux inspections sanitaires des filières de production. Il faut donc développer des normes et des procédures d'agrément sanitaires et de contrôles officiels.
- **Plans d'inspection sanitaire** – La définition de plans d'inspection des filières, en ciblant d'abord la filière viande et la filière avicole intensive, sont nécessaires. Il faut assurer l'inspection aux niveaux des lieux et établissements d'abattages par l'inspection des animaux vivants et des viandes en abattoir. Ce contrôle est mis en place en fonction du volume d'activité des sites (voir ressources humaines et document H 31). Il faut aussi initier un programme de contrôle au niveau de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale pour la filière viande rouge. Le contrôle des carcasses reste ainsi une priorité, tant pour assurer la salubrité des viandes, que pour disposer d'une information épidémiologique pertinente. La stratégie de contrôle des zoonoses transmises par les aliments doit inclure toute la chaîne alimentaire, du niveau de la production primaire à la chaîne d'abattage et à la transformation. Par ailleurs, au niveau des services vétérinaires centraux, il faudra préparer et coordonner la mise en place de normes et procédures d'agrément des abattoirs et d'inspection sanitaire, en conformité avec les normes de l'OIE, en les définissant par filière de production, type de produit et phase de la production des denrées.
- **Formation des inspecteurs** – Ces derniers doivent avoir la compétence technique appropriée aux tâches d'inspection. Il est prévu une formation continue des vétérinaires publics et des para-professionnels exerçant actuellement en lien avec la formation complémentaire de 12 mois destinée aux diplômés de l'ISSMV (fiche d'activité I.2.A et I.3). Par ailleurs des cadres nationaux seront formés durant une année de spécialisation dans un centre collaborateur OIE (fiche d'activité I.2.A et I.3). Enfin l'éducation sanitaire des bénéficiaires (éleveurs pour les abattages familiaux, opérateurs économiques, consommateurs) sera développée dans des programmes conjoints (fiche d'activité III.6)
- **Communication** – Il est nécessaire d'améliorer l'information des professionnels (au sujet de la santé de leurs troupeaux) et des consommateurs (ex : ne consommer que des aliments soumis à l'inspection sanitaires ; cuisson de la viande ou ébullition du lait cru avant consommation).
- **Conformité des infrastructures** aux normes sanitaires - notamment des abattoirs et des unités de transformation et distribution des aliments d'origine animale. Un

problème majeur est lié au manque d'approvisionnement en eau potable dans toutes les unités d'abattages, de transformation et d'autres opérateurs du réseau de distribution des aliments d'origine animale. Il est essentiel d'assurer d'abord le plan de reconstruction de l'abattoir de Conakry et sa mise en œuvre en conformité avec des normes acceptables de salubrité sanitaire. Les autres établissements d'abattages au niveau préfectoral seront aussi concernés progressivement. Une évaluation progressive des infrastructures incluant les aires d'abattage devra être entreprise avec une assistance technique prévue pour 2 mois.

- **Contrôle des résidus** – Avant l'échéance des 5 ans du programme de renforcement, il est nécessaire d'établir la préparation d'un plan de surveillance des résidus des médicaments et autres résidus (fiche d'activité II.10), la formation des professionnels de la santé animale et l'éducation et l'information des consommateurs. Une recherche de résidus à titre d'indicateur sera nécessaire pour apprécier l'ampleur du problème.
- **Analyses de laboratoire** - Le rôle du laboratoire sera ainsi essentiel dans le contrôle sanitaire des denrées d'origine animale.

Le plan national de contrôle officiel de santé publique doit prévoir la récolte, le stockage, le transport, en assurant la chaîne de froid et la centralisation des échantillons au niveau du laboratoire central.

## **VII.2 Ressources physiques et ressources humaines en santé publique**

### ***VII.2.A Ressources physiques nécessaires***

Les principaux investissements comportent d'abord la construction de l'abattoir de Conakry et l'amélioration des autres lieux d'abattage au niveau des préfectures, ainsi que la partie du laboratoire de diagnostic vétérinaire nécessaire pour assurer les analyses issues des inspections sanitaires au niveau de opérateurs de la chaîne alimentaire, des plans de contrôle des zoonoses et de contrôle des résidus.

Le budget d'investissement de la partie laboratoire est inclus dans le chapitre consacré à ce dernier.

Le montant des investissements nécessaires aux structures d'abattage n'est pas pris en compte dans le plan de renforcement et est simplement cité pour mémoire. En effet d'une part l'évaluation de ces investissements nécessite une évaluation spécifique (prévue dans le plan sur 2 mois d'expertise internationale) et d'autre part le financement de ces investissements ne relève pas du budget des SV mais de celui des collectivités locales, de fonds d'investissements spécifiques ou d'investissements privés.

En ce qui concerne l'inspection sanitaire, des estampilles différenciées doivent être attribuées à chaque vétérinaire inspecteur pour bien identifier le lieu d'abattage et le type d'établissement (aire d'abattage, abattoir national) sur les denrées issues des animaux soumis à une inspection vétérinaire en conformité avec les normes internationales. Le coût de ces estampilles est estimé forfaitairement par défaut à 35 000 € pour 350 estampilles.

### **VII.2.B Moyens humains requis :**

La couverture du territoire par les inspecteurs vétérinaires doit être rationalisée aux niveaux national, préfectoral et sous préfectoral afin de garantir une action sanitaire sur tout le territoire en fonction du volume des activités d'abattage et de transformation.

**A Conakry**, la présence d'un abattoir national réhabilité et d'un marché de transformation et de distribution important nécessitera la présence d'une équipe d'inspecteurs à plein temps, pour l'instant estimée à 6 vétérinaires et 6 para-professionnels vétérinaires.

**Dans les 34 préfectures**, l'inspection sanitaire sera effectuée à temps partiel par le vétérinaire en charge de la santé publique vétérinaire au niveau de chaque SVP. Le para-professionnel vétérinaire en poste au niveau de chaque SVP pourra également se voir déléguer certaines tâches d'inspection. Ce personnel n'est donc pas comptabilisé dans ce chapitre puisqu'il est indiqué dans la structure de coordination des SV, il est simplement cité pour mémoire.

**Dans les 300 sous-préfectures restantes**, l'inspection sanitaire est déléguée par mandat sanitaire aux vétérinaires privés lorsque le volume d'activité ne justifie par un emploi public à plein temps. On peut ainsi retenir une vacation journalière d'inspection vétérinaire par tranche de 40 bovins abattus par jour. Le volume d'activité moyen des aires d'abattages est de quelques animaux une fois par semaine. En prenant en compte la répartition des 150 cabinets, il est donc retenu qu'en moyenne un cabinet sera en charge de 2 inspections hebdomadaires d'aires d'abattage sous préfectorales dont l'une au moins nécessitera un déplacement. Le montant des honoraires sera inclus dans le mandat sanitaire et individualisé pour chaque vétérinaire (voir exemple de répartition).

### **VII.3 Budget pour le renforcement de la santé publique vétérinaire**

Le budget consacré aux ressources humaines, aux investissements et au fonctionnement général de l'inspection est essentiellement inclus dans la structure de coordination au niveau des SVP (annexe I.6 et paragraphes 6.4. et 6.6) et dans le mandat sanitaire (cf 6.3.2.4).

Seuls la masse salariale, les moyens de transports et le fonctionnement spécifiques des 12 inspecteurs centraux de Conakry apparaissent dans le tableau budgétaire suivant.

Un tableau synthétique met en exergue les ressources totales consacrées à l'inspection dans l'analyse budgétaire globale (Tableau 15.D page 70).

La formation des inspecteurs et l'appui à la formulation des procédures d'inspection sanitaire sont prises en compte dans les compétences transversales (chapitre XII).

Une expertise internationale est requise sur deux mois pour l'évaluation des investissements en matière d'infrastructures et d'équipements d'abattage (1 mois en année 1 pour l'abattoir de Conakry et 1 mois en année 2 pour le réseau des abattoirs et aires d'abattage).

Finalement, les consommables liés aux plans de surveillance des zoonoses, à l'inspection sanitaire et les résidus des médicaments sont liés aux plans de surveillance (fiche II.10). Le

coût des analyses a été inclus dans les consommables et achats non stockables du laboratoire. Il comprend un budget pour les analyses comprises dans les trois volets d'activités.

**tableau n°10 -A et B : Répartition budgétaire par compétence critique et poste de charges pour le renforcement en santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments**

Santé Publique Vétérinaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
II.8. Santé publique vétérinaire	139 760	75 960	45 960	45 960	45 960	353 600
II.10. Contrôle des résidus	0	0	0	0	0	0
III.6. Programmes conjoints	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	110 000
Sous-total	161 760	97 960	67 960	67 960	67 960	463 600

**Moyens et Coûts nécessaires à la santé publique**

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					71 000		7 200		7 200		7 200		7 200	99 800
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 construction	300		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 rénovation	150		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Moyens de transports</i>					36 000		7 200		7 200		7 200		7 200	64 800
	Motocyclettes	3000	0,2	12	36 000	2	7 200	2	7 200	2	7 200	2	7 200	64 800
	Automobile 2x4	10000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Véhicule 4x4	30000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre:	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>		350	0,33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Bureautique</i>		2000	0,33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Equipements spécifiques</i>					35 000		0		0		0		0	35 000
<b>Investissements immatériels</b>					30 000		30 000		0		0		0	60 000
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					30 000		30 000		0		0		0	60 000
<b>Masse salariale</b>					28 800		28 800		28 800		28 800		28 800	144 000
	Vétérinaires	3000		6	18 000	6	18 000	6	18 000	6	18 000	6	18 000	90 000
	Autres cadres universitaires	3000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1800		6	10 800	6	10 800	6	10 800	6	10 800	6	10 800	54 000
	Personnels d'appui	1200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Consommables / non stockables</b>					31 960		31 960		31 960		31 960		31 960	159 800
<i>Consommation administrative</i>		0,2		0	5 760	0	5 760	0	5 760	0	5 760	0	5 760	28 800
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	25		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnels d'appui	15		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					4 200		4 200		4 200		4 200		4 200	21 000
	Km Motocyclettes	0,07		60000	4 200	60 000	4 200	60 000	4 200	60 000	4 200	60 000	4 200	21 000
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km ou heure Autres:	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					22 000		22 000		22 000		22 000		22 000	110 000
<b>Services délégués</b>		0			0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>		1			161 760		97 980		67 960		67 960		67 960	463 600
<b>Total en millions GNF</b>		6500			1 051		637		442		442		442	3 013

# VIII- RENFORCEMENT DES COMPETENCES DE MEDECINE ET PHARMACIE VETERINAIRES

## VIII.1 Renforcement des compétences sur le médicament vétérinaire

Les SV disposent d'une division de pharmacie vétérinaire chargée à la fois de l'enregistrement du médicament et du contrôle (i) du circuit commercial des produits vétérinaires sur le marché et (ii) de la qualité des médicaments et des vaccins.

Le renforcement de ces activités et la promotion de l'usage rationnel du médicament vétérinaire contribuent globalement à l'amélioration de la santé animale et publique à travers le contrôle de la qualité (efficacité, innocuité et sécurité) des vaccins et médicaments pharmacologiques présents sur le marché.

Par ailleurs, le contrôle de la distribution par la lutte contre la concurrence déloyale (vente au détail par des grossistes, ventes par des non-ayants droits...) joue également un rôle dans la stabilité du maillage sanitaire constitué par les vétérinaires privés, dont la viabilité économique est fortement dépendante de la vente des médicaments associée à l'activité clinique.

### VIII.1.A Stratégie d'action dans le domaine du médicament vétérinaire

Le marché du médicament en Guinée est dans une situation légale plus favorable que dans les autres pays de la région car la vente des produits illégaux et de contrefaçon et les circuits non professionnels semblent peu développés.

Le cadre légal en Guinée inclut un système d'autorisation de mise sur le marché des médicaments, qui ne s'applique qu'aux médicaments importés, car il n'y a pas de production de médicaments vétérinaires sur le territoire national. Cependant, il n'existe pas encore un système de contrôle de qualité sur le circuit commercial et sur les importations dans le pays.

Le plan de renforcement du service « Pharmacie vétérinaire » prévoit notamment que:

1. Le renforcement de la capacité réglementaire et administrative vise l'autorisation de mise sur le marché des médicaments et son suivi après l'enregistrement, prévoit des activités de mise à jour des conditions d'autorisations d'importation et de distribution. Toute information doit rester disponible dans la base de données et avec des listes des produits autorisés à jour et accessibles. Ce renforcement doit se faire de manière cohérente avec les décisions relatives à l'intégration régionale (CEDEAO) et en s'inspirant du modèle développé par l'UEMOA présenté à l'occasion de la conférence de l'OIE sur les médicaments vétérinaires en Afrique à Dakar du 25 au 27 mars 2008 (coopération régionale et internationale pour la législation, l'enregistrement et le contrôle : [http://www.oie.int/fr/manifestations/VETMED08/pdf\\_manuscripts/pdf\\_fran%20C3%A7ais/DARE\\_2603\\_Session3\\_](http://www.oie.int/fr/manifestations/VETMED08/pdf_manuscripts/pdf_fran%20C3%A7ais/DARE_2603_Session3_)

manuscript\_fr.pdf)

2. La création d'une unité de contrôle au niveau central prend en charge :
  - Les activités d'autorisation et de contrôle des médicaments dans le circuit commercial visant la vérification des conditions de l'AMM, notamment les conditions de vente ou d'étiquetage ; ce contrôle comprend l'établissement d'un plan de lutte et de contrôle contre les médicaments illégaux et/ ou de contrefaçon.
  - Le contrôle de la qualité (contrôle analytique de laboratoire) des médicaments et des vaccins. Ce contrôle de qualité sera instauré à l'importation et à la distribution des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire et exercé par les SV. Le contrôle des vaccins (qualité/efficacité) s'avère nécessaire, notamment dans le cadre de l'efficacité, avec un plan des points de contrôle bien précisés (pays sans chaîne de froid). Ces contrôles seront mis en œuvre de manière cohérente avec les engagements internationaux afférents (PANVAC, CEDEAO...).
3. La mise en place d'un suivi de l'utilisation des médicaments (registres, ordonnances,...) et la promotion de l'usage rationnel du médicament et de la bonne pratique clinique soient développés avec le développement de la prescription et des registres. En effet les activités de suivi de l'administration des médicaments constituent un des piliers de la lutte contre les résidus, les résistances et de la création future d'un système de pharmacovigilance (récolte et gestion de l'information sur les effets indésirables des médicaments chez les animaux).
4. La communication soit développée à travers des actions de promotion des bonnes pratiques de distribution et d'utilisation des médicaments, par le circuit commercial autorisé, en particulier auprès des vétérinaires et des éleveurs, sur les conditions de l'AMM des produits, l'étiquetage ou l'importance du respect du temps d'attente. Des actions de communication plus ciblées de lutte contre les circuits et produits illégaux doivent être précisées.

Le système de contrôle des médicaments et des vaccins est préparé par le service central et la mise en œuvre est effectuée par les inspecteurs des SV centraux, avec la coopération des services vétérinaires préfectoraux dans un premier temps.

Certaines modalités de contrôle peuvent être suivies dans le futur - après la formation ciblée des agents et en fonction de l'expérience acquise - d'un transfert des activités de contrôle vers les services préfectoraux / locaux, en restant sous la coordination centrale des SV.

Les différentes activités prévues pour accomplir ces objectifs impliquent notamment :

- Le recrutement de ressources humaines spécifiquement dédiées à ce contrôle ;
- La formation des inspecteurs ;
- L'élaboration du plan de contrôle national de la distribution et de la qualité des médicaments – pharmacologiques et immunologiques - comprenant un plan d'échantillonnage lié aux circuits (points de distribution et d'utilisation et des marchés illégaux) et le suivi évaluation ;



- L'accès à un laboratoire agréé pour assurer le contrôle analytique des médicaments (pharmacologiques et immunologiques) – méthodes analytiques, personnel formé, consommables (kits, etc....);
- La préparation des actions de communication sur la réglementation et l'utilisation du médicament vétérinaire; le contrôle des résidus des médicaments dans les denrées alimentaires d'origine animale apportera de l'information très importante concernant l'utilisation des produits (respect des prescriptions et du temps d'attente...);
- La coopération étroite avec le secteur privé, en occurrence les responsables de la mise sur le marché et les distributeurs des médicaments, mais aussi les éleveurs.

### ***VIII.1.B Ressources humaines et ressources physiques***

1- Les ressources humaines nécessaires sont estimées à 4 vétérinaires (un directeur, un chargé des AMM et du suivi des procédures, pénalités et taxes, et 2 inspecteurs), et 3 personnels d'appui (notamment pour la gestion administrative des dossiers et le maintien de la base de données, et un chauffeur).

2- Les ressources physiques nécessaires comprennent la disponibilité d'un véhicule 4x4 pour effectuer les missions d'inspection sur le terrain, de 2 postes communication et des équipements bureautique pour 6 personnes.

### ***VIII.1.C Budget pour le renforcement du médicament vétérinaire***

Les principaux éléments budgétaires de mise à niveau comprennent le recrutement des ressources humaines et les équipements de bureaux permettant son activité.

Une formation spécifique, estimée à un mois, doit être assurée pour les 4 vétérinaires.

Les frais de missions d'inspection peuvent être estimés sur la base du nombre des distributeurs, marchés et autres opérateurs répartis dans les 350 sous préfectures. On retiendra une base de 25 000 Km par an et de 3 jours d'inspection par semaine sur 40 semaines, soit 120 jours.

Ce service central ne requiert pas, dans les 5 prochaines années, des charges au niveau local, les inspecteurs nationaux seront en charge de la formation des cadres des SVP.

Les frais de communication, de consultation et de représentation officielle afférents sont spécifiés et pris en compte dans le chapitre consacré au renforcement des compétences transversales.

## **VIII.2 Renforcement de l'exercice de la médecine vétérinaire**

L'Ordre des Vétérinaires est une institution autonome et indépendante, responsable de la réglementation de l'exercice de la profession vétérinaire en Guinée. Elle a le pouvoir pour prendre des décisions et appliquer des mesures disciplinaires.

Cependant, l'Ordre n'est pas, lui-même, soumis à des procédures d'évaluation portant sur son

indépendance, sa capacité fonctionnelle ou sa composition, afin de vérifier notamment que la pratique correspond aux normes de qualité de l'OIE et est cohérente avec son autorité.

Par ailleurs, l'Ordre n'enregistre pas les para-professionnels vétérinaires et n'en a défini ni les catégories, ni les compétences, ni les modalités de supervision.

Dans le même temps, les vétérinaires privés ne peuvent s'installer dans des conditions de rentabilité économique suffisante sur l'ensemble du territoire. Ils ne bénéficient en outre d'aucune possibilité d'assurance sociale individuelle (retraite, invalidité, maladie, décès). En conséquence, le maillage sanitaire basé sur des vétérinaires privés, souhaité dans le cadre de la politique nationale, n'est pas assuré actuellement. De nombreuses études ont montré la faiblesse de la rentabilité des installations vétérinaires privées (H 32 à 35).

Enfin, le problème de la formation initiale des vétérinaires, dans ses aspects qualitatif et quantitatif, doit être analysé et traité en partie par l'Ordre, faute de devoir gérer une situation mettant en cause sa mission dans un avenir proche.

La Guinée dispose d'une école vétérinaire récente à Dalaba (Institut Supérieur de Sciences et Médecine Vétérinaires) qui doit assurer les besoins du pays en disponibilité de vétérinaires. Cependant, l'ISSMV vient de prendre en charge plus de 2500 étudiants vétérinaires. Ce fait constitue, à court et moyen terme, un problème fondamental étant donné l'inexistence du potentiel marché de travail pour accueillir les futurs jeunes diplômés.

En outre, le taux d'encadrement et les modalités d'enseignement actuels à l'ISSMV sont incompatibles avec un enseignement de qualité raisonnable.

### ***VIII.2.A Stratégie d'action pour l'exercice de la médecine vétérinaire***

Les compétences requises et les activités des para-professionnels, ainsi que les modalités de leur supervision doivent être définies.

L'enregistrement des vétérinaires et des para-professionnels doit être réalisé, ainsi que le contrôle de l'activité et son suivi. Une base de données doit être disponible et actualisée en permanence incluant le nom, diplôme/formation initiale, âge/temps de travail, compétences, coordonnées, permettant le suivi des effectifs en prospective.

Le rôle de l'Ordre va être déterminant pour éviter le risque de dégradation de la qualité de la profession qui impactera les 40 prochaines années. L'Ordre, en accord avec la DNSV et l'ISSMV, mettront en œuvre les mesures suivantes :

- une réduction massive et immédiate (dès 2010) du nombre d'étudiants admis chaque année à l'ISSMV de Dalaba. Le taux d'encadrement actuel permettrait de former correctement 25 étudiants par an. Cependant, il est souhaitable de n'admettre désormais que 10 étudiants guinéens et de compléter l'effectif par des étudiants étrangers dont les frais de scolarité pourraient fournir une source complémentaire au budget de l'ISSMV.
- une évaluation du cursus de formation de l'ISSMV, afin de l'harmoniser avec un enseignement de qualité internationale.
- un enseignement complémentaire (voir XII. Renforcement des compétences transversales) rendu obligatoire pour les nouveaux candidats au recrutement dans la fonction publique, et pour les vétérinaires privés souhaitant bénéficier

- du mandat sanitaire.
- un fonds d'appui à la promotion et à la protection sociale des vétérinaires privés doit être mis en place par l'Ordre pour permettre l'installation de 30 candidats par an pendant 5 ans. Des modalités restrictives d'accès aux 30 fonds individuels annuels impliqueront la validation préalable d'une année de formation complémentaire et une sélection sur concours. Ce fonds servira à organiser progressivement le maillage sanitaire de 150 sous-préfectures sur la base d'environ 20-25 000 UIV par clientèle. Il assurera si possible une fonction de structuration de la protection sociale individuelle des vétérinaires privés (assurance retraite invalidité décès).

### **VIII.2.B Ressources physiques et ressources humaines**

Les ressources humaines sont à la charge de l'Ordre, qui est une structure indépendante.

Afin d'effectuer ces tâches, l'Ordre devra néanmoins disposer d'un bureau équipé de 4 postes bureautique et d'un poste de télécommunication, qui doivent être fournis dans les conditions actuelles.

### **VIII.2.C Budget pour le renforcement de la médecine vétérinaire**

Le fonctionnement de l'Ordre doit être autonome financièrement selon les normes OIE.

Cependant un budget exceptionnel est nécessaire pour la promotion et la protection sociale des vétérinaires privés, ainsi que pour l'équipement des bureaux et une expertise internationale.

Le montant est estimé à 5000 € par cabinet (couvrant l'investissement minimum d'une motocyclette et d'un réfrigérateur). Le fonds garantira 30 installations par an pendant 5 ans. A titre d'exemple, les modalités d'utilisation peuvent s'inspirer des expériences acquises dans la sous-région (i.e. Fonds de garantie assuranciers individuels – Initiative Conseil Développement – Bamako - Mali) et permettre de garantir des emprunts bancaires pour investissements plus importants avec le même fonds. Ce fonds professionnel pourrait ainsi être cogéré par l'Ordre des Vétérinaires, la DNSV, un organisme bancaire et un organisme d'assurance.

**tableau n°11 -A et B : Répartition budgétaire par compétence critique et poste de charges pour le renforcement de la médecine et pharmacie vétérinaires**

Médecine et Pharmacie Vétérinaires	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
II.9. Médicaments vétérinaires	74 220	41 751	41 751	41 751	41 751	241 224
III.5. Organisme Statutaire Vétérinaire	172 350	166 000	150 000	150 000	150 000	788 350
Sous-total	246 570	207 751	191 751	191 751	191 751	1 029 574

**Moyens et Coûts nécessaires à l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaires**

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					49 050		10 231		10 231		10 231		10 231	89 974
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 construction	300		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	m2 rénovation	150		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Moyens de transports</i>					30 000		6 000		6 000		6 000		6 000	54 000
	Motocyclettes	3000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Automobile 2x4	10000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Véhicule 4x4	30000	0,2	1	30 000	0	6 000	0	6 000	0	6 000	0	6 000	54 000
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>					1 050		231		231		231		231	1 974
	Bureautique	2000	0,33	5	18 000	2	4 000	2	4 000	2	4 000	2	4 000	34 000
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
<b>Investissements immatériels</b>					166 000		166 000		150 000		150 000		150 000	782 000
<i>Fonds exceptionnel</i>					150 000		150 000		150 000		150 000		150 000	750 000
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					16 000		16 000		0		0		0	32 000
<b>Masse salariale</b>					15 600		15 600		15 600		15 600		15 600	78 000
	Vétérinaires	3000		4	12 000	4	12 000	4	12 000	4	12 000	4	12 000	60 000
	Autres cadres universitaires	3000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1800		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnels d'appui	1200		3	3 600	3	3 600	3	3 600	3	3 600	3	3 600	18 000
<b>Consommables / non stockables</b>					15 920		15 920		15 920		15 920		15 920	79 600
<i>Consommation administrative</i>					0		3 120		3 120		3 120		3 120	15 600
<i>Frais de missions</i>					4 800		4 800		4 800		4 800		4 800	24 000
	Cadres	25		120	3 000	120	3 000	120	3 000	120	3 000	120	3 000	15 000
	Personnels d'appui	15		120	1 800	120	1 800	120	1 800	120	1 800	120	1 800	9 000
<i>Frais véhicules et transports</i>					8 000		8 000		8 000		8 000		8 000	40 000
	Km Motocyclettes	0,07		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4		20000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	40 000
	Km ou heure Autres:	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>					246 570		207 751		191 751		191 751		191 751	1 029 574
<b>Total en millions GNF</b>					1 603		1 350		1 246		1 246		1 246	6 692

# **IX- RENFORCEMENT DES COMPETENCES DU COMMERCE INTERNATIONAL**

Dans le domaine du commerce international et pour ce qui concerne les importations, la priorité pour les cinq prochaines années concerne essentiellement la protection sanitaire du cheptel bovin au regard du statut PPCB, notamment par la création d'une zone indemne de cette maladie. Par conséquent, la stratégie globale consiste à renforcer les protections et contrôles sanitaires en périphérie de la zone indemne de PPCB (postes d'inspection frontaliers et point de contrôle internes). Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière, mais celles-ci ne reposent généralement pas sur des normes internationales ni sur une analyse de risque.

Les SV seront en mesure d'établir une zone indemne de PPCB. Il n'est pas envisagé de compartimentation.

En sus de l'exportation d'animaux sauvages (essentiellement des oiseaux d'ornementation), les exportations d'animaux et produits d'origine animale en Guinée concernent les produits de la pêche, le miel ou encore les cuirs et peaux. Il n'est pas prévu à ce stade d'activité spécifique de développement de ces exportations, les priorités nationales étant axées sur le renforcement de la sécurité alimentaire nationale. Dans ce cadre l'objectif est de pouvoir certifier l'ensemble de ces produits d'exportation de manière conforme aux normes de l'OIE, ce qui pose peu de problèmes.

Le cadre législatif continuera d'être harmonisé progressivement avec les normes internationales et les SV participeront activement aux réunions internationales sur ce sujet.

Il n'est pas envisagé d'établir des accords sanitaires spécifiques dans les 5 années à venir.

## **IX.1 Stratégie d'action sur le commerce international**

Les principaux freins identifiés en lien avec les échanges commerciaux concernent les capacités matérielles de contrôles sanitaires aux frontières ainsi que la définition et la diffusion de procédures opérationnelles standards.

Il s'agit donc de renforcer les contrôles sanitaires aux frontières des animaux et des produits d'origine animale (importation / exportation) et de protéger la zone indemne de PPCB

La construction du système d'inspection sanitaire aux frontières dans le cadre de l'intégration régionale et des échanges se fera progressivement :

- 3 PIFs pour les ports et aéroports : 2 pour les ports de Conakry et Kamsar (10h/24h) et un à l'aéroport de Conakry (24h/24h).
- 10 PIFs terrestres (8h/24h): 7 PIFs au niveau des frontières de la zone indemne de PPCB au Sierra Léone, Guinée Bissau et Sénégal et 3 PIFs au niveau des autres frontières au Mali, Côte d'Ivoire et Libéria. Pour les autres postes frontières un contrôle documentaire ou une interdiction seront exécutés par les douanes.

Dans le même temps, 3 postes de contrôle interne de la zone indemne de PPCB seront établis avec un contrôle 24h/24 dans les carrefours routiers de Marella, Dogoumet et Kounsitel.

La formation continue minimale des personnels de contrôle aux frontières comprend la formation réglementaire et les procédures.

L'élaboration d'un manuel pour les procédures opérationnelles standards (Manuel POS) et la formation des agents des PIFs à ce manuel seront développées progressivement afin de faire partie du processus de formation continue des agents des PIFs.

Des procédures seront notamment développées au sujet :

- de l'introduction d'animaux, de produits animaux et d'aliments d'origine animale : définir les conditions d'importation, documents nécessaires et les procédures d'inspection sanitaire selon l'espèce ou le produit ainsi que selon son conditionnement et sa provenance
- des décisions de saisie, procès verbal et pénalités
- de la supervision des para-professionnels : rédaction de fiches de conduite à tenir et référencement au vétérinaire inspecteur

La formation continue se déroulera selon 2 modalités : 2 semaines dans le cursus de Dalaba ou bien 2 jours par an pour la formation continue des cadres en fonction. Des stages dans des PIFs étrangers considérés comme exemplaires seront organisés pour 5 vétérinaires.

Au niveau de la législation, le cadre légal sera défini en conformité avec les normes internationales.

Pour la communication, des affiches seront diffusées au niveau des frontières pour expliquer les mesures sanitaires de contrôle des passagers et transporteurs (informations des bénéficiaires des procédures sanitaires aux frontières).

Pour les actions de représentation officielle, les SV doivent disposer d'un budget minimal pour coordonner leurs efforts avec les pays voisins (organisation de visites et réunions) et disposer d'un accès à l'information (télécommunications, internet,...).

Une application avec base de données sera développée pour la gestion de l'information (formulaires de suivi des échanges...).

## **IX.2 Ressources humaines et ressources physiques**

Le budget prend en compte les investissements et les affectations de personnels progressifs à réaliser pour les PIFs et les postes de contrôle internes.

En termes de fonctionnement, les coûts sont uniquement représentés par les salaires des inspecteurs des PIFs et des contrôleurs des 3 postes de contrôle internes.

Un poste 24h/24h représente 5 personnes et les postes de 8 à 10h/24h représentent environ 1,5 personne. Les postes sont pourvus de vétérinaires inspecteurs.

Les investissements concernent les locaux à construire : la surface des 3 PIFs majeurs est estimée à 40 m<sup>2</sup>, celle des autres postes est de 20 m<sup>2</sup> et celle des postes intérieurs de 30 m<sup>2</sup>.

Chaque poste possède un équipement de désinfection (estimé à 300 € renouvelé sur 3 ans). Les trois postes majeurs disposent en plus d'un incinérateur (estimé à 2700 € renouvelé sur 20 ans).

### IX.3 Budget pour le renforcement sur le domaine du commerce international

Les coûts des actions sanitaires du zonage PPCB (mise en œuvre de la surveillance active et de la traçabilité) sont inclus dans le cadre de la santé animale.

Le budget consacré au zonage n'inclut donc que les frais d'infrastructures et les salaires des postes de contrôle internes, ainsi que les frais de compensation pour les abattages sanitaires.

Le budget consacré à la traçabilité inclut uniquement les achats de pinces à tatouer.

De nombreuses compétences n'ont pas de coûts spécifiques puisqu'elles sont traitées par la partie publique des SV décrite au chapitre IV.

Le budget est réduit pour cette activité puisqu'il ne s'agit pas d'une priorité nationale pour l'exportation et puisque l'importation est protégée par l'intégration régionale.

**tableau n°12 -A et B : Répartition budgétaire par compétence critique et poste de charges pour le renforcement du commerce international**

Commerce International	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
II.4. Sécurité aux frontières	107 050	117 200	148 283	117 817	117 816	608 166
IV.3. Harmonisation législative	0	0	0	0	0	0
IV.4. Certification internationale	0	0	0	0	0	0
IV.5. Accords d'équivalence	0	0	0	0	0	0
IV.6. Traçabilité	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000	27 000
IV.7. Transparence	0	0	0	0	0	0
IV.8. Zonage	0	97 950	71 600	71 600	71 600	312 750
IV.9. Compartimentation	0	0	0	0	0	0
Sous-total	122 050	218 150	222 883	192 417	192 416	947 916

Moyens et coûts nécessaires au commerce international

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					68 050		69 050		44 983		14 517		14 516	211 116
<i>Locaux</i>					36 000		58 800		34 650		6 150		6 150	141 750
	m2 total entretien	15		0	0	120	1 800	310	4 650	410	6 150	410	6 150	18 750
	m2 construction	300		120	36 000	190	57 000	100	30 000	0	0	0	0	123 000
	m2 rénovation	150		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Motocyclettes	3000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Automobile 2x4	10000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Véhicule 4x4	30000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>					350		3 150		3 033		1 867		1 866	10 966
	Bureautique	2000	0,33	3	6 000	1	2 000	1	2 000	1	2 000	1	2 000	14 000
<i>Equipements spécifiques</i>					25 000		5 100		5 300		4 500		4 500	44 400
<b>Investissements immatériels</b>					0		37 500		37 500		37 500		37 500	150 000
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		37 500		37 500		37 500		37 500	150 000
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>					45 000		93 000		117 000		117 000		117 000	489 000
	Vétérinaires	3000		15	45 000	22	66 000	30	90 000	30	90 000	30	90 000	381 000
	Autres cadres universitaires	3000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1800		0	0	15	27 000	15	27 000	15	27 000	15	27 000	108 000
	Personnels d'appui	1200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Consommables / non stockables</b>					9 000		18 600		23 400		23 400		23 400	97 800
<i>Consommation administrative</i>					0		18 600		23 400		23 400		23 400	97 800
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	25		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnels d'appui	15		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Km ou heure Autres:	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>					122 050		218 150		222 883		192 417		192 416	947 916
<b>Total en millions GNF</b>					793		1 418		1 449		1 251		1 251	6 161



# **X- RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN LABORATOIRES D'ANALYSE VETERINAIRE**

Un seul laboratoire fonctionne au niveau central, le LCDV (Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostic). Ce laboratoire partage les mêmes locaux que la Direction Nationale des Services Vétérinaires (2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble). L'implantation géographique et les locaux qui accueillent le LCDV ne sont pas adaptés à ses missions. Le LCDV comporte les unités de microbiologie (sérologie), de parasitologie et d'épidémiologie et assure la centralisation des prélèvements reçus du réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies animales. Aucun budget spécifique n'est alloué à ce laboratoire. Deux études antérieures sont disponibles (documents H 28, H30)

Les activités proposées dans le domaine des laboratoires d'analyses sont résumées en annexe dans les fiches d'activités II.1 et II.2. Le résultat attendu sur 5 ans est le suivant : « Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct. »

Au niveau des activités à mettre en œuvre, il s'agit d'assurer, en conformité avec les normes internationales, le diagnostic :

- des principales zoonoses (rage, charbon bactérien, FVR et influenza aviaire),
- des principales maladies d'importance économique nationale (PPCB, PB, PPR, PPA, FA, Septicémie hémorragique et trypanosomiase)
- ainsi que les principales analyses d'hygiène alimentaire.

En collaboration avec le laboratoire de référence OIE à Dakar (Laboratoire de contrôle des médicaments vétérinaires – LACOMEV) il s'agit également :

- d'assurer le contrôle de la qualité pharmacologique et immunologique des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire conformément aux normes de l'OIE,
- et d'initier la détection des résidus de médicaments vétérinaires dans certaines productions d'origine animale.

En termes d'assurance qualité du LCDV, le résultat attendu est l'application d'un système formel d'assurance qualité pour l'ensemble des unités du laboratoire (organiser le laboratoire national sous système d'assurance qualité).

## **X.1 Stratégie d'action pour les laboratoires d'analyses**

La première action prévue est la construction d'un nouveau laboratoire vétérinaire central unique vers lequel seront acheminés les prélèvements effectués par les vétérinaires privés mandataires ou les inspecteurs vétérinaires. Ces prélèvements sont réalisés dans le cadre des programmes de surveillance épidémiologique des maladies prioritaires et des programmes d'hygiène alimentaire selon les modalités définies (élevage, échantillon, frontières...).

La stratégie d'action pour l'application d'un système formel d'assurance qualité pour l'ensemble des unités du laboratoire est la suivante :

- Finaliser la normalisation ISO 17025 des analyses d'hygiène alimentaire ;
- Mettre en place l'assurance qualité du laboratoire sur les analyses prioritaires (FA, PPCB, PPR, PPA, FVR, IAHP) ;
- Compléter la constitution des dossiers : manuel de procédure de contrôle et d'enregistrement des résultats (réception des prélèvements, circulation, analyse, gestion des résultats, gestion des déchets) ;
- Elaborer un guide de bonnes pratiques de laboratoire et former le personnel (formation sur paillasse) ;
- Prévoir une formation et/ou un jumelage pour la norme ISO 17025.

Le nombre de prélèvements dépendra d'une analyse de la situation épidémiologique pour chaque maladie.

Cependant, pour des raisons de prévision budgétaires, on prévoira un budget équivalent à 1 prélèvement pour mille têtes pour une surveillance épidémiologique d'une maladie d'un cheptel important.

En Guinée cela représente 3000 échantillons bovins et 2000 pour les petits ruminants.

Les estimations du nombre d'analyses de laboratoire sont les suivantes:

- Pour les zoonoses les diagnostics suivants : de la rage par IFI (100 tests/an), du charbon bactérien par bactérioscopie (100 tests/an), de la FVR par le test ELISA (2500 tests/an), de l'influenza aviaire par IHA (1000 tests/an), AGID (1000 tests/an) et par ELISA (1000 tests/an) et plus tard par RT-PCR (100 tests/an)
- Pour les principales maladies animales : de la PPCB par RFC (3000 tests/an), de la PB par ELISA (5000 tests/an), de la pasteurellose septicémique par isolement (100 tests/an), de la PPR par ELISA (3000 tests/an), de la FA par ELISA (2000 tests/an), de la PPA et de la PPC par les techniques ELISA (500 tests/an), trypanosomoses par coloration (2500 tests/an).
- Pour la section HIDA OA : des salmonelles par isolement et identification et (500 tests/an), des E. coli par isolement, identification et dénombrement des coliformes totaux (500 tests/an) et des dénombrement coliformes fécaux (500 tests/an) et l'identification par le test de Kovacs (500 tests/an), les germes anaérobies sulfito-réducteurs par isolement, identification et dénombrement (500 tests/an), les listeria par isolement et identification (500 tests/an), les campylobacter par isolement et identification (500 tests/an).

Par ailleurs, les formations continues suivantes seront organisées (analyses de laboratoire et mise sous assurance qualité) :

- Formation post-universitaire (2 masters) : bactériologie, biologie moléculaire ;
- Formation continue d'un mois dans les laboratoires régionaux de référence pour 5 techniciens aux techniques utilisées à raison de 1 par an ;
- Formation continue (séminaires annuels) des agents du laboratoire adaptée aux analyses définies ;
- Formation des agents de terrain (privés ou publics) pour l'initiation aux techniques

utilisées, aux méthodes de prélèvements et d'acheminement des prélèvements à l'ISSMV de Dalaba dans le cadre du programme "Formation des Inspecteurs" ;

- Formation du responsable assurance qualité (RAQ): durée 2 semaines par an à l'étranger ;
- Séminaire annuel sur le système d'assurance qualité pour le personnel du laboratoire.

Des actions de communication sur les capacités du laboratoire et la mise sous Assurance Qualité seront développées à destination des éleveurs et des autres bénéficiaires (exportateurs, importateurs). Des fiches techniques sur les protocoles de prélèvements seront diffusées auprès des vétérinaires des secteurs public et privé (procédures inhérentes au conditionnement et envoi des prélèvements, formalités de réception des prélèvements et modalités de transmission des résultats d'analyse).

En terme de représentation officielle et d'action régionale, les activités suivantes sont prévues :

- développement de relations et éventuellement de jumelages avec les laboratoires régionaux et mondiaux sur la base d'une participation à 5 séminaires par an (7 jours par séminaire en moyenne) ;
- participation aux réunions des réseaux RAEMA (Réseau Africain d'Epidémiologie Médicale Appliquée), RALHA (Réseau Africain des Laboratoires d'Hygiène Alimentaire), Resolab (Réseau des Laboratoires) : 2 voyages / an.

Pour la gestion de l'information et la rédaction de procédures, les actions suivantes seront développées en conformité avec les normes de l'OIE :

- rédaction du manuel des procédures opérationnelles standard (POS) pour les différentes unités ;
- définition et application d'un guide de Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL) ;
- mise en place d'un système d'enregistrement et de traçabilité des prélèvements et des résultats de laboratoire ;
- définition des procédures d'agrément ISO nécessaires ;
- et mise en place d'un système de gestion de données et de communication des résultats des analyses de laboratoires qui assure leur traçabilité et leur diffusion efficiente.

10 semaines/homme d'assistance technique seront prévues pour la conception du laboratoire (architecture normalisée ISO 17025), la revue et le suivi de la mise sous assurance qualité.

## **X.2 Ressources physiques et ressources humaines**

### **X.2.A Ressources humaines**

- 7 techniciens de laboratoire = 1 bactériologie + bactériologie alimentaire, 1 ELISA + sérologie + parasitologie, 1 biologie moléculaire, 1 réception prélèvements + laverie et production eau stérilise + 1 préparation des milieux + 2 divers
- 5 vétérinaires responsables des unités de laboratoire : 1 vétérinaire par unité (bactériologie, virologie, HIDAOA, parasitologie, biologie moléculaire)
- 5 personnels d'appui (chauffeur, secrétaires, administration...)

### **X.2.B Ressources physiques :**

#### *a) Construction du laboratoire estimé à 400 m<sup>2</sup>*

Il s'agit concrètement de concevoir le plan architectural du laboratoire vétérinaire central (plan conforme à la norme ISO 17025), de le construire, de l'aménager et de l'équiper. Ce laboratoire se composera de :

- locaux administratifs communs pour la gestion générale des analyses
- une salle de réception des prélèvements,
- une division santé animale avec unités de virologie dotée d'une chambre noire, de bactériologie, de biologie moléculaire et de parasitologie,
- une division HIDAOA avec une unité bactériologie alimentaire
- une laverie, une salle de stockage et de préparation des milieux
- une chaîne de froid, un système de collecte et de traitement des effluents liquides, un générateur d'électricité et un système réservoir d'eau.
- une salle d'autopsie pour volailles et petits animaux.

#### *b) Equipement de laboratoire*

L'annexe 11.A donne une estimation des équipements et matériels nécessaires. Le montant global est d'environ 100 000 € renouvelé à hauteur de 20% par an.

Le laboratoire disposera en outre d'un véhicule 4x4 pour les investigations de terrain et d'un véhicule de liaison. Il dispose de trois équipements de télécommunication et 10 équipements bureautique.

### **X.3 Budget pour le renforcement des laboratoires d'analyses**

Les coûts moyens retenus pour ces analyses sont ceux du laboratoire central vétérinaire de Bamako (Mali) dont le détail est donné en annexe 11.B, mais dont il faut retenir qu'une sérologie est budgétée en moyenne à 2 € et les autres analyses à 10 € l'unité.

Les coûts des bordereaux sont inclus dans les consommations administratives, estimées forfaitairement à 20% de la masse salariale.

Le budget des consommables sera donc limité aux besoins du laboratoire et estimé à 40 000 €. A titre d'exemple les annexes 11.A et C montrent le volume et les prix d'analyses réalisées dans divers laboratoires de la sous région.

Le kilométrage annuel du véhicule 4x4 est estimé à 15 000 km et celui du véhicule de liaison à 10 000 km.

**tableau n°13 - A et B : Répartition budgétaire par compétence critique et poste de charges pour le renforcement des laboratoires d'analyse vétérinaire**

Laboratoire d'Analyse Vétérinaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
II.1. Diagnostic de Laboratoire	371 770	124 720	124 720	124 720	124 720	870 650
II.2. Qualité du diagnostic	32 000	16 000	16 000	8 000	8 000	80 000
Sous-total	403 770	140 720	140 720	132 720	132 720	950 650

Moyens et Coûts aux Laboratoires d'Analyse

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total	
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget		
<b>Investissements matériels</b>					281 050		34 000		34 000		34 000		34 000	417 050	
<i>Locaux</i>					120 000		6 000		6 000		6 000		6 000	144 000	
	m2 total entretien	15		0	0	400	6 000	400	6 000	400	6 000	400	6 000	24 000	
	m2 construction	300		400	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000	
	m2 rénovation	150		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Moyens de transports</i>					40 000		8 000		8 000		8 000		8 000	72 000	
	Motocyclettes	3000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Automobile 2x4	10000	0,2	1	10 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000	18 000	
	Véhicule 4x4	30000	0,2	1	30 000	0	6 000	0	6 000	0	6 000	0	6 000	54 000	
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Télécommunications</i>					1 050		0		0		0		0	1 050	
	Bureautique	2000	0,33	10	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	
<i>Equipements spécifiques</i>					100 000		20 000		20 000		20 000		20 000	180 000	
<b>Investissements immatériels</b>					32 000		16 000		16 000		8 000		8 000	80 000	
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Expertise internationale</i>					32 000		16 000		16 000		8 000		8 000	80 000	
<b>Masse salariale</b>					33 600		33 600		33 600		33 600		33 600	168 000	
	Vétérinaires	3000		5	15 000	5	15 000	5	15 000	5	15 000	5	15 000	75 000	
	Autres cadres universitaires	3000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Para-professionnels vétérinaires	1800		7	12 600	7	12 600	7	12 600	7	12 600	7	12 600	63 000	
	Personnels d'appui	1200		5	6 000	5	6 000	5	6 000	5	6 000	5	6 000	30 000	
<b>Consommables / non stockables</b>					57 120		57 120		57 120		57 120		57 120	285 600	
<i>Consommation administrative</i>					6 720		6 720		6 720		6 720		6 720	33 600	
<i>Frais de missions</i>					2 400		2 400		2 400		2 400		2 400	12 000	
	Cadres	25		60	1 500	60	1 500	60	1 500	60	1 500	60	1 500	7 500	
	Personnels d'appui	15		60	900	60	900	60	900	60	900	60	900	4 500	
<i>Frais véhicules et transports</i>					8 000		8 000		8 000		8 000		8 000	40 000	
	Km Motocyclettes	0,07		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Km Automobiles 2x4	0,2		10000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	
	Km Véhicules 4x4	0,4		15000	6 000	15 000	6 000	15 000	6 000	15 000	6 000	15 000	6 000	30 000	
	Km ou heure Autres	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Consommations spécifiques</i>					40 000		40 000		40 000		40 000		40 000	200 000	
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0	
<b>Total en €</b>					403 770		140 720		140 720		132 720		132 720	950 650	
<b>Total en millions GNF</b>					6500		2 625		915		915		863	863	6 179

# **XI. RENFORCEMENT DES COMPETENCES TRANSVERSALES**

Les compétences transversales des SV ne sont pas des compétences techniques vétérinaires, elles sont cependant indispensables au fonctionnement efficace et efficient des SV selon les normes de qualité de l'OIE.

Ces compétences sont transversales à tout ou partie des compétences purement techniques des SV, tant dans le domaine des ressources, que de l'autorité et de la capacité technique, ou de l'accès au marché.

Leur financement impacte donc directement sur la qualité des compétences techniques des SV, il doit être considéré avec le même degré de priorité, faute de quoi les résultats attendus dans les autres compétences techniques ne seront pas atteints.

Dans l'organigramme proposé, ces compétences sont regroupées à titre illustratif dans la Division Administrative.

En effet elles concernent la gestion administrative générale des SV des ressources humaines (incluant la formation initiale et continue), physiques et financières des SV, ainsi que la législation et les procédures, et les relations publiques (communication, gestion de l'information, représentation officielle des SV, et consultation avec les bénéficiaires).

## **XI.1 Formation initiale**

La formation initiale n'est pas du ressort des SV proprement dit, cependant l'évaluation OIE PVS précise que la pyramide des âges des ressources humaines va poser un problème dramatique dans les 10 prochaines années. L'analyse de la pyramide des âges faite en 2006 (H21) montre que la quasi-totalité des vétérinaires (235) et des para-professionnels (340) de la partie publique des SV sera partie à la retraite en 2016. Les données de l'Ordre des vétérinaires montrent que les 40 vétérinaires privés installés actuellement seront encore présents en 2016. Les données transmises par la DNSV lors de cette mission (H 10) indiquent que le Ministère de l'Agriculture comprend désormais 300 vétérinaires et 400 para-professionnels vétérinaires, dont les 2/3 partiront à la retraite dans les 5 ans.

L'ensemble des SV aurait ainsi pu se trouver démuné de ressources humaines si aucune mesure n'était prise.

Une première mesure législative d'urgence fut proposée pour repousser le départ en retraite de 5 ans supplémentaires.

Puis, faute de formation prévisionnelle antérieure, la Guinée entreprit la formation immédiate de vétérinaires. L'Etat créa ainsi l'Institut Supérieur de Sciences et Médecine Vétérinaire (ISSMV) en 2002.

L'encadrement et les besoins exprimés étaient de l'ordre de 25 à 50 étudiants par promotion.

Cependant, dans un contexte politique, économique et social difficile, l'ISSMV s'est vu imposer l'entrée en formation de plus de 2500 étudiants.

Les conséquences de ces admissions pléthoriques risquent d'impacter très négativement, pour les 40 prochaines années, la qualité des SV de Guinée.

En effet d'une part la qualité de l'enseignement ne peut s'accommoder de telles conditions d'encadrement pour prétendre à une reconnaissance internationale, et d'autre part le nombre de diplômés, de plusieurs fois supérieur aux besoins du pays (estimés environ à 300 pour la prochaine décennie), plongera la profession vétérinaire dans une situation de sous-emploi massif rendant improbable le maintien de l'éthique professionnelle garantissant l'indépendance technique (jugement professionnel, revenu suffisant, respect des procédures...).

Les solutions pour sortir de cette impasse sont extrêmement contraignantes, mais ne peuvent être éludées, sauf à obérer pour les quatre prochaines décennies la qualité des SV de Guinée.

Les propositions suivantes devraient donc être mises en œuvre immédiatement :

- assister à la conférence de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire (octobre 2009)
- réduire dès 2010 le nombre d'étudiants total admis chaque année à 25 ou 30
- réduire dès 2010 le nombre total d'étudiants guinéens à 10 par an, et compléter l'effectif avec des étudiants de la sous-région qui aura besoin de vétérinaires dans les années à venir
- évaluer et harmoniser le cursus d'étude et l'encadrement de l'ISSMV avec ceux des facultés vétérinaires reconnues internationalement, et développer les collaborations et échanges, en renforçant la formation des enseignants.
- développer un cursus de formation continue (voir XII.2) d'une année scolaire qui sera nécessaire pour les vétérinaires guinéens formés à l'ISSMV désirant accéder aux concours d'intégration dans la fonction publique vétérinaire guinéenne, obtenir le mandat sanitaire ou bénéficier des prêts de promotion et protection sociale des vétérinaires privés mis en place par l'Ordre des Vétérinaires pour structurer le maillage sanitaire.

Par ailleurs, compte tenu de la pléthore de vétérinaires formés, il ne semble pas nécessaire de former de para-professionnels vétérinaires. Les formations de techniciens devraient donc être strictement limitées en nombre, et orientées principalement vers les productions et transformations animales.

Il revient donc à la DNSV de travailler avec l'ISSMV et l'Ordre des Vétérinaires, de manière à rendre effectives ces mesures dans le cadre de la politique nationale.

Les ressources humaines, physiques et financières de la formation initiale sont à la charge de l'ISSMV et ne sont donc pas prises en compte dans le cadre du plan de renforcement.

Seules sont comptabilisées les formations spécialisées de 2 professeurs (doctorats de 3<sup>ème</sup> cycle d'une durée de 3 ans, l'un débutant en année 1, l'autre en année 3).

Dans le cadre de la formation initiale spécialisée, on prendra en compte également la formation de 8 vétérinaires de santé publique dans un centre collaborateur de l'OIE (2 par an à partir de l'année 2) et de 2 vétérinaires du laboratoire de diagnostic (masters en bactériologie et biologie moléculaire).

Une assistance technique sera nécessaire pour l'évaluation du cursus de l'ISSMV et son



harmonisation internationale ; elle est estimée à une durée de 8 semaines séquencées sur la première année.

## **XI.2 Formation continue**

L'objectif d'environ 50 % des effectifs est retenu par le plan de formation continue.

La formation continue comprendra trois niveaux :

- les formations de spécialisations courtes destinées à certains cadres
- le cursus de formation complémentaire des étudiants de Dalaba
- les formations courtes destinées aux agents de terrain en cours d'exercice

Les **formations de spécialisation courtes** sont effectuées à l'étranger et budgétées sur 1 mois. Elles concernent 5 techniciens de laboratoire, 5 inspecteurs des frontières, et les cadres de l'analyse de risque, des problèmes émergents, de l'innovation technique, du médicament vétérinaire, et de l'identification. Ces 15 formations seront réparties sur les 5 années.

Le **cursus de formation complémentaire des étudiants de Dalaba** sera proposé à une quarantaine d'élèves par an, admis sur concours d'entrée.

Cette formation complémentaire sera obligatoire pour les diplômés de l'ISSMV de Dalaba pour pouvoir accéder au concours d'intégration dans la fonction publique vétérinaire ; se voir octroyer le mandat sanitaire ; et enfin bénéficier le cas échéant des prêts d'installation dans le secteur privé.

Le cursus s'étalera sur 12 mois et sera défini précisément à la suite de l'évaluation du cursus de Dalaba par une expertise internationale adéquate.

L'ensemble des modules concernera les étudiants suivant le cursus complémentaire, et ces modules pourront également être suivis au cas par cas par des vétérinaires déjà employés ou installés (par exemple les inspecteurs aux frontières, les cadres des SVP chargés de l'inspection alimentaire, les cadres chargés de la santé animale pour les modules épidémiologie ou gestion administrative...).

Le cursus comprendra au moins 3 mois de stage pratique et un certain nombre de modules qui ont été estimés nécessaires dans le cadre des fiches d'activité : inspection alimentaire, inspection aux frontières, épidémiologie, lutte contre les maladies, médicament vétérinaire, ... mais surtout la pratique clinique des diagnostics et traitements, ainsi que les interventions chirurgicales courantes.

Les **formations continues de courte durée** concerneront les programmes sanitaires prioritaires officiellement délégués. Ils sont estimés globalement à 2 jours de formation par an et par vétérinaire, et seront effectués en collaboration avec l'ISSMV de Dalaba.

Elles seront délivrées chaque année à 150 vétérinaires, en priorité la totalité des vétérinaires privés titulaires du mandat sanitaire, auquel s'ajoutera le nombre complémentaire d'agents de postes d'élevage nécessitant un recyclage.

Les ressources humaines et physiques seront fournies par l'ISSMV dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec la DNSV et l'Ordre Vétérinaire.

La DNSV doit cependant disposer d'un agent (cadre universitaire) responsable de la gestion des ressources humaines (fichiers, carrières, formation continue).

Les ressources sont donc estimées uniquement sous la forme de prestations de service et de frais pour les formations de courte durée et pour les formations externes. La formation complémentaire d'un an pour les diplômés vétérinaires de l'ISSMV doit être prise en charge par l'ISSMV.

Une assistance technique estimée à deux ans sera nécessaire pour le soutien à la mise en place des formations continues développées au sein de l'ISSMV.

### **XI.3 Législations, réglementations et procédures**

La législation sanitaire guinéenne est assez complète et satisfaisante.

Certains points de détail quant au rôle des éleveurs formés comme auxiliaires communautaires de santé animale (ACSA) restent néanmoins à revoir afin d'éviter de les placer clairement sous la responsabilité juridique des organisations d'éleveurs.

Il conviendra également de définir réglementairement les catégories, les compétences, les activités et les modalités précises de supervision des para-professionnels vétérinaires (techniciens) par les vétérinaires, dans le cadre de toutes les activités dans lesquelles ils pourraient être employés (secteurs privé et public).

Cependant, pour chacune des compétences techniques, des procédures précises doivent être établies ou révisées.

Les procédures précises doivent également être plus particulièrement établies pour l'inspection des denrées d'origine animale, la certification, le zonage, les programmes sanitaires, la sécurité aux frontières, la communication, le laboratoire, le fonds d'urgence, et la notification.

Un juriste doit être recruté au sein de la DNSV et bénéficiera d'un équipement informatique et de formation.

Une assistance technique de trois mois est prévue dans le domaine juridique et des procédures.

Par ailleurs, les SV de Guinée devraient assister à la réunion sur la législation vétérinaire prévue par l'OIE fin 2010 en Tunisie.

### **XI.4 Communication et système de gestion des données**

Les outils de communications seront déterminés pour chaque fiche d'activité dans la quasi-totalité des compétences critiques.

Le système de gestion de données est indispensable à la transparence puisqu'il conditionne la délivrance d'une information accessible, synthétique et basée sur un système documentaire assurant la traçabilité des informations fournies.

Les bases de données sont indispensables pour la gestion des ressources humaines (incluant la formation continue et une collaboration avec l'Ordre des Vétérinaires et l'ISSMV) et des

ressources physiques et financières, mais également les activités du laboratoire, le contrôle aux frontières, les programmes sanitaires et de santé publique, ainsi que la traçabilité et le zonage.

Une cellule de communication est donc indispensable au sein de la DNSV pour renforcer sa capacité de coordination et son indépendance technique, critères fondamentaux de qualité.

Trois postes seront créés au sein de la section « relations publiques », un chef de section chargé de la communication et un pour la gestion des données. Le troisième poste, destiné à la vulgarisation, sera affecté ci-après à la consultation des bénéficiaires.

La cellule disposera de 3 postes informatiques et de télécommunication, d'un véhicule 4x4, d'une photocopieuse de grande capacité et d'un budget de déplacement de 20 000 km par an et 60 jours de mission.

Le budget de communication devra être réévalué chaque année, mais il est estimé pour l'instant à 20 000 € par an, sur la base d'une campagne de sensibilisation annuelle dans les 2200 villages de Guinée comprenant un poster, un document photocopié de formation, et un message radio par village et par an.

Une assistance technique de 24 mois pour la mise en place des bases de données et de la communication des SV, répartie sur les 5 ans, semble nécessaire.

## **XI.5 Consultation avec les bénéficiaires**

La consultation avec les bénéficiaires est mentionnée comme une force des SV par le rapport d'évaluation.

Cependant il apparaît que cette consultation est menacée par un manque d'affectation budgétaire et de formalisation institutionnelle.

La consultation doit aussi s'enraciner sur le terrain à partir des vétérinaires sanitaires et des SV déconcentrés, notamment dans la mise en œuvre des programmes conjoints (fiche d'activité III.6).

Compte tenu des thématiques à traiter mentionnées dans les fiches d'activité et résumées dans la fiche III.2, on peut estimer qu'un rythme de réunion bimestriel au niveau national et semestriel au niveau préfectoral serait satisfaisant, soit 72 réunions par an (6+33x2).

Le nombre de bénéficiaires (éleveurs, opérateurs des filières, vétérinaires privés...) peut être estimé à 20 par réunion.

Compte tenu des contraintes économiques et sociales des bénéficiaires en province, et parfois au niveau de Conakry, il est prévu d'indemniser la participation à ces réunions sur la base d'un per diem de personnel d'appui (15 €).

Le budget annuel nécessaire aux consultations nationales et préfectorales peut donc être estimé à 20 000 € par an.

## XI.6 Représentation officielle

La représentation officielle des SV lors des réunions à l'étranger est essentielle au maintien de sa qualité.

Ces représentations sont mentionnées dans chaque fiche d'activité le cas échéant, et sont résumées dans la fiche III.3.

Une moyenne de 25 réunions internationales de 7 jours par an est retenue.

Le budget, établi sur la base d'un voyage international à 1000 € et du per diem de l'OIE (220 €), s'élèverait à 63 500 € par an.

**tableau n°14 -A et B : Répartition budgétaire par compétence critique et poste de charges pour le renforcement des compétences transversales des SV**

Compétences Transversales	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total 5 ans
I.2.A. Compétence des vétérinaires	94 000	40 000	50 000	30 000	30 000	244 000
I.2.B. Compétence des para professionnels vétérinaires	0	0	0	0	0	0
I.3. Formation continue	333 075	331 501	31 501	31 501	31 501	759 077
III.1. Communication	281 800	232 650	172 650	172 650	172 650	1 032 400
III.2. Consultation	27 550	25 200	25 200	25 200	25 200	128 350
III.3. Représentation Officielle	63 500	63 500	63 500	63 500	63 500	317 500
IV.1. Préparation application législation	35 950	34 376	34 376	4 376	4 376	113 452
IV.2. Respect de la législation	0	0	0	0	0	0
Sous-total	835 875	727 226	377 226	327 226	327 226	2 594 779

Moyens et Coûts nécessaires aux Compétences Transversales

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total	
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget		
<b>Investissements matériels</b>					69 250		14 601		14 601		14 601		14 601	127 654	
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0	
	m2 total entretien	15		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	m2 construction	300		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	m2 rénovation	150		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Moyens de transports</i>					30 000		6 000		6 000		6 000		6 000	54 000	
	Motocyclettes	3000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Automobile 2x4	10000	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Véhicule 4x4	30000	0,2	1	30 000	0,20	6 000	0,20	6 000	0,20	6 000	0,20	6 000	54 000	
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Télécommunications</i>					350		0,33		5		1 750		0,66		231
<i>Bureautique</i>					2000		0,33		6		12 000		0,66		1 320
<i>Equipements spécifiques</i>															
<i>Equipements spécifiques</i>					25 500				7 050					7 050	53 700
<b>Investissements immatériels</b>					631 125		577 125		227 125		177 125		177 125	1 789 625	
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Formation</i>					42 000		52 000		62 000		42 000		42 000	240 000	
<i>Expertise locale</i>					15 125		15 125		15 125		15 125		15 125	75 625	
<i>Expertise internationale</i>					574 000		510 000		150 000		120 000		120 000	1 474 000	
<b>Masse salariale</b>					0		15 000		15 000		15 000		15 000	75 000	
	Vétérinaires	3000		1	3 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000	15 000	
	Autres cadres universitaires	3000		4	12 000	4	12 000	4	12 000	4	12 000	4	12 000	60 000	
	Para-professionnels vétérinaires	1800		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Personnels d'appui	1200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Consommables / non stockables</b>					120 500		120 500		120 500		120 500		120 500	602 500	
<i>Consommation administrative</i>					0,2		0		3 000		0		3 000	15 000	
<i>Frais de missions</i>							65 900		65 900		65 900		65 900	329 500	
	Cadres				65 000		65 000		65 000		65 000		65 000	325 000	
	Personnels d'appui				900		900		900		900		900	4 500	
<i>Frais véhicules et transports</i>					8 000		8 000		8 000		8 000		8 000	40 000	
	Km Motocyclettes	0,07		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Km Automobiles 2x4	0,2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Km Véhicules 4x4	0,4		20000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	40 000	
	Km ou heure Autres	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Consommations spécifiques</i>					43 600		43 600		43 600		43 600		43 600	218 000	
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0	
<b>Total en €</b>					1		836 875		727 226		377 226		327 226	2 594 779	
<b>Total en millions GNF</b>					6500		5 433		4 727		2 452		2 127	16 866	



## XII- ANALYSE BUDGETAIRE GLOBALE

Le budget global du plan de renforcement de conformité des SV de Guinée aux normes de qualité de l'OIE s'élève à 21 millions d'euros sur 5 ans.

### XII.1 Investissements

40 % du budget est consacré aux investissements matériels (5,4 M €) et immatériels (2,9 M €). Ces investissements importants sont rendus nécessaires pour compenser le retard accumulé dans le renouvellement des investissements matériels et immatériels des SV de Guinée.

#### *Investissements matériels :*

Compte tenu du poids des investissements matériels, on notera que le budget d'année 1 prend en compte la remise à niveau des SV avec l'achat de tous les investissements matériels nécessaires. Les budgets des années 2 à 5 prennent en compte le renouvellement régulier de ces investissements effectués en année 1.

Le cas échéant, il est donc possible d'étaler la majorité des investissements de logistique (transport, communication et informatique) sur les 5 ans, et de réduire ainsi le montant du budget total en diminuant le budget de l'année 1 d'environ 2 millions d'euros d'investissements matériels, sans compromettre la mise à niveau en année 5 si le budget de renouvellement est assuré ensuite.

On notera par ailleurs que le montant nécessaire au renouvellement total des investissements est réduit notablement par la mise en œuvre du mandat sanitaire, qui permet de transférer la charge de la grande majorité de la logistique de terrain aux vétérinaires privés.

#### *Investissements immatériels :*

- Le budget de formation (0,3 M €) n'inclut pas la formation initiale des vétérinaires (ISSMV de Dalaba dont le budget n'est pas à la charge des SV), mais seulement la spécialisation des vétérinaires de la fonction publique et la formation continue.
- Un budget de 1,7 M € (8%) est consacré à l'expertise technique internationale indispensable.
- Le fonds exceptionnel (900 000 €) est consacré en majorité à la promotion et la protection sociale des 150 cabinets vétérinaires privés (750 000 €) qui constitueront le maillage sanitaire du pays, et à la compensation des abattages (150 000 €) pour l'obtention du statut de zone indemne de PPCB envisagé.

### XII.2 Fonctionnement

60 % du budget (12,9 M €) est consacré au fonctionnement, dont environ la moitié est destinée aux activités de planification et de contrôle exécutées par la partie publique des SV et l'autre moitié destinée aux activités sanitaires déléguées par mandat sanitaire.

Ce budget est indispensable au contrôle des maladies animales et zoonoses majeures.

#### *Masse salariale :*

La masse salariale actuelle théorique des 300 vétérinaires et 400 para-professionnels vétérinaires est d'environ 740 000 €

Malgré la réduction des effectifs publics prévus dans le plan de renforcement (130 vétérinaires et 70 techniciens), la masse salariale globale ne doit pas diminuer et ne doit pas être considérée comme une variable d'ajustement budgétaire si l'on veut maintenir et accroître la conformité de SV de Guinée aux normes de qualité de l'OIE, notamment en raison de l'augmentation des salaires indispensable à l'indépendance technique des SV.

690 000 € doivent être consacrés aux salaires sur lesquels une augmentation de 50% est indispensable. Les salaires représentent moins de 33% du fonctionnement et 16% du budget.

#### *Consommations :*

Consacrées à la partie publique des SV, elles lui permettent d'assurer ses fonctions techniques d'inspection et de contrôle, ainsi que ses fonctions transversales de planification. Elles représentent 21 % du budget.

#### *Services délégués :*

Ils sont budgétés à hauteur de 1 000 000 € par an, et sont moteurs pour toutes les activités vétérinaires de terrain. Ils permettront de constituer, développer et soutenir le maillage sanitaire vétérinaire indispensable pour la qualité des SV. Ils représentent 23 % du budget.

### **XII.3 Rentabilité et durabilité**

Dans la période de transition actuelle, les budgets ne sont pas exécutés. Il est donc difficile de se référer à des données objectives. Les données recueillies oralement durant la mission (H 10) indiquent que l'équivalent du budget du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales serait de seulement 2 800 000 €, le budget global de l'État serait de 500 M€ pour un PIB de 5 milliard € (données non vérifiées).

Le budget annuel des SV proposé dans le plan de renforcement, soit environ 3,6 M€ représenterait donc moins de 2% du PIB de l'élevage (4% du PIB soit 200 M€), moins de 0,7 % du budget de l'État, mais plus de 160% du budget actuel du Ministère de l'Élevage.

En retenant une valeur moyenne de 200 € par bovin, 40 € par petit ruminant, 60 € par porc et 2,5 € par volaille, la valeur du cheptel national (document E 7) s'établit à environ 800 000 000 €

Le budget total à consacrer aux SV correspond donc à moins de 0,5 %, ce qui est très raisonnable en regard de l'assurance de protection et de promotion que les SV seront à même de fournir à ce cheptel.

Compte tenu des effets que l'élevage induit sur les priorités nationales affichées en matière de lutte contre la pauvreté et de souveraineté alimentaire, ce budget est très raisonnable tant sur le plan de l'analyse budgétaire que sur le plan du coût assurantiel.



**tableau n°15 - A : Répartition budgétaire totale par chapitre du plan de renforcement de conformité des SV de Guinée aux normes de qualité de l'OIE**

Chapitres	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total sur 5 ans
Coordination et Indépendance des Services Vétérinaires	4 425 150	2 365 053	2 397 053	2 365 053	2 397 053	13 949 360
Santé Animale	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	1 350 000
Santé Publique Vétérinaire	161 760	97 960	67 960	67 960	67 960	463 600
Médecine et Pharmacie Vétérinaires	246 570	207 751	191 751	191 751	191 751	1 029 574
Laboratoire de Diagnostic Vétérinaire	403 770	140 720	140 720	132 720	132 720	950 650
Compétences Transversales	835 875	727 226	377 226	327 226	327 226	2 594 779
Commerce International	122 050	218 150	222 883	192 417	192 416	947 916
<b>TOTAL Plan de renforcement</b>	<b>6 465 175</b>	<b>4 026 860</b>	<b>3 667 593</b>	<b>3 547 126</b>	<b>3 579 125</b>	<b>21 285 879</b>

**Tableau n°15 B : Répartition budgétaire totale par compétences critiques du plan de renforcement de conformité des SV de Guinée aux normes de qualité de l'OIE**

Compétence critique	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total sur 5 ans	%
<b>I. Ressources Humaines, Physiques et Financières</b>							
I.1.A. Composition du personnel vétérinaire	615 000	663 000	687 000	687 000	687 000	3 339 000	16
I.1.B. Composition du personnel technique	249 000	276 000	276 000	276 000	276 000	1 353 000	6
I.2.A. Compétence des vétérinaires	94 000	40 000	50 000	30 000	30 000	244 000	1
I.2.B. Compétence des para professionnels	0	0	0	0	0	0	4
I.3. Formation continue	333 075	331 501	31 501	31 501	31 501	759 077	4
I.4. Indépendance technique	0	0	0	0	0	0	0
I.5. Stabilité des structures et durabilité	0	0	32 000	0	32 000	64 000	0
I.6. Capacité de coordination	3 425 150	1 365 053	1 365 053	1 365 053	1 365 053	8 885 360	42
I.7. Ressources Physiques	3 087 650	624 235	600 168	569 701	569 700	5 451 454	26
I.8. Financement	2 518 400	2 576 000	2 604 800	2 604 800	2 604 800	12 908 800	61
I.9. Financement des situations d'urgence	0	0	0	0	0	0	0
I.10. Capacité d'investissement	3 946 775	1 450 860	1 062 793	942 326	974 325	8 377 079	39
<b>II. Autorité et Capacité Technique</b>							
II.1. Diagnostic de Laboratoire	371 770	124 720	124 720	124 720	124 720	870 650	4
II.2. Qualité du diagnostic	32 000	16 000	16 000	8 000	8 000	80 000	0
II.3. Analyse de risque	0	0	0	0	0	0	0
II.4. Sécurité aux frontières	107 050	117 200	148 283	117 817	117 816	608 166	3
II.5.A. Epidémiologie passive	0	0	0	0	0	0	0
II.5.B. Epidémiologie active	0	0	0	0	0	0	0
II.6. Détection précoce et réponse rapide	0	0	0	0	0	0	0
II.7. Prévention, Contrôle et Eradication	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	1 350 000	6
II.8. Santé publique vétérinaire	139 760	75 960	45 960	45 960	45 960	353 600	2
II.9. Médicaments vétérinaires	74 220	41 751	41 751	41 751	41 751	241 224	1
II.10. Contrôle des résidus	0	0	0	0	0	0	0
II.11. Problèmes Emergents	0	0	0	0	0	0	0
II.12. Innovation Technique	0	0	0	0	0	0	0
<b>III. Interaction avec les bénéficiaires</b>							
III.1. Communication	281 800	232 650	172 650	172 650	172 650	1 032 400	5
III.2. Consultation	27 550	25 200	25 200	25 200	25 200	128 350	1
III.3. Représentation Officielle	63 500	63 500	63 500	63 500	63 500	317 500	1
III.4. Délégation, Habilitation, Accréditation	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000	23
III.5. Organisme Statutaire Vétérinaire	172 350	166 000	150 000	150 000	150 000	788 350	4
III.6. Programmes conjoints	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	110 000	1
<b>IV. Accès au marché</b>							
IV.1. Préparation et application législation	35 950	34 376	34 376	4 376	4 376	113 452	1
IV.2. Respect de la législation	0	0	0	0	0	0	0
IV.3. Harmonisation législative	0	0	0	0	0	0	0
IV.4. Certification internationale	0	0	0	0	0	0	0
IV.5. Accords d'équivalence et autres accords	0	0	0	0	0	0	0
IV.6. Traçabilité	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000	27 000	0
IV.7. Transparence	0	0	0	0	0	0	0
IV.8. Zonage	0	97 950	71 600	71 600	71 600	312 750	1
IV.9. Compartimentation	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux annuels</b>	<b>6 485 175</b>	<b>4 026 880</b>	<b>3 667 593</b>	<b>3 547 126</b>	<b>3 579 125</b>	<b>21 285 879</b>	<b>100</b>

Tableau n°15 C : Répartition budgétaire totale par poste de charges pour le plan de renforcement de conformité des SV de Guinée

Moyens et Coûts Totaux nécessaires au renforcement de la conformité des SV de Guinée aux normes de l'OIE

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total	%
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget		
<b>Investissements matériels</b>					3 087 650		624 235		600 168		569 701		569 700	5 451 454	26
<i>Locaux</i>					726 000		121 800		97 650		69 150		69 150	1 083 750	5
	m2 total entretien	15		0	0	4 320	64 800	4 510	67 650	4 610	69 150	4 610	69 150	270 750	1
	m2 construction	300		520	156 000	190	57 000	100	30 000	0	0	0	0	243 000	1
	m2 rénovation	150		3 800	570 000	0	0	0	0	0	0	0	0	570 000	3
<i>Moyens de transports</i>					1 486 000		297 200		297 200		297 200		297 200	2 674 800	13
	Motocyclettes	3 000	0	82	246 000	16,4	49 200	16,4	49 200	16,4	49 200	16,4	49 200	442 800	2
	Automobile 2x4	10 000	0	1	10 000	0,2	2 000	0,2	2 000	0,2	2 000	0,2	2 000	18 000	0
	Véhicule 4x4	30 000	0	41	1 230 000	8,2	246 000	8,2	246 000	8,2	246 000	8,2	246 000	2 214 000	10
	Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>		350	0	69	24 150	28,47	9 965	28,14	9 848	24,80	8 681	24,80	8 680	61 324	0
<i>Bureautique</i>		2 000	0	158	316 000	46,56	93 120	46,56	93 120	46,56	93 120	46,56	93 120	688 480	3
<i>Equipements spécifiques</i>					535 500		102 150		102 350		101 550		101 550	943 100	4
<b>Investissements immatériels</b>					859 125		826 625		462 625		372 625		404 625	2 925 625	14
<i>Fonds exceptionnel</i>					150 000		187 500		187 500		187 500		187 500	900 000	4
<i>Formation</i>					42 000		52 000		62 000		42 000		42 000	240 000	1
<i>Expertise locale</i>					15 125		15 125		15 125		15 125		15 125	75 625	0
<i>Expertise internationale</i>					652 000		572 000		198 000		128 000		160 000	1 710 000	8
<b>Masse salariale</b>					615 000		663 000		687 000		687 000		687 000	3 339 000	16
	Vétérinaires	3 000		116	348 000	123	369 000	131	393 000	131	393 000	131	393 000	1 896 000	9
	Autres cadres universitaires	3 000		6	18 000	6	18 000	6	18 000	6	18 000	6	18 000	90 000	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800		53	95 400	68	122 400	68	122 400	68	122 400	68	122 400	585 000	3
	Personnels d'appui	1 200		128	153 600	128	153 600	128	153 600	128	153 600	128	153 600	768 000	4
<b>Consommables / non stockables</b>					903 400		913 000		917 800		917 800		917 800	4 569 800	21
<i>Consommation administrative</i>		0,20			123 000		132 600		137 400		137 400		137 400	667 800	3
<i>Frais de missions</i>					124 100		124 100		124 100		124 100		124 100	620 500	3
	Cadres				101 375		101 375		101 375		101 375		101 375	506 875	2
	Personnels d'appui				22 725		22 725		22 725		22 725		22 725	113 625	1
<i>Frais véhicules et transports</i>					280 700		280 700		280 700		280 700		280 700	1 403 500	7
	Km Motocyclettes	0,07		410 000	28 700	410 000	28 700	410 000	28 700	410 000	28 700	410 000	28 700	143 500	1
	Km Automobiles 2x4	0,20		10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	0
	Km Véhicules 4x4	0,40		625 000	250 000	625 000	250 000	625 000	250 000	625 000	250 000	625 000	250 000	1 250 000	6
	Km ou heure Autres	0,00		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					375 600		375 600		375 600		375 600		375 600	1 878 000	9
<b>Services délégués</b>		0			1 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000	5 000 000	23
<b>Total en €</b>		1			6 465 175		4 026 860		3 667 593		3 547 126		3 579 125	21 285 879	100
<i>Total en millions GNF</i>		6 500			42 024		26 175		23 839		23 056		23 264	138 358	

Tableau 15 D : Répartition des ressources humaines et physiques des Services vétérinaires et domaines connexes

Secteur d'activité	Compétences critiques	Nombre entités	Ressources humaines (équivalents temps pleins)										Ressources physiques															
			Vétérinaires				Para professionnels vétérinaires				Autres diplômés universitaires		Personnels d'appui		Unités de communication		Unités de bureautique		Motocyclettes		Véhicules 2x4		Véhicules 4*4		Chaines de froid		Locaux m2	
			public		privé		public		privé		public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé		
			t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel	t. plein	t. partiel
<b>Santé Animale</b>	II.5,6,7		50	0	0	135	15	0	0	150	1	0	60	0	25	150	80	0	35	150	0	0	20	0	15	150	1900	0
- Elevage extensif (UIV)																												
- Agro-élevage (UIV)			50			135				150	1		60		22	150	80		35	150			20			150	1900	
- Elevage intensif (UIV)																												
- Marchés en vifs																												
- zonages ou compartiments		1					15								3												90	
<b>Santé Publique Vétérinaire</b>	II.4,8,9		74	0	0	15	47	0	0	0	1	0	63	0	36	0	62	0	47	0	0	0	19	0	20	0	2220	0
Pharmacie vétérinaire																												
Fabrication, importation, grossistes		10											3		6		2											
Distribution de détail		150	4																				1					
<b>Fillière aliments pour animaux</b>		7																										
<b>Fillière viande :</b>																	57											
Abattoirs, découpe transformation		1																										
Aire d'abattage		350																										1900
<b>Fillière laitière :</b>		7																										
Collecte transformation artisanale																												
Collecte transformation Industrielle			40				47				1		60		17				47				18					
<b>Fillière avicole</b>		0																										
Abattage																												
Industrie de l'oeuf																												
<b>Distribution des aliments</b>		7																										
Distributeurs (bouchers, etc...)																												
Restauration																												
<b>Postes frontières</b>		13	30																									
Ports et aéroports		3													3		3											320
Routes		10												10														
<b>Fillière pêche</b>		7																										
Bateaux pêche transformation																												
Mareyage																												
Industrie de la pêche																												
<b>Compétences transversales</b>	II.1,2,3, IV.1,2,3		1								4				5		6						1					
<b>Laboratoires d'analyse</b>	II.1 & II.2		5	0	0	0	5	0	0	0	0	0	5	0	3	0	10	0	0	0	1	0	1	0	3	0	400	0
- Laboratoire central		1	5				5						5		3		10				1		1				400	
- Laboratoires déconcentrés		0																										
- Laboratoires habilités		0																										
<b>Recherche</b>	II.12		7																									
<b>Enseignement</b>	II.2		20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Facultés vétérinaires																												
- Enseignements technique																												
<b>TOTAL:</b>			150	0	0	150	67	0	0	150	6	0	128	0	69	150	158	0	82	150	1	0	41	0	38	150	4610	0

## XIII- CONCLUSION

Dans le cadre des priorités nationales de sécurité alimentaire nationale et de lutte contre la pauvreté des populations rurales l'élevage joue un rôle majeur en République de Guinée.

Les Services Vétérinaires ont une fonction essentielle dans la protection et la croissance de l'élevage et la protection de la santé publique. Ils permettent également de faciliter les échanges internationaux des animaux et des produits animaux de la Guinée dans le respect des engagements internationaux de la Guinée et de son intégration régionale.

Leur renforcement, en conformité avec les normes de qualité de l'OIE, est donc indispensable.

Les principales compétences critiques définies par l'outil OIE PVS d'évaluation de la performance des services vétérinaires devant être renforcées ou stabilisées dans le cadre de ce plan de renforcement sont (i) l'indépendance technique des services vétérinaires (assurée par la compétence du jugement professionnel, l'application de procédures et des revenus suffisants pour les personnels des SV), (ii) le respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires, (iii) le développement de la santé publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments, et enfin (iv) l'accès à des financements réguliers et clairement définis.

Par ailleurs, des activités techniques prioritaires en santé animale et en santé publique vétérinaire doivent être mises en œuvre. Elles concernent l'éradication de la PPCB et de la PPR, le maintien du statut de pays indemne de PB, la détermination du statut sanitaire vis-à-vis de la PPA, de la FA et de la FVR, le cas échéant la détection précoce et la réponse rapide à l'IAHP, la mise en œuvre des programmes conjoints pour les maladies ayant un impact économique important sur les productions animales, le développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures (rage, hydatidose, cysticerose, tuberculose, brucellose) et enfin, l'inspection sanitaire des abattages et l'initiation du contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.

Afin d'assumer ces activités, les SV doivent pouvoir s'appuyer sur des ressources humaines vétérinaires en nombre limité mais suffisant.

Le maillage sanitaire de terrain optimal peut être assuré par 150 cabinets vétérinaires privés sous délégation officielle répartis sur 150 sous-préfectures à horizon 2015 (sur une base moyenne d'un vétérinaire pour 20-25 000 UIV et d'une accessibilité maximale de 30 km).

L'exercice réel et efficace des fonctions publiques vétérinaires des SV nécessite de surcroît la présence de 130 vétérinaires publics sélectionnés et formés (15 à la DNSV, 68 dans les SVP, 30 inspecteurs aux frontières, 4 inspecteurs de la pharmacie vétérinaire, 5 vétérinaires spécialistes au laboratoire national et 8 inspecteurs de la sécurité sanitaire des aliments).

La politique qualité entreprise par les SV de Guinée doit également être poursuivie en maintenant les ressources adéquates minimales. Deux missions de suivi OIE-PVS sont à prévoir pour s'assurer que le plan de renforcement remplit bien ses objectifs.

De plus une mission d'évaluation spécifique de l'ISSMV de Dalaba doit être effectuée immédiatement, étant donné l'impact majeur et durable sur la qualité des futures ressources humaines vétérinaires des SV guinéens.

Les principaux facteurs de blocage à prévoir pour le renforcement des SV en Guinée à ce stade sont vraisemblablement d'une part financiers (stabilisation de sources budgétaires) et d'autre part de nature politiques et humaines, notamment dans le domaine de la formation vétérinaire (adéquation du nombre de vétérinaires formés et de la qualité de leur formation à l'ISSMV de Dalaba au regard des critères internationaux).

Les actions clés à mettre en œuvre pour garantir la réussite de ce programme de renforcement sont de débloquer les prêts d'installation de vétérinaires privés qui seront proposés par concours (30 par an), de recruter par concours également des vétérinaires officiels dans la fonction publique (25 par an) et de préciser toutes les activités officielles déléguées aux vétérinaires privés (vaccinations, surveillance épidémiologique, traçabilité, inspection des aires d'abattage, formation et vulgarisation à destination des éleveurs et de leurs organisations) tout en assurant le financement, le suivi, l'évaluation et le contrôle d'efficacité des délégations officielles (mandat sanitaire).

Il s'agit ensuite de s'assurer que les personnels des SV disposent de revenus, de compétences, de procédures et de moyens propres suffisants pour être à l'abri des pressions non-scientifiques tout en stabilisant les sources budgétaires pour les opérations sanitaires vétérinaires élémentaires.

L'Ordre des vétérinaires doit ici être impliqué dans la définition des programmes de formation initiale et continue, de renforcement du maillage de terrain, et participer à la définition des procédures (administratives, techniques et budgétaires) de délégation officielle.

Le budget global du plan de renforcement de conformité des SV de Guinée aux normes de qualité de l'OIE s'élève à 21 millions d'euros sur 5 ans. 40 % du budget est consacré aux investissements matériels (5,4 M €) et immatériels (2,9 M €) et 60 % du budget (12,9 M €) est consacré au fonctionnement. La moitié du budget de fonctionnement est destinée à la partie publique des SV pour les tâches de planification et de contrôle et l'autre moitié est destinée aux tâches déléguées par mandat sanitaire.

Ce budget est indispensable pour le contrôle des maladies animales et des zoonoses majeures.

Ces ressources pourraient venir de financements nationaux ou internationaux (par exemple surveillance internationale de l'influenza aviaire ou programmes sanitaires contre la trypanosomose, la maladie de Newcastle ou les zoonoses majeures), de budgets des collectivités locales (couvrant par exemple l'inspection sanitaire sur les marchés), de budgets de groupements d'éleveurs (assurant par exemple la lutte contre la brucellose pour les éleveurs laitiers) ou des éleveurs et bénéficiaires eux-mêmes (finançant par exemple l'identification).

Enfin, bien que la DNSV ne soit pas en charge de l'inspection des pêches, cette inspection fait parti des missions des SV au sens de l'OIE. Il paraît donc nécessaire de procéder à l'évaluation et la certification de la conformité aux normes internationales de la Direction Nationale en charge de l'inspection des pêches (chaîne de commande et indépendance technique), afin d'établir le cas échéant un programme spécifique d'appui.

## XIV. LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

Référence	Titre	Source / Date
	DOCUMENTS ELECTRONIQUES	
E 1	Rapport OIE PVS Guinée	OIE / Dec 07
E 2	Rapport étude démographique personnel DNE	PRSE/ DNE/ Déc 1995
E 3	Rapport SIFEL	EISMV / DNE / 2000
E 4	Vaccination par jour par agent	DNE / 1995
E 5	Calcul distances moyennes sous préfectures villages	OIE / Mai 2008
E 6	Répartition cabinets vétérinaires base 25000 UIV	OIE / Mai 2008
E 7	Valorisation du cheptel national	DGE 2007
	DOCUMENTS PAPIERS	
H 1	Liste de présence réunion de restitution	
H 2	Proposition de cadre organique DNSV juin 2009	DNSV 2009
H 3	Manuel Qualité du Poste D'Inspection Frontalier	DGE
H 4	Présentation de l'ISSMV de Dalaba	ISSMV 2009
H 5	Situation annuelles des recettes DGE (2006 et 2007)	DGE
H 6	Situation du Financement du Sous Secteur Elevage	DGE
H 7	Lexique du Budget du DP3	PASEL
H 8	Contrôle postes frontaliers Conakry port et aéroport	SVCF/DNSV 2009
H 9	Rapport OIE PVS	OIE Mai 2007
H 10	Masse salariale des cadres et agents vétérinaires	DGE
H 11	Propositions de projets	DAPA 2009
H 12	Statistique (2002-2006) au port de Conakry	DGE
H 13	Répartition des postes de surveillance	DGE
H 14	Valeur commerciale du bétail 2007	DGE
H 15	Statistiques d'importation de médicaments	
H 17	Liste des médicaments	DGE 2008
H 18	Personnels des aires d'abattage Ratoma	
H 19	Recensement du cheptel	DGE 2007
H 20	Recensement du cheptel	DGE 2000
H 21	Ressources humaines de la DGE	DGE mars 2006
H 22	Répartition des vétérinaires privés	DGE 2008
H 23	Suivi des PIFs dans le cadre IAHP	DGE 2008
H 24	Population agricole en 2002	DGE
H 25	Population	DGE
H 26	Cadre organique proposé 2006	SGG
H 27	Bilan de 6 ans d'inspection au Port de Conakry	
H 28	Mission d'évaluation et d'appui au Laboratoire	FVI 2008
H 29	Politique de santé publique vétérinaire 2005-2015	DGE Avril 2005
H 30	Memorandum LCVD	BADEA 1992
H 31	Localisation et volumes des aires d'abattage	DNSV 2009
H 32	Analyse cabinet vétérinaire de Matoto	OV 2002
H 33	Etude filière agricole en Guinée	Laprovét Avril 2003
H 34	Privatisation vétérinaire au Mali et Sénégal	DGE 1998
H 35	Diagnostic de l'exercice vétérinaire libéral	Pasel 1vril 2007
H 44	Effectifs des éleveurs et du cheptel par espèces	DGE 2000
H 45	Communication initiale de Guinée	PNUD 2006





# **XVI- ANNEXES**

**Annexes 1 à 40: Fiches d'activité**

**Annexe 41 : Détermination des coûts unitaires**

**Annexe 42 et suivantes : autres annexes**

## I.1.A. Composition du personnel scientifique et technique. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

1. Objectif spécifique	
<i>La composition du personnel est adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires des SV.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.
2.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central, étatique et provincial.
3.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié au niveau local (sur le terrain).
4.	Les postes des vétérinaires et des autres professionnels font systématiquement l'objet de définitions de fonctions et de procédures de nomination officielles.
5.	Il existe des procédures de gestion efficaces pour évaluer les performances des vétérinaires et des autres professionnels.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	- Définir les fiches de postes et mettre en place les critères d'évaluation pour la sélection, le recrutement et la carrière de 130 vétérinaires publics: 15 à la DNSV, 68 dans les SVP, 30 inspecteurs aux frontières, 4 inspecteurs du médicament, 5 au laboratoire national et 8 inspecteurs HIDAOA - Assurer un maillage sanitaire de terrain de 150 vétérinaires privés - Recruter les cadres universitaires spécialisés nécessaires (voir fiche III.1, III.2, IV.1)
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SV 1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV conforme aux normes de qualité de l'OIE SV 2 : Assurer un maillage sanitaire conforme aux normes de qualité de l'OIE
<b>Stratégie de l'activité</b>	La politique nationale est de recentrer les SV publics sur ses missions de contrôle et de planification Le maillage sanitaire de terrain optimal est constitué de cabinets vétérinaires privés sous délégation officielle répartis dans les 150 sous-préfectures à horizon 2015 (base moyenne d'un vétérinaire pour 20-25 000 UIV et d'une accessibilité maximale de 30 km)
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Actualisation des fiches de postes vétérinaires dans la fonction publique à tous les niveaux - Nombre et répartition des vétérinaires privés et nombre de cadres universitaires spécialisés recrutés - Procédures et rapport de gestion et d'évaluation des performances des vétérinaires
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	30 prêts d'installation de vétérinaires privés seront proposés par concours. 25 recrutements dans la fonction publique sont proposés par concours
<b>Année 2</b>	idem
<b>Année 3</b>	idem
<b>Année 4</b>	idem
<b>Année 5</b>	idem
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Une formation complémentaire de 12 mois sera proposée à 55 vétérinaires sélectionnés par épreuve et souhaitant accéder au mandat sanitaire et aux 30 prêts d'installation ou concourir pour le recrutement dans la fonction publique.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Une communication doit être faite sur les mesures incitatives à l'installation et à la protection sociale des vétérinaires privés pour couvrir le territoire progressivement (150 points d'implantation)
<b>Consultation (III.2)</b>	Pour définir le réseau sanitaire de terrain et l'implantation optimale des 150 vétérinaires privés, 3 réunions de consultations préfectorales doivent être organisées avec éleveurs et vétérinaires privés.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Etablir les procédures d'évaluation des personnels des SV Définir les nouvelles fiches de postes vétérinaires en santé publique au niveau préfectoral, ainsi que dans les domaines centraux spécifiques (médicaments,...)
<b>Gestion de l'information</b>	La DNSV doit disposer d'une base de données de ses ressources humaines incluant la formation continue (voir I.3). Les descriptions de postes effectuées pour la partie publique des SV doit permettre une meilleure gestion des carrières. La base de données des ressources humaines de la DNSV doit inclure la formation continue. L'Ordre des Vétérinaires est en charge de l'enregistrement de la base de données des vétérinaires privés.

### I.1.A. Composition du personnel vétérinaire et universitaire des SV

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
Masse salariale				0	615 000	0	663 000	0	687 000	0	687 000	0	687 000	3 339 000
	Vétérinaires	3000		116	348 000	123	369 000	131	393 000	131	393 000	131	393 000	1 896 000
	Autres cadres universitaires	3000		6	18 000	6	18 000	6	18 000	6	18 000	6	18 000	90 000
<b>Total en €</b>		<b>1</b>			<b>615 000</b>		<b>663 000</b>		<b>687 000</b>		<b>687 000</b>		<b>687 000</b>	<b>3 339 000</b>
<b>Total en millions GNF</b>		<b>6500</b>			<b>3 998</b>		<b>4 310</b>		<b>4 466</b>		<b>4 466</b>		<b>4 466</b>	<b>21 704</b>

## I.1.B. Composition du personnel scientifique et technique. Para-professionnels vétérinaires et autres personnels techniques

1. Objectif spécifique	
<i>La composition du personnel est adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions techniques des SV.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. La plupart des postes techniques ne sont pas occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.	
2. La plupart des postes techniques aux niveaux central et étatique ou provincial sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.	
3. La plupart des postes techniques au niveau local (sur le terrain) sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.	
4. La plupart des postes techniques font régulièrement l'objet d'une supervision réelle.	
5. Il existe des procédures efficaces de nominations officielles et d'évaluation des performances des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> .	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Définir des modalités de supervision pour chaque catégorie et fonction de para professionnel vétérinaires dans le secteur privé
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SV 1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes de l'OIE.
<b>Stratégie de l'activité</b>	Compte tenu de la formation massive de vétérinaires à l'ISSMV de Dalaba, la définition de nouveaux postes de para-professionnels vétérinaires n'est pas envisagée.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Descriptions quantitative et qualitative de la supervision du personnel technique par des vétérinaires - Nombre de para professionnels vétérinaires et rôle
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Définition des modalités de supervision par l'Ordre et la DNSV
<b>Année 2</b>	Mise en œuvre de la supervision
<b>Année 3</b>	Idem
<b>Année 4</b>	Idem
<b>Année 5</b>	Idem
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Etablir un programme de formation continue pour les para professionnels vétérinaires <u>actuels</u> (estimés à 50) exerçant les activités HIDAOA et contrôle aux frontières.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	La communication sur les droits et devoirs respectifs des para professionnels vétérinaires et des vétérinaires peut être importante pour éviter l'exercice illégal et les fraudes, et amplifier le problème de la pléthore de vétérinaires.
<b>Consultation (III.2)</b>	Une consultation entre Ordre, DNSV, écoles de formation et association de techniciens doit être établie
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Lorsque la supervision doit être effective. Les procédures précises doivent être définies par type d'activité (inspection, santé, médicaments,...), contexte (secteur privé ou public) et catégorie de para-professionnels vétérinaires. Elle devrait s'exercer directement. Les procédures de supervision des para professionnels vétérinaires employés par les vétérinaires privés devraient être définies.
<b>Gestion de l'information</b>	S'assurer que l'enregistrement des para professionnels est établi par l'Ordre des vétérinaires, avec les différentes catégories, coordonnées, âges, fonctions et formations, afin d'établir une gestion prospective.

### I.1.A. Composition du personnel technique et d'appui des SV

Moyens et Lignes budgétaires	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
			Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
Masse salariale				249 000		276 000		276 000		276 000		276 000	1 353 000
Para-professionnels vétérinaires	1800		53	95 400	68	122 400	68	122 400	68	122 400	68	122 400	585 000
Personnels d'appui	1200		128	153 600	128	153 600	128	153 600	128	153 600	128	153 600	768 000
<b>Total en €</b>	<b>1</b>			<b>249 000</b>		<b>276 000</b>		<b>276 000</b>		<b>276 000</b>		<b>276 000</b>	<b>1 353 000</b>
Total en millions GNF	6500			1 619		1 794		1 794		1 794		1 794	8 795

## I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires, mesurée d'après les qualifications, les pratiques et les attitudes des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau variable qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives élémentaires.
2.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau uniforme qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives précises et adaptées.
3.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiologie, alerte précoce, santé publique, etc.).
4.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.
5.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	- Assurer la qualité de la formation vétérinaire de l'ISSMV de Dalaba - Assurer la formation des spécialistes indispensables dans la fonction publique centrale des SV
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SV 1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV conforme aux normes de qualité de l'OIE SV 2 : Assurer un maillage sanitaire conforme aux normes de qualité de l'OIE
<b>Stratégie de l'activité</b>	L'ISSMV doit permettre le remplacement de la quasi-totalité des vétérinaires guinéens d'ici 2020 dans des conditions satisfaisantes pour la qualité des SV. Cela impose une réduction massive des effectifs formés et la mise en place d'un cursus de formation continue permettant l'accès sélectif au mandat sanitaire et aux 150 prêts d'installation.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- nombre d'étudiants par an et répartition par rapport au cursus de formation - formations de spécialisations prévues (8 santé publique vétérinaire, 3 masters, 2 doctorats) - résultat d'évaluation de la faculté vétérinaire et harmonisation du cursus
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	- Limiter les effectifs de formation initiale à 10 vétérinaires guinéens et 15 vétérinaires étrangers - Procéder à l'évaluation de l'ISSMV de Dalaba et à son harmonisation internationale - Etablir un cursus de formation continue de 12 mois à Dalaba pour mandat sanitaire et vétérinaires officiels. - Initier la formation d'un docteur de 3ème cycle pour l'enseignement à l'ISSMV de Dalaba
<b>Année 2</b>	- Former 2 vétérinaires nouvellement recrutés dans la fonction publique dans un centre collaborateur de l'OIE (formation de vétérinaires officiels) - Organiser 2 formations complémentaires (master en bactériologie et en épidémiologie)
<b>Année 3</b>	- Former 2 vétérinaires nouvellement recrutés dans la fonction publique dans un centre collaborateur de l'OIE (formation de vétérinaires officiels) - Initier la formation d'un docteur de 3ème cycle pour l'enseignement à l'ISSMV de Dalaba
<b>Année 4</b>	- Former 2 vétérinaires nouvellement recrutés dans la fonction publique dans un centre collaborateur de l'OIE (formation de vétérinaires officiels) - Organiser une formation complémentaire (master en biologie moléculaire)
<b>Année 5</b>	- Former 2 vétérinaires nouvellement recrutés dans la fonction publique dans un centre collaborateur de l'OIE (formation de vétérinaires officiels)
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	La communication sur les droits et devoirs respectifs des professionnels vétérinaires et des vétérinaires peut être importante pour éviter l'exercice illégal et les fraudes, pour clarifier les missions respectives des secteurs étatique et privé.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participer au séminaire OIE à Paris d'Octobre 2009 sur l'enseignement vétérinaire. Organiser la collaboration pédagogique et matérielle au niveau régional (Dakar, Cameroun,...) et international (Maghreb, Europe, Madagascar,...).
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	Le suivi professionnel des étudiants doit être réalisé en coordination avec la base de données de l'Ordre des Vétérinaires

### I.2.A. Compétences des vétérinaires

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total				
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget					
<b>Investissements matériels</b>					0		0		0		0		0	0				
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0				
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0				
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0				
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0				
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0				
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0				
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0				
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0				
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0				
<i>Télécommunications</i>					350		0,33		0		0		0	0				
<i>Bureautique</i>					2 000		0,33		0		0		0	0				
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0				
					0		0		0		0		0	0				
					0		0		0		0		0	0				
<b>Investissements immatériels</b>					94 000		40 000		50 000		30 000		30 000	244 000				
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0				
<i>Formation</i>					10 000													
				3	30 000	4	40 000	5	50 000	3	30 000	3	30 000	180 000				
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0				
<i>Expertise internationale</i>					8 000									64 000				
<i>8</i>					64 000		0		0		0		0	64 000				
<b>Masse salariale</b>					0		0		0		0		0	0				
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0				
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0				
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0				
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0				
<b>Consommables / non stockables</b>					0		0		0		0		0	0				
<i>Consommation administrative</i>					0,2									0	0			
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0				
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0				
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0				
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0				
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0				
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0				
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0				
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0				
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0				
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0				
<b>Total en €</b>					1				94 000		40 000		50 000		30 000		30 000	244 000
<b>Total en millions GNF</b>					6500				611		260		325		195		195	1 586

## I.2.B. Compétences des para-professionnels vétérinaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à exercer efficacement leurs fonctions techniques, mesurée d'après les qualifications des para-professionnels vétérinaires</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La plupart des paraprofessionnels vétérinaires ne reçoit pas de formation officielle à l'entrée.
2.	La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau très variable et procure des compétences limitées en santé animale.
3.	La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme qui procure des compétences élémentaires en santé animale.
4.	La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme qui procure certaines compétences spécialisées en santé animale (inspection des viandes par exemple).
5.	La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une actualisation régulières.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	- Analyser les besoins du pays et le cas échéant réduire le nombre d'étudiants ou modifier le cursus de formation en l'orientant strictement vers les productions et industries animales. - Assurer la formation continue des para-professionnels vétérinaires employés.
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	
<b>Stratégie de l'activité</b>	La formation des para-professionnels vétérinaires n'est pas une priorité dans le contexte de pléthore de vétérinaires.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- rapport d'analyse des besoins du pays - adaptation du cursus aux besoins du pays - nombre d'étudiants
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Analyse des besoins du pays
<b>Année 2</b>	Adaptation du cursus (productions et industries animales)
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Assurer la formation continue courte des para professionnels vétérinaires encore employés dans les SV
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	La communication sur les droits et devoirs respectifs des para professionnels et des vétérinaires peut être importante pour éviter l'exercice illégal et les fraudes, et éviter qu'à la pléthore de vétérinaires ne vienne s'ajouter l'exercice illégal des para-professionnels vétérinaires.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	La supervision doit être effective. Les procédures précises doivent être définies par type d'activité (inspection, santé, médicaments,...), contexte (secteur privé ou public) et catégorie de para-professionnels vétérinaires.
<b>Gestion de l'information</b>	S'assurer que l'enregistrement des para professionnels vétérinaires est établi par l'Ordre des vétérinaires, avec les différentes catégories, coordonnées, âges, fonctions et formations, afin d'établir une gestion prospective. Il est nécessaire de cartographier les ressources humaines disponibles et d'avoir une pyramide des âges



### I.2.B. Compétences des para-professionnels vétérinaires

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					0		0		0		0		0	0
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autres	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>					350		0,33		0		0		0	0
	Bureautique	2 000	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
<b>Investissements immatériels</b>					0		0		0		0		0	0
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>					0		0		0		0		0	0
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>					0		0		0		0		0	0
<i>Consommation administrative</i>					0,2				0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>					1		0		0		0		0	0
<b>Total en millions GNF</b>					6500		0		0		0		0	0

### I-3. Formation continue

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances, mesurée d'après l'application d'un plan de formation révisé annuellement.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
2.	Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) sur une base irrégulière, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.
3.	Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire, mais ceux-ci sont appliqués à moins de 50 % du personnel concerné.
4.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.
5.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Formation continue complémentaire sur 12 mois de 55 vétérinaires à l'ISSMV de Dalaba pour mandat sanitaire et inspection officielle, avec participation temporaire des vétérinaires actuels sur des modules ; Formation courtes de 2 jours par an de 50% des vétérinaires en exercice sur des thématiques nouvelles Formations de moyenne durée pour certains cadres
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV conforme aux normes de qualité de l'OIE SA1 : Eradication PPCB et PPR SA2 : Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP SA3 : Programmes conjoints pour les maladies ayant un impact économique important sur les productions animales SP1 : Développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures : rage, hydatidose, cysticerose, tuberculose, brucellose SP2 : Développement de l'inspection sanitaire des abattages et initier le contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.
<b>Stratégie de l'activité</b>	La cellule de formation continue est confiée à ISSMV avec une convention de la DNSV.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Nombre de jours de formation par catégorie de vétérinaires et par thématique Evaluation des formations continues et utilisation des acquis
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Recruter le responsable des ressources humaines à la DNSV sur la base d'une fiche de poste à développer, relative aux tâches de ce dernier Rédiger la convention DNSV - ISSMV
<b>Année 2</b>	Développer et mettre en place les plans de formation retenus
<b>Année 3</b>	Idem
<b>Année 4</b>	Idem
<b>Année 5</b>	Idem
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	- 15 formations à l'étranger de 1 mois pour 5 technicien de laboratoire (1/an) ; 5 inspecteurs frontière (1/ an) ; 1 agent médicament ; 1 agent résidus ; 1 cadre problème émergent ; 1 cadre innovation ; 1 analyse de risque - 2 jours/an de formation pour 150 vétérinaires privés ou inspecteurs publics sur prélèvements, activités mandat sanitaire (épidémiologie, détection, prévention, santé publique, médicaments, résidus, communication, identification). - 15 jours pour cadres SVP et DNSV sur administration et planification (10 /an) par expert international
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	La Division Appui Sectoriel doit s'assurer que les personnels ont l'information requise sur les formations continues disponibles
<b>Consultation (III.2)</b>	La Division Appui Sectoriel doit consulter les personnels pour s'assurer que la formation continue répond à leurs besoins et à leurs attentes
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	La Division Appui Sectoriel doit pouvoir établir des relations pédagogiques avec les centres étrangers notamment les centres collaborateurs de l'OIE pour la fonction publique
<b>Procédures</b>	Etablir un enregistrement systématique des formations continues par personnel, catégorie et fonction.
<b>Gestion de l'information</b>	Rappel niveau 2: l'enregistrement des formations continues doit être effectué par les personnels de la division appui sectoriel des SV et préciser les fonctions et formations reçues. Mettre en œuvre les plans annuels de formation par catégorie et fonction. La base de données des personnels des SV par fonction, activité, etc... doit permettre d'effectuer le suivi évaluation de leurs formations continues

### I.3. Formation continue

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					2 350		776		776		776		776	5 452
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>					350		116	0,33	116	0,33	116	0,33	116	812
<i>Bureautique</i>					2 000		660	0,33	660	0,33	660	0,33	660	4 640
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
<b>Investissements immatériels</b>					327 125		327 125		27 125		27 125		27 125	735 625
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					4 000		12 000		12 000		12 000		12 000	60 000
	Expertise locale	605		25	15 125	25	15 125	25	15 125	25	15 125	25	15 125	75 625
	Expertise internationale	300 000	an	1	300 000	1	300 000		0		0		0	600 000
<b>Masse salariale</b>					3 000		3 000		3 000		3 000		3 000	15 000
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	3 000		1	3 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000	15 000
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>					600		600		600		600		600	3 000
<i>Consommation administrative</i>					0,2		600		600		600		600	3 000
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>					1		333 075		331 501		31 501		31 501	759 077
<b>Total en millions GNF</b>					6500		2 165		2 155		205		205	4 934

## I-4. Indépendance technique

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV ont la capacité à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1.	Les décisions techniques prises par les SV ne sont généralement pas étayées par des considérations scientifiques.
2.	Les décisions techniques tiennent compte des données scientifiques, mais sont régulièrement modifiées pour suivre des considérations non scientifiques.
3.	Les décisions techniques reposent sur des données scientifiques, mais sont sujettes à des révisions et des adaptations éventuelles dictées par des considérations non scientifiques.
4.	Les décisions techniques reposent uniquement sur des données scientifiques, et ne sont pas modifiées pour répondre à des considérations non scientifiques.
5.	Les décisions techniques sont prises et mises en œuvre en totale conformité avec les obligations du pays vis-à-vis de l'OIE (et avec les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Description de l'activité</b>	Assurer que les personnels des SV disposent de revenus, de compétences, de procédures et de moyens propres et suffisants pour être à l'abri des pressions non-scientifiques.
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SV1- Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE. SV2- Sécuriser le maillage sanitaire de terrain (protection sanitaire du cheptel guinéen et de la santé publique) conforme aux normes de l'OIE.
<b>Stratégie de l'activité</b>	L'indépendance technique est au cœur de la qualité des services selon les normes de l'OIE. Elle est donc fondamentale et repose sur la compétence et les revenus des ressources humaines, ainsi que sur la définition de procédures officielles précises, et sur un positionnement des SV qui permette à la chaîne de commande de fonctionner à tous les niveaux avec ses ressources mobilisables immédiatement.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Niveaux de revenus des vétérinaires privés et publics - Dossiers montrant que les décisions sont systématiquement fondées sur des procédures documentées - Formations et compétences
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	- Assurer un revenu net moyen de 250 € mensuel pour les vétérinaires publics de la DNSV, des SVP et de l'inspection (médicament, frontières, HIDAOA) et des vétérinaires privés installés. - Assurer la formation complémentaire des diplômés de l'ISSMV souhaitant postuler à la fonction publique ou au mandat sanitaire
<b>Année 2</b>	- Harmoniser l'enseignement vétérinaire de l'ISSMV de Dalaba avec les niveaux internationaux.
<b>Année 3</b>	- Renforcer les compétences dans des domaines spécifiques des vétérinaires publics.
<b>Année 4</b>	- Renforcer le processus d'assurance qualité des SV (procédures, sanctions...).
<b>Année 5</b>	
<b>5- Compétences transversales liées (description et nombre)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Le plan de formation continue renforce l'indépendance technique des SV en renforçant leurs compétences.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	La communication sur la nécessaire indépendance technique des SV et les mesures mises en œuvre pour la renforcer peuvent être nécessaires autant envers les pouvoirs publics locaux, que pour les personnels des SV et pour les bénéficiaires. Cela permet d'éviter les conflits de compétence, de rassurer les personnels et de renforcer la collaboration des bénéficiaires.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Les relations au niveau des organismes internationaux sont de nature à promouvoir l'indépendance technique des SV auprès des autorités politiques nationales.
<b>Procédures</b>	La mise en place de procédures écrites précises permet de renforcer l'indépendance technique des SV, afin que les personnels puissent effectuer leurs activités techniques de manière indiscutable. Ceci est particulièrement vrai pour les activités d'inspection et de contrôle, mais aussi en santé animale pour les missions d'intérêt public (prophylaxie, alerte, certification,...). Les procédures sont aussi importantes pour le fonctionnement administratif des SV : nominations, formations, financements, coordination, communication,...
<b>Gestion de l'information</b>	La base de données des personnels doit aussi inclure les rémunérations totales (salaires, primes et avantages) de manière claire, à fin de transparence et de crédibilité. Un enregistrement des décisions techniques doit être effectué pour toutes les activités d'inspection et de contrôle, ainsi que toutes les activités des missions officielles.

## I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité d'appliquer et de gérer des politiques à long terme.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont fréquentes (tous les ans par exemple), d'où l'absence de durabilité des politiques.
2.	Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont moins fréquentes (tous les 2 ans par exemple), d'où un manque de durabilité des politiques.
3.	L'organisation et la structure de la partie publique des SV subissent des modifications importantes à chaque changement politique, d'où des effets négatifs sur la durabilité des politiques.
4.	L'organisation et la structure de la partie publique des SV ne subissent généralement que des modifications mineures après un changement politique, et celles-ci n'ont guère d'impact sur la durabilité des politiques.
5.	L'organisation et la structure de la partie publique des SV restent généralement stables sur de longues périodes (5 ans par exemple) ; elles ne sont modifiées qu'au terme d'une procédure d'évaluation, avec peu ou pas d'impact sur la durabilité des politiques.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	-Décrire les réformes structurelles et institutionnelles nécessaires -Préciser la politique qualité, notamment les 2 évaluations de suivi OIE PVS du plan de renforcement.
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE. SA1 : Eradication PPCB et PPR. SA2 : Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP. SA :- Programmes conjoints pour les maladies ayant un impact économique important sur les productions animales. SP1 : Développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures : rage, hydatidose, cysticerose, tuberculose, brucellose. SP2 : Développement de l'inspection sanitaire des abattages et initier le contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.
<b>Stratégie de l'activité</b>	La mise en œuvre du plan de renforcement vise à stabiliser les ressources des SV de manière à pouvoir mettre en œuvre des politiques durables de manière efficiente.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Evaluations OIE PVS de suivi (année 3 et 5) - Dossier de politique qualité
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Réforme structurelles et politique qualité
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	Evaluation de suivi OIE PVS
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	Evaluation de suivi finale OIE PVS
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	

### I.5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														
	Bureautique	350	0,33		0		0		0		0		0	0
	Equipements spécifiques	2 000	0,33		0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
<b>Investissements immatériels</b>														
	Fonds exceptionnel	0	0		0		0		32 000		0		32 000	64 000
	Formation	0			0		0		0		0		0	0
	Expertise locale	0			0		0		0		0		0	0
	Expertise internationale	8 000			0		0	4	32 000		0	4	32 000	64 000
<b>Masse salariale</b>														
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>														
	Consommation administrative	0,2			0		0		0		0		0	0
	Frais de missions				0		0		0		0		0	0
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<b>Frais véhicules et transports</b>														
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<b>Consommations spécifiques</b>														
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>														
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>														
		1			0		0		32 000		0		32 000	64 000
<b>Total en millions GNF</b>														
		6500			0		0		208		0		208	416



## I-6. Capacité de coordination des secteurs et des institutions liées aux Services vétérinaires (secteurs public et privé)

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV ont la capacité à coordonner les activités nationales, y compris les programmes de prophylaxie et d'éradication des maladies, les programmes de sécurité sanitaire des aliments et les réponses rapides aux situations d'urgence.</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1.	Absence de coordination.
2.	Il existe des mécanismes de coordination informels ou irréguliers pour certaines activités, avec une chaîne de commandement mal définie.
3.	Il existe des mécanismes de coordination avec une chaîne de commandement clairement définie pour certaines activités, mais ces mécanismes ne sont pas coordonnés ou mis en œuvre sur l'ensemble du pays.
4.	Il existe des mécanismes de coordination avec une chaîne de commandement clairement définie au niveau national pour la plupart des activités, et ces mécanismes sont uniformément appliqués sur l'ensemble du pays.
5.	Il existe des mécanismes de coordination définis qui peuvent être appliqués si nécessaire à toutes les activités.
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Description de l'activité</b>	Mise en place d'une chaîne de commande unique, directe, efficace et efficiente comprenant le maintien d'une Direction Nationale des Services Vétérinaires avec 4 divisions et 12 sections proposées, et la création de 33 Services Vétérinaires Préfectoraux et du Service Régional de Conakry (indépendants des SPRA et SRAE), avec une section santé animale et une section santé publique
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE.
<b>Stratégie de l'activité</b>	La DNSV coordonne directement les 34 SVP qui planifient et contrôlent les activités de terrain mises en œuvre par leurs vétérinaires publics inspecteurs ou par les vétérinaires privés sous délégation officielle.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Organigrammes et fiches de postes du MA, de la DNSV et des SVP. - Circuits de financements, procédures et communication. - Rapports d'activité
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	Rénover les bâtiments et acquérir tous les équipements Poursuivre le processus d'assurance qualité des SV Mettre en place accord avec centre collaborateur OIE et formation complémentaire d'un an à l'ISSMV
<b>Année 2</b>	Assurer le renouvellement des équipements par une provision budgétaire régulière Recruter 15 vétérinaires par an et en former 2 dans un centre collaborateur de l'OIE
<b>Année 3</b>	Recruter 15 vétérinaires par an et en former 2 dans un centre collaborateur de l'OIE
<b>Année 4</b>	Recruter 15 vétérinaires par an et en former 2 dans un centre collaborateur de l'OIE
<b>Année 5</b>	Recruter 15 vétérinaires par an et en former 2 dans un centre collaborateur de l'OIE
<b>5- Compétences transversales liées (description et nombre)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	8 vétérinaires recrutés à la DNSV reçoivent une formation en santé publique dans un centre collaborateur de l'OIE. 60 vétérinaires recrutés au niveau des SVP reçoivent une formation continue en administration (1 mois)
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Législation portant création de la DNSV et des SVP.
<b>Communication (III.1)</b>	Afin d'assurer une coordination efficace des activités prioritaires, il est nécessaire de développer des plans de communications pour certaines phases de lutte ou d'alerte. Les plans de communication préparés sont particulièrement indispensables pour l'H5N1 et les maladies prioritaires.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Les procédures de surveillance et de mise en œuvre des plans de lutte contre les maladies prioritaires et d'inspection doivent être mises en place de manière à assurer une coordination effective au niveau national Effectuer un audit des procédures de coordination, notamment entre les niveaux central et local, et entre les autres secteurs (humain,...) Les procédures de collecte, transmission, traitement et diffusion des données et des décisions doivent être définies pour les activités prioritaires
<b>Gestion de l'information</b>	La collecte, la transmission, le traitement et la diffusion des données sont indispensables à la coordination des activités des SV. Les formulaires, de saisies des données pour les activités prioritaires doivent être établis si nécessaires pour assurer suivi et coordination.

### I.6. Capacité de Coordination

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					2 549 250		489 153		489 153		489 153		489 153	4 505 860
<i>Locaux</i>					570 000		57 000		57 000		57 000		57 000	798 000
	m2 total entretien	15			0	3 800	57 000	3 800	57 000	3 800	57 000	3 800	57 000	228 000
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150		3 800	570 000		0		0		0		0	570 000
<i>Moyens de transports</i>					1 350 000		270 000		270 000		270 000		270 000	2 430 000
	Motocyclettes	3 000	0,2	70	210 000	14	42 000	14	42 000	14	42 000	14	42 000	378 000
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2	38	1 140 000	7,6	228 000	7,6	228 000	7,6	228 000	7,6	228 000	2 052 000
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>					350		19 250		18 6 353		18 6 353		18 6 353	44 660
<i>Bureautique</i>					2 000		130 260 000		43 85 800		43 85 800		43 85 800	603 200
<i>Equipements spécifiques</i>							350 000		70 000		70 000		70 000	630 000
	Réfrigérateurs et générateurs solaires + carburant et entretien	10 000	0,2	35	350 000	7	70 000	7	70 000	7	70 000	7	70 000	630 000
<b>Investissements immatériels</b>					0		0		0		0		0	0
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>					477 000		477 000		477 000		477 000		477 000	2 385 000
	Vétérinaires	3 000		85	255 000	85	255 000	85	255 000	85	255 000	85	255 000	1 275 000
	Autres cadres universitaires	3 000		2	6 000	2	6 000	2	6 000	2	6 000	2	6 000	30 000
	Para-professionnels vétérinaires	1 800		40	72 000	40	72 000	40	72 000	40	72 000	40	72 000	360 000
	Personnels d'appui	1 200		120	144 000	120	144 000	120	144 000	120	144 000	120	144 000	720 000
<b>Consommables / non stockables</b>					398 900		398 900		398 900		398 900		398 900	1 994 500
<i>Consommation administrative</i>					0,2		95 400		95 400		95 400		95 400	477 000
<i>Frais de missions</i>							51 000		51 000		51 000		51 000	255 000
	Cadres	25		1 275	31 875	1 275	31 875	1 275	31 875	1 275	31 875	1 275	31 875	159 375
	Personnels d'appui	15		1 275	19 125	1 275	19 125	1 275	19 125	1 275	19 125	1 275	19 125	95 625
<i>Frais véhicules et transports</i>					252 500		252 500		252 500		252 500		252 500	1 262 500
	Km Motocyclettes	0,07	5000	350 000	24 500	350 000	24 500	350 000	24 500	350 000	24 500	350 000	24 500	122 500
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4	15000	570 000	228 000	570 000	228 000	570 000	228 000	570 000	228 000	570 000	228 000	1 140 000
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>				<b>1</b>	<b>3 425 150</b>		<b>1 365 053</b>		<b>1 365 053</b>		<b>1 365 053</b>		<b>1 365 053</b>	<b>8 885 360</b>
<b>Total en millions GNF</b>				<b>6500</b>	<b>22 263</b>		<b>8 873</b>		<b>8 873</b>		<b>8 873</b>		<b>8 873</b>	<b>57 755</b>



## I-7.Ressources physiques

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont accès aux ressources physiques adéquates : bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.)</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont aucune ressource physique ou disposent de ressources inadaptées à presque tous les niveaux ; la maintenance des infrastructures disponibles est médiocre ou inexistante.
2.	Les SV ont des ressources physiques adaptées au niveau national (central) et à certains niveaux régionaux ; l'entretien et le remplacement des éléments obsolètes ne sont qu'occasionnels.
3.	Les SV ont des ressources physiques adaptées aux niveaux national et régional, et à certains niveaux locaux ; l'entretien et le remplacement des éléments obsolètes ne sont qu'occasionnels.
4.	Les SV ont des ressources physiques adaptées à tous les niveaux ; celles-ci sont régulièrement entretenues.
5.	Les SV ont des ressources physiques adaptées à tous les niveaux (national, sub-national et local) ; celles-ci sont régulièrement entretenues et actualisées à mesure qu'apparaissent des matériels plus évolués et plus sophistiqués.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Disposer de la totalité des ressources physiques décrites dans le plan de renforcement
Lien avec les priorités nationales	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE. SV2 : Sécuriser le maillage sanitaire de terrain (protection sanitaire du cheptel guinéen et de la santé publique) conforme aux normes de l'OIE. SA1 : Eradication PPCB et PPR. SA2 : Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP. SP1 : Développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures : rage, hydatidose, cysticerose, tuberculose, brucellose. SP2 : Développement de l'inspection sanitaire des abattages et initier le contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.
Stratégie de l'activité	Les ressources physiques des SV sont insuffisantes. Elles doivent être assurées si possible immédiatement par un financement extérieur pour une mise à niveau et leur renouvellement par un budget national.
Indicateurs objectivement vérifiables	Base de données de gestion des équipements et investissements Procédures de réformes et règles d'attribution écrites
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Investissements immédiats nécessaires
Année 2	Renouvellement des investissements
Année 3	Idem
Année 4	Idem
Année 5	Idem
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Une communication transparente sur les procédures de cession à la réforme est indispensable pour les équipements.
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Les amortissements appliqués pour le calcul du renouvellement sont de 5 ans pour les véhicules, de 3 ans pour les équipements informatiques et multifonction, de 10 ans pour les chaînes de froid et énergie, et de 20 ans pour les bâtiments. Les procédures de réformes doivent être prévues. Le principe des ventes aux enchères peut être retenu. Cependant, le principe de la cession préférentielle aux personnels des SV peut continuer à être une source de motivation importante. De telles cessions doivent cependant obéir à des règles transparentes d'attribution (priorité, cumul maximum, ordre, mérite,...) et de prix minimum (prédéterminé ou évalué par un expert indépendant).

### I.7. Ressources physiques

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					3 087 650		624 235		600 168		569 701		569 700	5 451 454
<i>Locaux</i>					726 000		121 800		97 650		69 150		69 150	1 083 750
	m2 total entretien	15		0	0	4 320	64 800	4 510	67 650	4 610	69 150	4 610	69 150	270 750
	m2 construction	300		520	156 000	190	57 000	100	30 000	0	0	0	0	243 000
	m2 rénovation	150		3800	570 000	0	0	0	0	0	0	0	0	570 000
<i>Moyens de transports</i>					000		297 200		297 200		297 200		297 200	2 674 800
	Motocyclettes	3 000	0,2	82	246 000	16	49 200	16	49 200	16	49 200	16	49 200	442 800
	Automobile 2x4	10 000	0,2	1	10 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000	18 000
	Véhicule 4x4	30 000	0,2	41	000	8	246 000	8	246 000	8	246 000	8	246 000	2 214 000
	Autre:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Télécommunications</i>														
	Bureautique	350	0,33	69	24 150	28	9 965	28	9 848	25	8 681	25	8 680	61 324
	Bureautique	2 000	0,33	158	316 000	47	93 120	47	93 120	47	93 120	47	93 120	688 480
<i>Equipements spécifiques</i>														
					535 500		102 150		102 350		101 550		101 550	943 100
<b>Total en €</b>		<b>1</b>			3 087 650		624 235		600 168		569 701	0	569 700	5 451 454
<b>Total en millions GNF</b>		<b>6 500</b>			20 070		4 058		3 901		3 703		3 703	35 434

## I-8.Financement

1. Objectif spécifique	
Les SV ont la capacité à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Le financement des SV n'est ni stable ni clairement défini, et dépend de ressources attribuées ponctuellement.
2.	Le financement des SV est régulier et clairement défini, mais est inadapté aux opérations élémentaires requises.
3.	Le financement des SV est régulier et clairement défini. Il est adapté aux opérations élémentaires, mais il n'existe aucune prévision de financement pour l'élargissement des opérations ou la réalisation d'opérations nouvelles.
4.	Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base <i>ad hoc</i> .
5.	Le financement de tous les volets d'activité des SV est adéquat. Tous les financements sont octroyés dans la transparence et permettent une indépendance technique totale.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Stabiliser les sources budgétaires pour ces opérations élémentaires
Lien avec les priorités nationales	DE1 : Assurer la sécurité alimentaire nationale. DE2 : Lutte contre la pauvreté des populations rurales.SV1- Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE. SV2 : Sécuriser le maillage sanitaire de terrain (protection sanitaire du cheptel guinéen et de la santé publique) conforme aux normes de l'OIE.SA1- Eradication PPCB et PPR. SA2 : Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP. SA3 : Programmes conjoints pour les maladies ayant un impact économique important sur les productions animales. SP1 : Développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures : rage, hydatidose, cysticercose, tuberculose, brucellose. SP2 : Développement de l'inspection sanitaire des abattages et initier le contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.
Stratégie de l'activité	Un bilan clair des ressources de fonctionnement nécessite une comptabilité analytique. Des ressources complémentaires peuvent être générées avec certaines redevances/contributions sur les importations (compatibles avec intégration économique), les certificats sanitaires, un prélèvement sur les médicaments et produits vétérinaires importés et la création si nécessaire d'un compte spécial du Trésor.
Indicateurs objectivement vérifiables	-Détails budgétaires pour les opérations élémentaires et le personnel -Éléments prouvant l'adéquation des dépenses budgétées aux opérations élémentaires
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	Création d'un compte spécial le cas échéant
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Définir les procédures d'abondement et de déboursement du compte spécial des SV.
Gestion de l'information	Mettre en place un système de traçabilité budgétaire doit permettre d'agréger les budgets destinés aux SV provenant de diverses origines (locales, nationales, extérieures, privées,...). Développer une base de comptabilité analytique qui permette de déterminer les coûts des activités par zone.

### I.8. Financement

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Masse salariale</b>					615 000		663 000		687 000		687 000		687 000	3 339 000
	Vétérinaires	3 000		116	348 000	123	369 000	131	393 000	131	393 000	131	393 000	1 896 000
	Autres cadres universitaires	3 000		6	18 000	6	18 000	6	18 000	6	18 000	6	18 000	90 000
	Para-professionnels vétérinaires	1 800		53	95 400	68	122 400	68	122 400	68	122 400	68	122 400	585 000
	Personnels d'appui	1 200		128	153 600	128	153 600	128	153 600	128	153 600	128	153 600	768 000
<b>Consommables / non stockables</b>					903 400		913 000		917 800		917 800		917 800	4 569 800
	Consommation administrative	0			123 000		132 600		137 400		137 400		137 400	667 800
	Frais de missions				124 100		124 100		124 100		124 100		124 100	620 500
	Cadres	25		0	101 375	0	101 375	0	101 375	0	101 375	0	101 375	506 875
	Personnels d'appui	15		0	22 725	0	22 725	0	22 725	0	22 725	0	22 725	113 625
	<b>Frais véhicules et transports</b>				280 700		280 700		280 700		280 700		280 700	1 403 500
	Km Motocyclettes	0,07		410 000	28 700	410 000	28 700	410 000	28 700	410 000	28 700	410 000	28 700	143 500
	Km Automobiles 2x4	0,20		10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000
	Km Véhicules 4x4	0,40		625 000	250 000	625 000	250 000	625 000	250 000	625 000	250 000	625 000	250 000	1 250 000
	Km ou heure Autres	0,00		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Consommations spécifiques</b>				375 600		375 600		375 600		375 600		375 600	1 878 000
	<b>Services délégués</b>				1 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000	5 000 000
	<b>Total en €</b>	1			2 518 400		2 576 000		2 604 800		2 604 800		2 604 800	12 908 800
	<b>Total en millions GNF</b>	6500			16 370		16 744		16 931		16 931		16 931	83 907

## I-9. Fonds réservés aux situations d'urgence et aux indemnités

1. Objectif spécifique	
Les SV ont la capacité à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents, mesurée d'après la facilité de mobilisation des fonds réservés aux cas d'urgence et aux indemnités (indemnité des producteurs en situation d'urgence).	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Le financement des situations d'urgence et des indemnités n'est pas organisé et rien ne prévoit l'accès à des fonds réservés aux cas d'urgence.
2.	Le financement des situations d'urgence et des indemnités est prévu mais avec des ressources limitées, insuffisantes pour les urgences prévisibles (notamment les problèmes dus aux maladies émergentes).
3.	Le financement des situations d'urgence et des indemnités est prévu mais avec des fonds limités ; des ressources supplémentaires peuvent être approuvées pour les cas d'urgence, mais cette décision est de nature politique.
4.	Le financement des situations d'urgence et des indemnités est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.
5.	Le financement des situations d'urgence et des indemnités est prévu avec des ressources adaptées dont les règles d'utilisation sont consignées dans les dossiers et ont été décidées avec les bénéficiaires.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Mettre en place le fonds de compensation des abattages d'éradication et d'urgence pour la PPCB en zone indemne (37500 €/par an) et pour la lutte contre l'AIHP (fonds Banque Mondiale, non précisé).
Lien avec les priorités nationales	SA1 : Eradication PPCB et PPR.
Stratégie de l'activité	Les SV doivent avoir accès à un fonds de compensation et d'urgence, qui doit être indépendant, accessible et pluri-annuel. Il est probable que ce fonds nécessite un compte spécial.
Indicateurs objectivement vérifiables	- Texte portant création du fonds et procédures définies pour les types d'urgence éligibles - Compte du trésor ou ligne budgétaire - Exemples d'utilisation approuvés lors de situations d'urgence ou pour l'abattage PPCB
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Rédaction du texte de création du fonds et des procédures de sa gestion Ouverture du compte du trésor ou ligne budgétaire
Année 2	Recherche de financement pour abonder le fonds Financement des situations d'urgence et des indemnités des abattages sanitaires
Année 3	Abonder le fonds et financer des situations d'urgence et les indemnités des abattages sanitaires
Année 4	Idem
Année 5	Idem
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	Définir la base institutionnelle d'un mécanisme de financement d'urgence réservé et d'une procédure d'indemnité par type de maladie.
Communication (III.1)	Développer la communication auprès des éleveurs sur les mécanismes d'intervention et d'indemnité d'urgence et l'abondement du fonds
Consultation (III.2)	Consulter les éleveurs sur le mécanisme d'intervention et d'indemnité, et leur contribution directe ou indirecte au fonds d'urgence
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Définir les modalités d'accès, le montant éventuel et les sources. Préciser les coûts d'intervention notamment : les frais de déplacements, de matériels et équipements, de consommables, de communication, les honoraires éventuels des privés délégués, les heures supplémentaires des fonctionnaires (y compris de la sécurité publique), et surtout le montant des compensations destinées aux éleveurs pour abattage sanitaire.
Gestion de l'information	Mettre en place une base de données des élevages intensifs de volailles ou des recensements globaux par sondage des volailles villageoises qui facilite l'indemnité et l'intervention d'urgence Mettre en place la base de données de traçabilité (tatouage) prévu pour les bovins.

### I.9. Fonds réservés aux situations d'urgence et aux indemnisations

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Telecommunications</i>														
		350	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														
		2 000	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
<b>Investissements immatériels</b>														
<i>Fonds exceptionnel</i>														
		75	0	0	0	500	37 500	500	37 500	500	37 500	500	37 500	150 000
<i>Formation</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>														
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>														
<i>Consommation administrative</i>														
		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>														
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>														
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>														
		1			0		37 500		37 500		37 500		37 500	150 000
<b>Total en millions GNF</b>														
		6500			0		243 750 000		243 750 000		243 750 000		243 750 000	975 000 000

## I-10.Capacité d'investissement et de développement

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à accéder à des investissements supplémentaires débouchant sur une amélioration durable de leur structure.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	<b>Il n'existe aucune capacité d'amélioration de la structure opérationnelle des SV.</b>
2.	Les SV formulent occasionnellement des propositions d'amélioration de leur structure opérationnelle et en assurent le financement par des fonds spéciaux.
3.	<b>Les SV veillent régulièrement à financer l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds spéciaux émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.</b>
4.	Les SV financent les améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle par des fonds spéciaux émanant entre autres des bénéficiaires.
5.	Les SV financent systématiquement les améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Définir les sources potentielles spéciales d'investissements immédiats Stabiliser les sources budgétaires pour le renouvellement d'investissements
Lien avec les priorités nationales	DE1 : Assurer la sécurité alimentaire nationale. DE2 : Lutte contre la pauvreté des populations rurales.SV1- Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE. SV2 : Sécuriser le maillage sanitaire de terrain (protection sanitaire du cheptel guinéen et de la santé publique) conforme aux normes de l'OIE.SA1- Eradication PPCB et PPR. SA2 : Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP. SA3 : Programmes conjoints pour les maladies ayant un impact économique important sur les productions animales. SP1 : Développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures : rage, hydatidose, cysticercose, tuberculose, brucellose. SP2 : Développement de l'inspection sanitaire des abattages et initier le contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.
Stratégie de l'activité	<b>Investissements immédiats:</b> ils devront être assumés entièrement par l'aide extérieure et concernent le fonds d'appui à l'installation et à la structuration professionnelle et sociale des vétérinaires privés ; le laboratoire ; PIFs ; la dotation initiale de logistique ; l'abattoir de Conakry et les autres abattoirs (ne sont pas budgétés dans ce plan) Une ligne de dotation aux investissements sera inscrite dans le fonds sanitaire vétérinaire le cas échéant <b>Les dotations aux amortissements</b> est budgétée annuellement sur la base de: - 5 ans pour les véhicules et équipements techniques - 3 ans pour l'équipement informatique et télécommunication/multifonction - 5% d'entretien pour l'immobilier
Indicateurs objectivement vérifiables	- Documents décrivant les ressources d'investissement mises à disposition des SV, avec les contraintes afférentes - Budget national indiquant les montants alloués au renouvellement des investissements
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Définition des procédures qui visent l'allocation, utilisation et présentation des investissements et notamment de caractère exceptionnel ; des dépenses de développement ; et/ou des financements en provenance de l'aide externe.
Gestion de l'information	



### I.10. Capacité d'investissement et de développement

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>				0	650	0	624 235	0	600 168	0	569 701	0	569 700	5 451 454
<i>Locaux</i>				0	726 000	0	121 800	0	97 650	0	69 150	0	69 150	1 083 750
	m2 total entretien	15		0	0	4 320	64 800	4 510	67 650	4 610	69 150	4 610	69 150	270 750
	m2 construction	300		520	156 000	190	57 000	100	30 000	0	0	0	0	243 000
	m2 rénovation	150		3800	570 000	0	0	0	0	0	0	0	0	570 000
<i>Moyens de transports</i>				0	000	0	297 200	0	297 200	0	297 200	0	297 200	2 674 800
	Motocyclettes	3000	0,2	82	246 000	16	49 200	16	49 200	16	49 200	16	49 200	442 800
	Automobile 2x4	10000	0,2	1	10 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000	18 000
	Véhicule 4x4	30000	0,2	41	000	8	246 000	8	246 000	8	246 000	8	246 000	2 214 000
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Telecommunications</i>		350	0,33	69	24 150	28	9 965	28	9 848	25	8 681	25	8 680	61 324
<i>Bureautique</i>		2000	0,33	158	316 000	47	93 120	47	93 120	47	93 120	47	93 120	688 480
<i>Equipements spécifiques</i>				0	535 500	0	102 150	0	102 350	0	101 550	0	101 550	943 100
<b>Investissements immatériels</b>				0	859 125	0	826 625	0	462 625	0	372 625	0	404 625	2 925 625
<i>Fonds exceptionnel</i>		0	0	0	150 000	0	187 500	0	187 500	0	187 500	0	187 500	900 000
<i>Formation</i>		0		0	42 000	0	52 000	0	62 000	0	42 000	0	42 000	240 000
<i>Expertise locale</i>		0		0	15 125	0	15 125	0	15 125	0	15 125	0	15 125	75 625
<i>Expertise internationale</i>		0		0	652 000	0	572 000	0	198 000	0	128 000	0	160 000	1 710 000
<b>Total en €</b>		1			3 946 775		1 450 860		1 062 793		942 326		974 325	8 377 079
<b>Total en millions GNF</b>		6500			25 654		9 431		6 908		6 125		6 333	54 451



## II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant d'identifier et d'enregistrer les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont issus, notamment les agents ayant un impact sur la santé publique.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Le diagnostic des maladies repose presque toujours sur les examens cliniques, les capacités de diagnostic biologique étant généralement inexistantes.	
2. Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Construire et équiper le laboratoire central de diagnostic vétérinaire de Conakry, et assurer son fonctionnement.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SA1 : Eradication PPCB et PPR SA2 : Connaissance du statut sanitaire de la PPA, de la FA et de la FVR SA3 : Programmes conjoints pour les maladies ayant un impact sur les productions SP2 : Contrôle des abattages et de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.
<b>Stratégie de l'activité</b>	Le réseau de vétérinaires privés mandataires ou d'inspecteurs vétérinaires effectue les prélèvements dans le cadre des programmes de santé animale, santé publique et contrôle. Ils les acheminent vers un laboratoire central unique situé à Conakry. Ce laboratoire est apte à assurer un diagnostic des principales zoonoses (rage, charbon bactérien, FVR, et influenza aviaire), des principales maladies d'importance économique nationale (PPCB, PB, PPR, PPA, FA, Septicémie hémorragique et trypanosomose) et des principales analyses d'hygiène alimentaire en conformité avec les normes internationales, et à initier la détection des résidus de médicaments vétérinaires dans certaines productions d'origine animale, ainsi que permettre le contrôle de la qualité (pharmacologiques et immunologiques) des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire en collaboration avec les laboratoires de référence OIE (i.e. LACOMEV à Dakar et PANVAC à Addis Abeba).
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Laboratoire construit et inventaire des équipements - Affectation des personnels, fiches de postes et formations - Procédures de recueil et de traitement des échantillons et des analyses - Registres et suivi des analyses
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Réaliser un plan architectural pour le laboratoire (ISO 17025), entamer sa construction Entamer la formation diplômante et continue des cadres et agents de laboratoire
<b>Année 2</b>	Continuer et finir la construction du laboratoire et l'équiper
<b>Année 3</b>	Mettre le laboratoire sous assurance qualité norme ISO 17025
<b>Année 4</b>	Jumelage avec les laboratoires régionaux
<b>Année 5</b>	Jumelage avec un laboratoire international de référence
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation post-universitaire (2 masters) : bactériologie, biologie moléculaire Formation continue d'un mois dans les laboratoires régionaux de référence pour 5 techniciens aux techniques utilisées à raison de 1 par an. Formation continue (séminaires annuels) des agents du laboratoire adaptée aux analyses définies. Formation des agents de terrain (privés ou publics) pour l'initiation aux techniques utilisées, aux méthodes de prélèvements et d'acheminement des prélèvements à l'ISSMV de Dalaba dans le cadre du programme "Formation des Inspecteurs"
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Développer la communication auprès des éleveurs et des autres bénéficiaires (exportateurs, importateurs) sur les capacités du laboratoire Diffuser des fiches techniques sur les protocoles de prélèvements auprès des vétérinaires des secteurs public et privé.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Etablir toutes les procédures de fonctionnement du laboratoire en conformité avec les normes internationales (recueil et traitement des échantillons et des analyses, méthodes analytiques, etc.)
<b>Gestion de l'information</b>	

## II.1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					281 050		34 000		34 000		34 000		34 000	417 050
<i>Locaux</i>					120 000		6 000		6 000		6 000		6 000	144 000
	m2 total entretien	15			0	400	6 000	400	6 000	400	6 000	400	6 000	24 000
	m2 construction	300		400	120 000		0		0		0		0	120 000
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>					40 000		8 000		8 000		8 000		8 000	72 000
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2	1	10 000	0,2	2 000	0,2	2 000	0,2	2 000	0,2	2 000	18 000
	Véhicule 4x4	30 000	0,2	1	30 000	0,2	6 000	0,2	6 000	0,2	6 000	0,2	6 000	54 000
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>					350		0		0		0		0	1 050
<i>Bureautique</i>					2 000		0		0		0		0	20 000
<i>Equipements spécifiques</i>					100 000		20 000		20 000		20 000		20 000	180 000
	<i>Equipement laboratoire</i>	100 000	0,2	1	100 000	0,2	20 000	0,2	20 000	0,2	20 000	0,2	20 000	180 000
					0		0		0		0		0	0
<b>Investissements immatériels</b>					0		0		0		0		0	0
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>					33 600		33 600		33 600		33 600		33 600	168 000
	Vétérinaires	3 000		5	15 000	5	15 000	5	15 000	5	15 000	5	15 000	75 000
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800		7	12 600	7	12 600	7	12 600	7	12 600	7	12 600	63 000
	Personnels d'appui	1 200		5	6 000	5	6 000	5	6 000	5	6 000	5	6 000	30 000
<b>Consommables / non stockables</b>					57 120		57 120		57 120		57 120		57 120	285 600
<i>Consommation administrative</i>					6 720		6 720		6 720		6 720		6 720	33 600
<i>Frais de missions</i>					2 400		2 400		2 400		2 400		2 400	12 000
	Cadres	25		60	1 500	60	1 500	60	1 500	60	1 500	60	1 500	7 500
	Personnels d'appui	15		60	900	60	900	60	900	60	900	60	900	4 500
<i>Frais véhicules et transports</i>					8 000		8 000		8 000		8 000		8 000	40 000
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2	10000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000	2 000	10 000
	Km Véhicules 4x4	0,4	15000	15 000	6 000	15 000	6 000	15 000	6 000	15 000	6 000	15 000	6 000	30 000
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					40 000		40 000		40 000		40 000		40 000	200 000
	<i>réactifs et matériels labo</i>	40000		1	40 000	1	40 000	1	40 000	1	40 000	1	40 000	200 000
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>					371 770		124 720		124 720		124 720		124 720	870 650

**Annexe II.1.A : Estimation du budget équipement du laboratoire vétérinaire**

**Laboratoire de diagnostic vétérinaire  
(d'après liste Dr B. Seck, consultant FAO, 2007)**

Liste indicative des équipements					
Salle	Description	unité	quantité	Coût unitaire	Montant en €
1	<b>Réception et Secrétariat</b>				
	Bureau	Unit	1	120	120
	Chaise	Unit	3	27	80
	Armoire (storeboard)	Unit	1	100	100
	Ordinateur et accessoires	Unit	1	867	867
	Imprimante . copieur, scanneur	Unit	1	400	400
	Onduleur	Unit	1	120	120
	Connexion Internet	Unit	1	200	200
	Sous Total				1 887
2	<b>Bureau du Directeur</b>				
	Bureau	Unit	1	200	200
	fauteuil	Unit	1	87	87
	Chaise	Unit	2	27	53
	Armoire	Unit	2	100	200
	Ordinateur et accessoires	Unit	1	867	867
	Imprimante . c copieur, scanneur	Unit	1	400	400
	Onduleur	Unit	1	120	120
	Connexion Internet	Unit	1	200	200
	Sous Total				2 127
3	<b>Cafeteria</b>				
	Table	Unit	1	67	67
	Chaise	Unit	8	27	213
	Réfrigérateur congélateur 300 litres	Unit	1	333	333
	Four à micro-onde	Unit	1	200	200
4	<b>Archives</b>				
	Armoires	Unit	4	133	533
5	<b>Vestiaires hommes et dames</b>				
	Armoire métallique	Unit	8	50	400
	Banc en bois	Unit	2	33	67
	Sous Total				467
6	<b>Laboratoire de Parasitologie</b>				
	Bureau	Unit	1	120	120
	Chaise	Unit	1	87	87
	Centrifugeuse: Bench top centrifuge for microhematocrite tube	Unit	1	1 000	1 000
	Agitateur magnétique chauffant	Unit	1	333	333
	Loupe binoculaire, maximum 40X	Unit	1	67	67
	Microscope binoculaire	Unit	1	1 000	1 000
	Réfrigérateur congélateur 300 litres	Unit	1	333	333
	Tabouret	Unit	1	67	67
	Agitateur de tube type Vortex	Unit	1	133	133
	Stabilisateur de tension électrique	Unit	1	60	60
	Bain marie 8 litres	Unit	1	333	333
	Sous Total				3 533

5	Laboratoire de Virologie				
	Bureau	Unit	1	153	153
	Chaise	Unit	1	87	87
	Centrifugeuse refrigerée de paillasse, maximum 15,000 t/mn & accessoires	Unit	1	5 333	5 333
	Elisa agitateur de plaque	Unit	1	467	467
	Elisa lecteur Multiscan Plus	Unit	1	5 333	5 333
	Congélateur -20°C, 400 litres	Unit	1	433	433
	Hotte à flux laminaire Class II, avec 2 filtres HEPA , 180x58x72cm	Unit	1	5 600	5 600
	Agitateur magnétique chauffant	Unit	1	333	333
	Micropipette monochanel 2-20 microlitres	Unit	2	267	533
	Four à micro-onde	Unit	1	200	200
	Portoir de tip (micropointe)	Unit	24	5	128
	Micropipette Portoir de micropipette	Unit	4	17	67
	Réfrigérateur congélateur 300 litres	Unit	1	333	333
	Tabouret	Unit	2	67	133
	Agitateur de tube type Vortex	Unit	1	133	133
	Stabilisateur de tension électrique	Unit	2	30	60
	Bain marie 20 litres	Unit	1	1 200	1 200
	Sous Total				20 528
6	Laboratoire de Bactériologie & Sérologie				
	Bureau	Unit	1	153	153
	Chaise	Unit	1	87	87
	Bec Bunsen type Mecker	Unit	2	53	107
	Bouteille de gaz pour bec Bunsen	Unit	2	40	80
	Anse d'inoculation	Unit	5	13	67
	Incubateur, 180 litres	Unit	1	1 000	1 000
	Hotte à flux laminaire Class II, avec 2 filtres HEPA , 180x58x72cm	Unit	1	5 600	5 600
	Agitateur magnétique chauffant	Unit	1	333	333
	Loupe binoculaire, max 40X	Unit	1	67	67
	Microscope binoculaire ; objectifs : 10, 20, 40 and 100X. Oculaire : 10X	Unit	1	1 000	1 000
	Réfrigérateur /congélateur 300 litres	Unit	1	333	333
	Tabouret	Unit	2	67	133
	Agitateur de tube type Vortex	Unit	1	133	133
	Homogénéisateur type Stomacher 80-500ml avec minuteur de 1 à 100 seconds	Unit	1	133	133
	Stabilisateur de tension électrique	Unit	2	60	120
	Bain marie 20 litres	Unit	1	1 200	1 200
	Sous Total				10 547

7	Préparation de milieux				
	Bureau	Unit	1	153	153
	Bec Bunsen type Mecker	Unit	2	53	107
	Bouteille de gaz pour bec Bunsen	Unit	1	53	53
	Balance triple beams, max 600g, précision 0.1g	Unit	1	133	133
	Unité de filtration stérile, usage unique, capacité, 150mL ; taille des pores 0.45µ ; 12/pack (douzaine)	Unit	2	63	127
	Agitateur magnétique chauffant	Unit	1	333	333
	pH mètre	Unit	1	320	320
	Solution tampon 4.0, 450ml	Unit	1	8	8
	Solution tampon 7.0, 450ml	Unit	1	8	8
	Solution tampon 10.0, 450ml	Unit	1	8	8
	Pompe à vide/ pression	Unit	1	180	180
	Tabouret	Unit	2	67	133
	Sous Total				1 564
8	Laverie-Stérilisation				
	Autoclave vertical, 100 litres	Unit	1	9 333	9 333
	Distillateur d'eau 4l/h+Accessoires	Unit	1	6 667	6 667
	Kit de pré-traitement de l'eau kit avec 5 cartouches supplémentaires	Unit	1	667	667
	Chauffe eau 75 litres	Unit	1	100	100
	Four électrique ventilé 230°C	Unit	1	1 667	1 667
	Thermomètre à sonde + 400C	Unit	4	33	133
	Chariot avec roues et 2 plateaux	Unit	4	200	800
	Tabouret	Unit	2	67	133
	Sous Total				19 500
9	Chambre noire				
	Microscope : UV microscope + contraste de phase	Unit	1	10 000	10 000
	Tabouret	Unit	1	67	67
	Sous Total				10 067
10	Salle d'autopsie				
	Table d'autopsie	Unit	1	533	533
	Congélateur -20°C, 400 litres	Unit	1	433	433
	Etagères en bois	Unit	4	33	133
	Sous Total				1 100
11	Incinérateur				
	Incinérateur	Unit	1	6 667	6 667
	Sous Total				6 667
12	Groupe électrogène son local				
	Groupe électrogène de secours 50Kva	Unit	1	10 000	10 000
	Sous Total				10 000
	Total Equipement				89 332

**Liste indicative des consommables**

Liste indicative des consommables					
Milieux, antibiotiques et colorants					
1	Brain Heart Infusion Broth	250g	1	27	27
2	Fluid Thioglycollate medium with rezasurin	250g	1	47	47
3	Gelose PCA for numeration	250g	1	33	33
4	Gelose au desoxycholate	250g	1	47	47
6	Eau peptonée tamponnée sans indole	250g	1	47	47
7	Bouillon BCP lactosé au bromocrésol pourpre	250g	1	47	47
8	Milieu de Chapman	250g	1	53	53
9	Gélose SS	250g	1	53	53
10	Bouillon au sélénite	250g	1	53	53
11	Milieu de Rothe	250g	1	53	53
12	Milieu de Litsky	250g	1	53	53
13	Tryptose cyclosérine agar	250g	1	47	47
14	Bouillon Mueller Kaufman au tetrathionate	250g	1	53	53
15	Gelose Mac Conkey	250g	1	47	47
16	Gelose viande levure	250g	1	47	47
17	Gelose Columbia	250g	1	47	47
18	Bouillon Brucella	250g	1	53	53
19	Milieu de Christensen urée	250g	1	53	53
20	Réactif de Kovacs	250g	1	27	27
21	Milieu Tryptose – Tryptophane	250g	1	47	47
22	Milieu de Kligler	250g	1	60	60
23	Glycerol	250ml	1	53	53
24	Gram stain	1 kit	1	33	33
25	Haematoxylin stain	25g	1	40	40
26	Iodine	100g	1	20	20
27	Phenol red	25g	1	30	30
28	Phenolphthalein sodium diphosphate	25g	1	17	17
29	Phosphate disodique anhydrous	500g	1	40	40
30	Phosphate monopotassique anhydrous	500g	1	40	40
31	Sodium Chloride	kg	1	23	23
32	Tetrazolium chloride	25g	1	40	40
33	Tryptose Phosphate Broth	250g	1	47	47
34	Yeast extract	250g	1	63	63
35	Antibiotics (Penicillin G, Streptomycine Sulphate, Amphotericin B, Gentamycin)	Set	1		
	Sous Total			67	67
					1 507

Autres consommables					
1	Anaerobic gas generating kit	Pack of 10	2	100	200
2	Autoclave tape with color indicator roll of 55mx19mm	Roll	5	5	27
3	Autoclaving bags	100/Pkg	2	67	133
4	Filtering syringe 0,2 $\mu$	50/Pkg	2	73	147
5	Gloves size M and L	100/Pkg	2	67	133
6	Lab coats	1/pk	20	7	133
7	Microplate, U-bottom, 96 well, sterile, single wrap, with lid	Pack of 50	6	30	180
8	Microscope coverslip	100/Pkg	10	3	33
9	Microscope slides	100/Pkg	10	13	133
10	pH paper 6.0 to 7.7	100 strips/pkg	4	10	40
11	pH paper 7.50 to 9.5	100strips/pkg	4	10	40
12	Pipette 10ml, disposable, plastic, single wrap	500/Pkg	2	127	253
13	Pipette 1ml, disposable, plastic, single wrap	500/Pkg	2	47	93
14	Pipette 5ml, disposable, plastic, single wrap	200/Pkg	2	37	73
15	Propipette caoutchouc	10/pack	5	12	60
16	Syringes 1ml, 5 and 10ml	100/Pcs	5	13	67
	Sous Total				1 747
Verrerie					
1	Beaker 1000ml	6/cs	2	103	207
2	Beaker 100ml	12/cs	2	53	105
3	Beaker 500ml	6/cs	2	53	107
4	Beaker 50ml	24/cs	2	53	107
5	Cylinders 1000ml	10/cs	2	89	177
6	Cylinders 100ml	10/cs	2	56	112
7	Cylinders 500ml	10/cs	2	89	177
8	Cylinders 50ml	10/cs	2	56	112
9	Erlenmeyer Flask 100ml	12/cs	2	44	88
10	Erlenmeyer Flask 500ml	6/cs	4	28	112
11	Erlenmeyer 50ml	12/cs	4	43	171
12	Plastic bottle 20 litre	1/cs	4	54	218
13	Sampling container (plastic)	1000/cs	4	133	533
14	Glass Bottle 100ml	10/cs	4	40	160
15	Glass Bottle 500ml	10/cs	4	53	213
16	Glass Bottle 1000ml	10/cs	4	77	307
17	Pyrex Test tube 10ml	1000/pk	2	67	133
	Sous Total				3 039

Matériel d'autopsie et de prélèvements					
1	Blouse	1/kit	20	10	200
2	Tenue d'autopsie	1/kit	10	13	133
		20X50/bo			
3	Masque chirurgicale	x	1	67	67
5	Désinfectant	10kg	2	10	20
6	Boîte de prélèvements	1/box	5	67	333
7	Boîte d'expédition des prélèvements	1/box	5	67	333
8	Glacière	1/box	5	47	233
	Sous Total				1 320
Total matériel et consommables en €					7 612

GRAND TOTAL				
Equipement + Matériel	en €			96 944

#### Annexe II.1.B : Coût des analyses de laboratoire au LCV de Bamako (Mali)

Tests	Prix
Brucellose SA	1.500F / Sérum
PB Elisa	1.000F / Sérum. Prix dimunie en fonction du nombre de sérum
PPR Elisa	
PPA Elisa	
FMD Elisa	
Séroneutralisation (PB-PPR)	5.000 F / échantillon
PPCB (FC – Elisa)	2000F / Sérum
Rage IF	10.000F / échantillon
IHA- IA	1.000F / Sérum
Isolement sur œufs embryonnés (IA)	5.000 F/ échantillon
IHA - ND	1.000F / Sérum
AGID Gumboro/IA	500F / Sérum
Elisa Bronchite	1500F / Sérum
Elisa Gumboro	1500F / Sérum
RT-PCR (	10.000F / échantillon
Isolement Asp. (Ax de rente)	8000F / 10 animaux
Isolement Asp. (Ax de compagnie)	5000F / animal
Antibiogramme	2500F/ échantillon
Isolement MYCO/PPCB	10.000F / lot de 10 animaux
Cowdriose sur cerveau	2000F/ échantillon
Isolement, identification Brucella	8000 F/ échantillon
Isolement, identification germes normales (Ax de rente)	8000F / 10 animaux



**Annexe II.1.C. Moyenne annuelle des analyses effectuées dans les laboratoires vétérinaires en Afrique de l'Ouest (2005-2007)**

	LCV Mali	NVRI-Vom, Nigeria	LNERV, Dakar,	Labocel, Niger
Rinderpest	?	5400		
PPR	2 000	5 000		
FMD	10	1 350		
PPCB		4 530	1 000	
FVR	1 000		1 500	
Rage	30		3	
Clavelée/varirole caprine	-			
Maladie de Newcastle	20	5 000		500
Brucelloses	1 000-2 000			
Grippe aviaire	300	600	26	260

Pour 6 millions de bovins au Mali, la séro surveillance est de 7000 sérums avec échantillonnage aléatoire pour la Peste Bovine. A titre d'exemple.

**Dr Boubacar Seck.  
CRSA Bamako. Consultant FAO.  
Communication personnelle  
2008**

## II-2.Assurance de qualité des laboratoires

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV appliquent des systèmes d'assurance de qualité formels et participent à des programmes corrects de contrôle des compétences des prestations de laboratoires (qui effectuent des épreuves de diagnostic, des analyses de recherche de résidus chimiques, de résidus d'antimicrobiens ou de toxines, ou des tests d'efficacité biologique par exemple).</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1. Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV n'applique de système formel d'assurance de qualité.	
2. Certains laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de qualité.	
3. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de qualité.	
4. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV et la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un système formel d'assurance de qualité.	
5. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV ainsi que la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un programme formel d'assurance de qualité répondant aux lignes directrices de l'OIE, à la norme ISO 17025 ou à une directive équivalente d'assurance de qualité.	
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Description de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finaliser la normalisation ISO 17025 des analyses d'hygiène alimentaire</li> <li>- Mettre en place l'assurance qualité du laboratoire sur les analyses prioritaires (FA, PPCB, PPR, PPA, FVR, IAHP)</li> <li>- Organiser le laboratoire national sous système d'assurance qualité.</li> </ul>
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SA1 et 2 : éradication et contrôle des maladies animales prioritaires SP 1 et 2 : lutte contre les zoonoses et contrôle des abattages, distribution et transformation
<b>Stratégie de l'activité</b>	Compléter la constitution des dossiers : manuel de procédure (réception des prélèvements, circulation, analyse, gestion des résultats, gestion des déchets) de contrôle et d'enregistrement des résultats Elaboration d'un guide de bonne pratique de laboratoire et formation du personnel (formation sur paillasse). Prévoir formation et/ou jumelage pour la norme ISO 17025.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossiers décrivant les systèmes d'assurance de la qualité utilisés.</li> <li>- Certification des accréditations obtenues.</li> <li>- Nombre et description des fiches techniques distribuées aux vétérinaires de terrain.</li> <li>- Nombre et rapports de missions dans le cadre des participations aux séminaires internationaux.</li> </ul>
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	Finaliser la normalisation ISO 17025 des analyses d'hygiène alimentaire.
<b>Année 2</b>	Mettre en place l'assurance qualité du laboratoire sur les analyses prioritaires (FA, PPCB, PPR, PPA, FVR, IAHP).
<b>Année 3</b>	Compléter le manuel de procédure de contrôle et d'enregistrement des résultats.
<b>Année 4</b>	Elaborer le guide de bonnes pratiques de laboratoire et former le personnel (sur paillasse).
<b>Année 5</b>	Prévoir formation et/ou jumelage pour la norme ISO 17025.
<b>5- Compétences transversales liées (description et nombre)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation du Responsable Assurance Qualité: 1 semaine par an à l'étranger Formation des vétérinaires privés et inspecteurs vétérinaires sur les techniques de prélèvements (1 jour) Séminaire annuel sur le système d'assurance qualité pour le personnel du laboratoire (2 jours/ an)
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Information des vétérinaires des secteurs publics et privés de la mise sous AQ du laboratoire
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation avec le personnel du laboratoire pour l'élaboration du guide de bonnes pratiques de laboratoire
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participation aux réunions des réseaux RAEMA, RALHA, Resolab : 3 voyages / an. Jumelage avec laboratoires régionaux et internationaux.
<b>Procédures</b>	SOPs et BPLs en conformité avec les normes de l'OIE. Définir les procédures d'agréments ISO nécessaires.
<b>Gestion de l'information</b>	Mettre en place un système de gestion de données et de communication des résultats des analyses de laboratoires qui assure leur traçabilité et leur diffusion efficiente.

## II.2. Assurance qualité des laboratoires

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>														
<b>Locaux</b>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<b>Moyens de transports</b>														
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
<b>Télécommunications</b>														
	Bureautique	350	0,33		0		0		0		0		0	0
	Equipements spécifiques	2 000	0,33		0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
<b>Investissements immatériels</b>														
	Fonds exceptionnel	0	0		32 000		16 000		16 000		8 000		8 000	80 000
	Formation	0			0		0		0		0		0	0
	Expertise locale	0			0		0		0		0		0	0
	Expertise internationale	8 000		4	32 000	2	16 000	2	16 000	1	8 000	1	8 000	80 000
<b>Masse salariale</b>														
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>														
	Consommation administrative	0,2			0		0		0		0		0	0
	Frais de missions				0		0		0		0		0	0
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<b>Frais véhicules et transports</b>														
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<b>Consommations spécifiques</b>														
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>														
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>														
		1			32 000		16 000		16 000		8 000		8 000	80 000

## II-3. Analyse de risque

1. Objectif spécifique	
Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de fonder leurs décisions en matière de gestion des risques sur une appréciation scientifique de ces risques.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les décisions prises en matière de gestion des risques ne sont généralement pas fondées sur une appréciation scientifique de ces risques.
2.	Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour apprécier systématiquement les risques. Certaines décisions prises en matière de gestion des risques sont fondées sur une appréciation scientifique des risques.
3.	Les SV sont capables de compiler et de gérer systématiquement les données importantes et de procéder à des appréciations de risque. Les principes et les preuves scientifiques, y compris les appréciations de risque, étayent généralement les décisions en matière de gestion des risques.
4.	Les SV conduisent systématiquement des appréciations de risque conformément aux normes applicables de l'OIE, et fondent leurs décisions en matière de gestion des risques sur les résultats de ces appréciations.
5.	Les SV suivent une démarche systématique pour fonder leurs décisions sanitaires sur les <i>analyses de risque</i> et communiquer leurs procédures et résultats au niveau international. Ils respectent toutes leurs obligations vis-à-vis de l'OIE (ainsi que les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	- Affecter un cadre de la section Epidémiologie de la DNSV pour l'analyse de risque. - Initier progressivement les SVP à l'analyse de risque.
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE.
<b>Stratégie de l'activité</b>	L'analyse de risque doit être intégrée progressivement dans les SV et doit en priorité déterminer le système de contrôle sanitaire aux frontières. Un protocole d'accord entre la DNSV et l'ISSMV de Dalaba sera établi pour des études d'analyse de risque.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Fiche de poste d'un cadre de la DNSV mentionnant l'analyse de risque. Protocole d'accord entre la DNSV et l'ISSMV et formation continue en analyse de risque des cadres des SVP. Existence d'une base de données, d'outils et de décisions démontrant les <i>analyses de risque</i> effectuées
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Affectation et formation d'un cadre de la DNSV
<b>Année 2</b>	Formation continue des cadres des SVP (2 jours)
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation par divers organismes dont l'OIE pour un cadre de la DNSV (15 jours) Initiation et formation continue des cadres des SVP (2 jours) à répartir sur 5 ans ou cursus 12 mois La formation en SIG et autres logiciels est indispensable pour le personnel dédié.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Communiquer sur les analyses de risque effectuées.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Le personnel en charge de l'analyse de risque doit disposer des informations internationales disponibles pour l'analyse de risque et doit pouvoir assister aux réunions internationales (1 voyage / an).
<b>Procédures</b>	L'analyse de risqué est basée sur une méthodologie rigoureuse qui doit être connue.
<b>Gestion de l'information</b>	Le système de gestion des données sanitaires de santé animale et de santé publique vétérinaire doit permettre l'analyse de risque Définir les informations nécessaires pour l'analyse de risque Valoriser les données sanitaires existantes en vue analyse de risque

## II-4.Quarantaine et sécurité aux frontières

1. Objectif spécifique	
Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et d'autres risques liés aux animaux et aux produits d'origine animale.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne sont en mesure d'appliquer aucune procédure de quarantaine ou de sécurité frontalière aux animaux ou aux produits d'origine animale, ni pour les pays limitrophes ni pour leurs partenaires commerciaux.
2.	Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière, mais celles-ci ne reposent généralement pas sur des normes internationales ni sur une analyse de risque.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Renforcer les contrôles sanitaires aux frontières des animaux et des produits d'origine animale conformément aux normes internationales dans des points cibles.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE.
<b>Stratégie de l'activité</b>	Construction progressive du système d'inspection sanitaire aux frontières dans le cadre de l'intégration régionale et des échanges en aménageant 3 PIFs pour le port (10h/24h), de l'aéroport de Conakry (24h/24h) et le port de Kamsar (10h/24h) ; et 7 PIFs terrestres (8h/24h) permettant le contrôle de la zone indemne du PPCB (Sierra Leone, Guinée Bissau et Sénégal) et 3 PIFs (Mali, Côte d'Ivoire, Libéria). Dans les autres postes frontières un contrôle documentaire ou une interdiction sont exercés par les douanes. Elaboration d'un manuel de procédures opérationnelles standards et former les agents des PIFs
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	PIFs aménagés. Liste du personnel qualifié des SV avec leurs localisations.
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Plan architectural pour la construction des PIFs. Aménager les 3 PIFs de Conakry et Kamsar. Elaboration du manuel des POSs et les fiches de saisies des données.
<b>Année 2</b>	Aménager 5 PIFs terrestres
<b>Année 3</b>	Aménager 5 PIFs terrestres
<b>Année 4</b>	Mettre en place le système de gestion des données relatives au PIFs relié au niveau central.
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation continue au contrôle zoo-sanitaire des frontières : 2 semaines dans le cursus Dalaba Formation continue des cadres existants : 2 jours par an. Stages de 5 vétérinaires des PIFs dans des PIFs étrangers ou fonctionnels
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Préparation du cadre légal en conformité avec les normes internationales.
<b>Communication (III.1)</b>	Des affiches doivent être le cas échéant apposées aux frontières pour expliquer les mesures sanitaires de contrôle aux passagers et transporteurs Informations des bénéficiaires (importateurs / exportateurs) des procédures sanitaires aux frontières
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Les SV doivent disposer d'un budget minimal pour coordonner leurs efforts avec les pays voisins (2 visites ou réunions / an) et disposer de l'information nécessaire (télécommunications, internet,...)
<b>Procédures</b>	Mettre en place des procédures claires dans le manuel de qualité: - introduction d'animaux et de produits animaux: selon l'espèce, le conditionnement et la provenance définir les documents nécessaires et les procédures d'inspection sanitaire ou alimentaire - décision de saisie et procès verbal et pénalités - supervision des para-professionnels : fiches de conduite à tenir plus ou moins précises selon leur compétences professionnelles et le référencement au vétérinaire inspecteur
<b>Gestion de l'information</b>	Un système d'information sur les importations, comprenant les saisies doit être mis en place depuis le poste frontière jusqu'au niveau central. Les télécommunications doivent être envisagés pour la transmission des données, l'informatique sera développée si possible.

II.4. Quarantaine et sécurité aux frontières

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					53 050		38 000		40 283		9 817		9 816	150 966
<i>Locaux</i>					36 000		31 800		33 300		4 800		4 800	110 700
	m2 total entretien	15			0	120	1 800	220	3 300	320	4 800	320	4 800	14 700
	m2 construction	300		120	36 000	100	30 000	100	30 000		0		0	96 000
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre:	0	0		0		0		0		0		0	0
	Télécommunications	350	0,33	3	1 050	6	2 100	7,67	2 683	4,33	1 517	4,33	1 516	8 866
	Bureautique	2 000	0,33	3	6 000	1	2 000	1	2 000	1	2 000	1	2 000	14 000
	Equipements spécifiques				10 000		2 100		2 300		1 500		1 500	17 400
	3 incinérateurs	3 000	0,1	3	9 000	0,3	900	0,3	900	0,3	900	0,3	900	12 600
	15 pulvérisateurs électriques	200	0,2	5	1 000	6	1 200	7	1 400	3	600	3	600	4 800
<b>Investissements immatériels</b>					0		0		0		0		0	0
<i>Fonds exceptionnel</i>		0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>		0			0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>					45 000		66 000		90 000		90 000		90 000	381 000
	Vétérinaires	3 000		15	45 000	22	66 000	30	90 000	30	90 000	30	90 000	381 000
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>					9 000		13 200		18 000		18 000		18 000	76 200
<i>Consommation administrative</i>		0,2			9 000		13 200		18 000		18 000		18 000	76 200
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>		0			0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>		1			107 050		117 200		148 283		117 817		117 816	608 166

## II.5.A. Épidémiosurveillance passive

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont aucun programme de surveillance passive.
2.	Les SV appliquent une surveillance passive pour différentes maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies.
3.	Les SV appliquent un programme de surveillance passive pour certaines maladies importantes au niveau national, en utilisant des réseaux adaptés sur le terrain. Dans ce cadre, les cas suspects font l'objet de prélèvements qui sont adressés à des laboratoires chargés d'établir le diagnostic et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les SV ont mis en place un système national de déclaration des maladies.
4.	Les SV conduisent une surveillance passive et déclarent au niveau national la plupart des maladies importantes. Des réseaux adaptés existent sur le terrain pour le recueil des prélèvements. Les cas suspects font l'objet d'un diagnostic de laboratoire et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les bénéficiaires connaissent et respectent leur obligation de déclarer aux SV toute suspicion ou apparition d'une maladie à déclaration obligatoire.
5.	Les SV informent régulièrement les bénéficiaires et, s'il y a lieu, la communauté internationale des résultats des programmes de surveillance passive.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	- Surveillance passive de la tuberculose, la cysticerose, l'hydatidose au niveau des abattages. - Surveillance passive des maladies à déclaration obligatoire par les vétérinaires privés et inspecteurs.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SA3 : Programmes conjoints pour les maladies ayant un impact économique important sur les productions animales. SP1 : Développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures : rage, hydatidose, cysticerose, tuberculose, brucellose.
<b>Stratégie de l'activité</b>	La surveillance passive repose sur les réseaux de terrain. Elle est réalisée par les vétérinaires inspecteurs et dans le cadre du mandat sanitaire par les vétérinaires privés.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Procédures de surveillance passive : recueil et analyse des prélèvements ainsi que consignation et communication des résultats de la surveillance Éléments prouvant l'application correcte du système obligatoire de notification des maladies
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Formation master épidémiologie d'un cadre recruté Définition des procédures et gestion de l'information
<b>Année 2</b>	Formations continues et mise en oeuvre
<b>Année 3</b>	Formations continues et mise en oeuvre
<b>Année 4</b>	Formations continues et mise en oeuvre
<b>Année 5</b>	Formations continues et mise en oeuvre
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation master en épidémiologie d'un cadre de la DNSV. Formation continue des agents de terrain privés et publics (maladies et notification): 2 jours. Formation continue module en épidémiologie : 15 jours pour 7 cadres des SVP par an.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Les outils de communication sur la surveillance épidémiologique et ses résultats doivent être disponibles pour les personnels de terrain et les éleveurs
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Etablir des procédures claires pour tous les actes de surveillance épidémiologique passive des maladies prioritaires : actes à réaliser, informations à relever et transmettre, traitement et diffusion des résultats.
<b>Gestion de l'information</b>	La surveillance épidémiologique doit disposer des systèmes de gestion de l'information adéquate au niveau national et préfectoral Les personnels chargés de l'exécution sur le terrain doivent disposer des documents et formulaires adaptés



## II.5.B. Épidémiosurveillance active

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont aucun programme de surveillance active.
2.	Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies ayant un impact économique et zoonotique, mais ne l'appliquent qu'à une partie des populations sensibles et/ou ne l'actualisent pas régulièrement.
3.	Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles, mais ne l'actualisent pas régulièrement.
4.	Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes, l'appliquent à toutes les populations sensibles, l'actualisent régulièrement et en rapportent systématiquement les résultats.
5.	Les SV conduisent une surveillance active pour la plupart ou pour toutes les maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles. Les programmes de surveillance sont évalués et répondent aux obligations des pays vis-à-vis de l'OIE.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Surveillance active de la PPA pour une population de 30 000 porcs (zone à risque) Surveillance active de la PB pour maintien statut pays indemne (500) Surveillance active de la Grippe aviaire sur l'avifaune ( ??) Surveillance active de la PPCB dans la zone indemne (1 600 000 bovins Basse et Moyenne Guinée) Surveillance active de la FVR (?) Surveillance active de la FA afin de déterminer la situation sanitaire de Guinée (en particulier sur les 3 préfectures de Haute Guinée – Kankan, Siguiri, Mandiana qui comprennent environ 400 000 bovins)
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SA2- Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP.
<b>Stratégie de l'activité</b>	La surveillance active repose sur les réseaux de terrain. Elle est réalisée par les vétérinaires inspecteurs et par les vétérinaires privés dans le cadre du mandat sanitaire (délégation officielle)
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Procédures écrites de surveillance active : recueil et analyse des prélèvements, consignation et communication des résultats de la surveillance Éléments prouvant l'application correcte du système de notification obligatoire des maladies
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Voir point II.5.A
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Les outils de communication sur la surveillance épidémiologique doivent être disponibles pour les personnels de terrain et les éleveurs
<b>Consultation (III.2)</b>	Le sujet doit être évoqué avec les associations d'éleveurs. Consultation avec tous les départements impliqués notamment pour la faune sauvage.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Etablir des procédures claires pour tous les actes de surveillance épidémiologique des maladies prioritaires : critères de suspicion légitime, actes à réaliser, calendrier, échantillonnage, informations à relever et transmettre, traitement et diffusion des résultats.
<b>Gestion de l'information</b>	La surveillance épidémiologique doit disposer des systèmes de gestion de l'information adéquate au niveau national et préfectoral. Les personnels chargés de l'exécution sur le terrain doivent disposer des documents et formulaires adaptés



## II-6. Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence

1. Objectif spécifique	
Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de détecter rapidement une situation d'urgence sanitaire (foyer important de maladie ou crise alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
2.	Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les mesures appropriées.
3.	Les SV disposent du cadre légal et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires, mais la réponse n'est pas coordonnée par une chaîne de commandement.
4.	Les SV ont établi une procédure pour déterminer en temps utile s'il existe ou non une urgence sanitaire. Ils disposent du cadre légal et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires en s'appuyant sur une chaîne de commandement. Ils ont prévu des plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques.
5.	Les SV disposent de plans nationaux d'urgence pour toutes les maladies importantes. Ces plans qui reposent sur des actions concertées avec tous les bénéficiaires font appel à une chaîne de commandement bien établie.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	L'AIHP et la PB font l'objet de plans de détection précoce et réponse rapide précis et évalués.
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SA2- Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP.
<b>Stratégie de l'activité</b>	La description précise des composantes du système d'alerte précoce et réponse rapide: DNSV, SPV, vétérinaires privés, bénéficiaires, autres institutions et secteurs (laboratoires, humain, police, transport, douanes, trésor,...), facilite l'inclusion d'autres pathologies ultérieurement.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Cadre légal du processus. Éléments prouvant l'adéquation des soutiens financiers (fonds d'urgence ou mobilisable). Procédures administratives et opérationnelles écrites organisant une détection et une réponse rapides. Éléments indiquant les délais de détection, de réponse et de communication sur une période donnée. Éléments montrant que le système obligatoire de notification des maladies fonctionne efficacement. Disponibilité du matériel d'urgence et existence d'un plan organisant les questions logistiques essentielles. Programmes de formation en matière de réponse rapide.
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	Initier la réflexion sur des plans concernant la PPA et la FVR, voire la FA.
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation continue générale sur les aspects législatifs et réglementaires du système d'alerte, notamment pour les privés mandataires. Formation continue des personnels d'autres secteurs (force de l'ordre, agents du trésor public pour la compensation,...).
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	S'assurer que la DNSV et les SVP ont l'autorité légale suffisante pour l'alerte et la réponse. Les SV doivent pouvoir par exemple requérir la contribution de la force publique.
<b>Communication (III.1)</b>	Les SV doivent avoir le contrôle total leur propre communication au sujet de l'alerte et la réponse rapide. Des outils spécifiques de communication peuvent être prévus (voir FAO/OIE sur AIHP).
<b>Consultation (III.2)</b>	La consultation et la formation des éleveurs et autres bénéficiaires est essentiel pour l'efficacité de l'alerte et de la réponse rapide.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	La collaboration internationale est essentielle pour l'alerte et la réponse rapide. Le responsable du réseau doit être connecté et en contact avec ses correspondants dans les pays voisins
<b>Procédures</b>	Vérifier les procédures de mise en œuvre des décisions légales et des moyens financiers de la réponse rapide
<b>Gestion de l'information</b>	Un Système d'information et de télécommunications est indispensable pour l'alerte et la réponse rapide

## II-7.Prévention, contrôle et éradication des maladies

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité à prévenir, contrôler ou éradiquer efficacement les maladies de la liste de l'OIE et/ou à démontrer que le pays ou une de ses zones est indemne de maladies importantes.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont aucune autorité ou capacité pour prévenir, contrôler ou éradiquer les maladies animales.	
2. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques, mais n'en évaluent guère l'efficacité et l'application réelle.	
3. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité par une approche scientifique.	
4. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes, mais l'évaluation scientifique de leur efficacité et de leur application réelle ne porte que sur certains programmes.	
5. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes et en évaluent l'efficacité et l'application réelle selon une approche scientifique conforme aux normes internationales de l'OIE.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Vaccination annuelle PPCB en zone non indemne (Haute Guinée et Guinée Forestière) de 90% des 1 300 000 bovins Vaccination PPR annuelle nationale de 80% des 1 850 000 petits ruminants avec 80 %.
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SA1 : Eradication PPCB et PPR
<b>Stratégie de l'activité</b>	Ces mesures sont mises en œuvre par le réseau santé animale de terrain, notamment dans le cadre du mandat sanitaire.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Rapports d'activités, doses vaccinales, recettes des vétérinaires, versements des honoraires du mandat sanitaire, évaluations (notamment sérologies post vaccinales de contrôle faites par les SVP avec plan d'échantillonnage).
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	
<b>Consultation (III.2)</b>	La consultation des bénéficiaires est essentielle au niveau préfectoral pour organiser les campagnes
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	Le système d'information doit rendre compte de manière effective des vaccinations.

II.7. Prévention, Contrôle et Eradication des maladies

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														
		350	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														
		2 000	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	
					0		0		0		0		0	
<b>Investissements immatériels</b>														
<i>Fonds exceptionnel</i>														
		0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>														
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>														
					270 000		270 000		270 000		270 000		270 000	1 350 000
<i>Consommation administrative</i>														
		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>														
					0		0		0		0		0	0
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														
					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														
					270 000		270 000		270 000		270 000		270 000	1 350 000
	Vaccins PPCB	0,1		1200000	120 000	1200000	120 000	1200000	120 000	1200000	120 000	1200000	120 000	600 000
	Vaccins PPR	0,1		1500000	150 000	1500000	150 000	1500000	150 000	1500000	150 000	1500000	150 000	750 000
<b>Services délégués</b>														
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>														
		1			270 000		270 000		270 000		270 000		270 000	1 350 000
<b>Total en millions GNF</b>														
		6 500			1 755		1 755		1 755		1 755		1 755	8 775

## II-8.Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments

1. Objectif spécifique	
Les SV ont l'autorité et la capacité à appliquer, gérer et coordonner les mesures de santé publique vétérinaire, notamment les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les aliments ainsi que les programmes généraux de sécurité sanitaire des aliments.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La gestion, l'application et la coordination ne sont généralement pas conformes aux normes internationales.
2.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales mais uniquement pour l'exportation.
3.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales mais uniquement pour l'exportation et pour les produits distribués sur l'ensemble du marché national.
4.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales pour l'exportation et pour les produits distribués sur l'ensemble du marché national et local.
5.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement pleinement conformes aux normes internationales, quel que soit le niveau de distribution des produits (ensemble du marché national et local, et ventes directes).
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Assurer le contrôle des zoonoses majeures, l'inspection des abattages et initier le contrôle de la transformation, de la distribution et des résidus.
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SPV2 : développement de l'inspection sanitaire de l'abattage SPV3 : initier le contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale
<b>Stratégie de l'activité</b>	L'inspection est réalisée en fonction du volume d'activité. Elle nécessite 12 inspecteurs à temps plein au niveau de Conakry, est réalisée à temps partiel par les vétérinaires des SVP au niveau des 34 préfectures et par les vétérinaires privés sous mandat sanitaire au niveau des aires d'abattage des 300 autres sous préfectures (abattage hebdomadaire, représentant environ 15 000 demi-journées). Par ailleurs, l'abattoir de Conakry doit être relocalisé et réhabilité, ainsi sans doute que quelques abattoirs préfectoraux. Des études spécifiques sont nécessaires pour ce faire. Toutes les procédures et normes d'inspection et d'agréments sont à mettre en place progressivement. Enfin, la coordination avec la santé humaine doit être renforcée
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Plan de reconstruction de l'abattoir de Conakry en conformité aux normes de salubrité sanitaire - Procédures d'inspection et d'agréments - Plans d'inspection et rapports d'activité - Fiches de postes, affectations des personnels et contenu du mandat sanitaire
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Expertise internationale pour le plan architectural de reconstruction de l'abattoir de Conakry POSS et normes pour l'inspection des filières et des produits, et l'agrément des établissements... Formation continue des inspecteurs des secteurs public et privé aux POSS d'inspection sanitaire
<b>Année 2</b>	Evaluation internationale des établissements d'abattage et de transformation/distribution
<b>Année 3</b>	Mise à jour de la législation sanitaire sur l'inspection sanitaire (agréments et normes, sanctions...) Préparation du plan de contrôle des résidus des médicaments vétérinaires
<b>Année 4</b>	Plan d'investissement progressif dans l'amélioration sanitaire des établissements dans le pays
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation spécifique centre collaborateur OIE = 2 vétérinaires des SPV par an Formation complémentaire en inspection sanitaire pour les diplômés de l'ISSMV: 4 semaines Formation continue courte pour les mandataires et les inspecteurs actuels : une semaine par an pour 30.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Consolider la législation sanitaire dans ses volets relatifs aux agréments sanitaires des établissements d'abattage, de transformation et de distribution des produits d'origine animale et aux inspections sanitaires des filières et produits
<b>Communication (III.1)</b>	Informers les bénéficiaires (transformateurs, distributeurs) des règlements, normes et procédures en inspection d'hygiène alimentaire
<b>Consultation (III.2)</b>	Formation villageoise à la reconnaissance des 4 maladies lors des abattages familiaux.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participation du représentant des SV aux travaux du comité du <i>Codex Alimentarius</i> deux fois par an
<b>Procédures</b>	Procédures et normes d'inspection sanitaire des POSS pour l'inspection sanitaire des filières et produits Normes d'agrément et des POSS d'audit des établissements d'abattage, de transformation et distribution. Développer les procédures relatives au contrôle officiels.
<b>Gestion de l'information</b>	Base de données sur les saisies contrôles effectués (abattoirs, résidus, produits...)

**II.8. Santé Publique Vétérinaire et Sécurité Sanitaire des Aliments**

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total	
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget		
<b>Investissements matériels</b>					71 000		7 200		7 200		7 200		7 200	99 800	
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0	
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0	
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0	
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0	
<i>Moyens de transports</i>					36 000		7 200		7 200		7 200		7 200	64 800	
	Motocyclettes	3 000	0,2	12	36 000	2,4	7 200	2,4	7 200	2,4	7 200	2,4	7 200	64 800	
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0	
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0	
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0	
<i>Télécommunications</i>					350		0,33		0		0		0	0	
<i>Bureautique</i>					2 000		0,33		0		0		0	0	
<i>Equipements spécifiques</i>					35 000		0		0		0		0	35 000	
	Estampilles individualisées	100		350	35 000		0		0		0		0		
<b>Investissements immatériels</b>					30 000		30 000		0		0		0	60 000	
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Expertise internationale</i>					30 000	mois	1	30 000	1	30 000		0		0	60 000
<b>Masse salariale</b>					28 800		28 800		28 800		28 800		28 800	144 000	
	Vétérinaires	3 000		6	18 000	6	18 000	6	18 000	6	18 000	6	18 000	90 000	
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0	
	Para-professionnels vétérinaires	1 800		6	10 800	6	10 800	6	10 800	6	10 800	6	10 800	54 000	
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0	
<b>Consommables / non stockables</b>					9 960		9 960		9 960		9 960		9 960	49 800	
<i>Consommation administrative</i>					0,2		5 760		5 760		5 760		5 760	28 800	
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0	
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0	
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0	
<i>Frais véhicules et transports</i>					4 200		4 200		4 200		4 200		4 200	21 000	
	Km Motocyclettes	0,07	5000	60 000	4 200	60 000	4 200	60 000	4 200	60 000	4 200	60 000	4 200	21 000	
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0	
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0	
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0	
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0	
		0			0		0		0		0		0	0	
		0			0		0		0		0		0	0	
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0	
<b>Total en €</b>					1		139 760		75 960		45 960		45 960	353 600	
<b>Total en millions GNF</b>					6 500		908		494		299		299	2 298	

## II-9.Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de contrôler les médicaments et les produits biologiques à usage vétérinaire.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
2.	Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif sur l'utilisation, l'importation et la production des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire, notamment à réglementer l'enregistrement de ces produits.
3.	Les SV exercent un contrôle de qualité (normes techniques) sur l'importation, la production et la distribution des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire.
4.	Les SV contrôlent totalement l'enregistrement, la vente et l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire.
5.	Les SV ont mis en place un dispositif de surveillance de l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire ainsi que de leurs effets indésirables (pharmacovigilance).
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les ressources humaines et physiques de la section Médicament Vétérinaire</li> <li>- Former les services préfectoraux au contrôle de premier niveau dans ce domaine</li> <li>- Planifier le contrôle de la distribution du médicament</li> <li>- Mettre en place une redevance pour financer ce contrôle</li> <li>- Promouvoir les bonnes pratiques de distribution et de prescription auprès des vétérinaires privés</li> </ul>
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SV1 : assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec normes OIE ;
<b>Stratégie de l'activité</b>	<p>Le contrôle du médicament vétérinaire joue un rôle fondamental tant dans la santé animale (qualité, pharmacovigilance), que dans la santé publique (résidus) ou que dans la pérennité du maillage sanitaire (concurrence déloyale).</p> <p>Les contrôles sont coordonnés et exécutés par l'équipe centrale de la DNSV en collaboration avec les agents des SVP. La création d'une redevance peut contribuer au financement du contrôle.</p>
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ressources humaines et physiques de la section médicament vétérinaire de la DNSV</li> <li>- procédures de contrôle sur les importations et la distribution ;</li> <li>- rapports d'activité de contrôle (pénalités, saisies...)</li> <li>- données précises sur le marché du médicament vétérinaire (Indicateur spécifique du plan)</li> </ul>
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affectation des ressources humaines à la section médicament vétérinaire et formation des inspecteurs</li> <li>- Planification du contrôle incluant un plan d'échantillonnage (importation, distribution, ayant-droits, marchés illégaux, contrefaçons...)</li> </ul>
<b>Année 2</b>	- Formation continue (1 jour) des agents des SVP par la section médicament vétérinaire
<b>Année 3</b>	- Formation des vétérinaires privés (1 jour) sur la législation pharmaceutique vétérinaire et usage des médicaments.
<b>Année 4</b>	- Application du système des pénalités prévus et suivi évaluation
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	<p>Formation spécialisée des inspecteurs du médicament vétérinaire (estimée à 1 mois)</p> <p>Formation des SVP au contrôle de premier niveau et à législation pharmaceutique vétérinaire (1 jour)</p> <p>Formation des vétérinaires privés à la législation et à l'usage rationnel des médicaments (1 jour).</p>
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Mise à jour de la législation pharmaceutique vétérinaire pour garantir son adéquation avec les objectifs du plan de renforcement, protection contre la concurrence déloyale et la fraude ainsi que sur le contrôle des médicaments, vaccins inclut et des résidus, en prévoyant une redevance de commercialisation liée aux activités de contrôle.
<b>Communication (III.1)</b>	Des outils de communication doivent être conçus pour lutter contre les fraudes (détection des médicaments contrefaits) et informer les ayants droits légaux de la distribution sur l'usage rationnel
<b>Consultation (III.2)</b>	<p>La consultation des éleveurs est essentielle dans la lutte contre la fraude.</p> <p>La consultation avec les vétérinaires privés est essentielle pour la réduction des résidus, la pharmacovigilance, ainsi que pour la révision de la législation et la mise en place des procédures.</p>
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	<p>La participation aux réunions internationales sur le médicament vétérinaire est importante.</p> <p>Favoriser les liens avec les structures régionales (Laboratoires de référence OIE LACOMEV, PANVAC...)</p>
<b>Procédures</b>	<p>Définir les SOP concernant le contrôle de l'importation et de la distribution (prescription, chaîne de froid, étiquetage, contrefaçons).</p> <p>Etablir un plan d'échantillonnage et de contrôle des points de distribution et des marchés illégaux</p> <p>Etablir des systèmes de pénalités</p>
<b>Gestion de l'information</b>	La section doit disposer d'une base de données comprenant l'information nécessaire sur le suivi des AMM, des contrôles, des pénalités, des importations, etc...



*II.9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire*

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					42 700		10 231		10 231		10 231		10 231	83 624
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>					30 000		6 000		6 000		6 000		6 000	54 000
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2	1	30 000	0,2	6 000	0,2	6 000	0,2	6 000	0,2	6 000	54 000
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>					350		0,33		231		0,66		231	1 624
	Bureautique	2 000	0,33	6	12 000	2	4 000	2	4 000	2	4 000	2	4 000	28 000
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	
					0		0		0		0		0	
<b>Investissements immatériels</b>					0		0		0		0		0	0
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>					15 600		15 600		15 600		15 600		15 600	78 000
	Vétérinaires	3 000		4	12 000	4	12 000	4	12 000	4	12 000	4	12 000	60 000
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200		3	3 600	3	3 600	3	3 600	3	3 600	3	3 600	18 000
<b>Consommables / non stockables</b>					15 920		15 920		15 920		15 920		15 920	79 600
<i>Consommation administrative</i>					0,2		3 120		3 120		3 120		3 120	15 600
<i>Frais de missions</i>					4 800		4 800		4 800		4 800		4 800	24 000
	Cadres	25		120	3 000	120	3 000	120	3 000	120	3 000	120	3 000	15 000
	Personnels d'appui	15		120	1 800	120	1 800	120	1 800	120	1 800	120	1 800	9 000
<b>Frais véhicules et transports</b>					8 000		8 000		8 000		8 000		8 000	40 000
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4	20000	20 000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	40 000
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<b>Consommations spécifiques</b>					0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>					1		74 220		41 751		41 751		41 751	241 224
<b>Total en millions GNF</b>					6 500		482		271		271		271	1 568

## II-10. Recherche des résidus

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à appliquer des programmes de recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et hormones entre autres), de produits chimiques, de pesticides, de substances radioactives, de métaux, etc.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. <i>Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus dans les produits d'origine animale.</i>	
2. <b>Il existe des programmes de recherche des résidus mais uniquement dans certains produits d'origine animale destinés à l'exportation.</b>	
3. Il existe un programme complet de recherche des résidus dans tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et dans certains produits de consommation intérieure.	
4. Il existe un programme complet de recherche des résidus dans tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et/ou à la consommation intérieure.	
5. Le programme de recherche des résidus est systématiquement couvert par un plan d'assurance de qualité et fait l'objet d'une évaluation régulière.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	- Déléguer la recherche de résidus pour les exportations de miel à destination UE (exportateurs) - Faire une recherche sur les pesticides importés ou illégaux et voir ce qui peut faire objet de résidus - Initier un plan de recherche de résidus sur certaines filières avicole, viande rouge et lait
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SP 2 : Contrôle des abattages et de la distribution
<b>Stratégie de l'activité</b>	Compte-tenu de l'apparente faible consommation nationale de médicaments vétérinaires, la stratégie vise d'une part à répondre aux exigences de l'exportation du miel par une délégation des analyses, et d'autre part à initier une recherche de résidus par une analyse et d'une limitation du risque (pesticides, antibiotiques, ...) dans des filières spécifiques à travers l'analyse, un échantillonnage et une information adéquate des vétérinaires. Cette activité est menée conjointement par la cellule Médicament Vétérinaire et le Laboratoire
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Résultats d'analyse des échantillons de miel exportés vers l'Europe - Rapport scientifique d'étude et documents de communication/formation
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Affectation de la mission à un cadre de l'unité pharmacie vétérinaire Recherche bibliographique et évaluation
<b>Année 2</b>	Définition des plans de surveillance/contrôle
<b>Année 3</b>	Mise en œuvre le plan de contrôle sur les résidus de médicaments.
<b>Année 4</b>	Publication des résultats et communication
<b>Année 5</b>	Définition d'une stratégie éventuelle de réduction des résidus
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation d'un agent du laboratoire sur la recherche de résidus (1 mois)
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Communication des résultats auprès des bénéficiaires et information des consommateurs, des vétérinaires et des professionnels sur la mise en œuvre et les résultats du plan.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participation aux travaux et réunions dans le domaine des médicaments vétérinaires et leurs résidus. (1 réunion par an)
<b>Procédures</b>	Définir des SOP de contrôle des résidus
<b>Gestion de l'information</b>	Gestion de l'information et des données si : gestion des résultats des plans Préparation d'un système d'information sur le plan de contrôle des résidus sur les aliments d'origine animale.



## II-11. Problèmes émergents

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'anticiper, afin d'y remédier correctement, les problèmes émergents probables relevant de leur mission et concernant le statut sanitaire du pays, la santé publique, l'environnement ou le commerce des animaux et des produits d'origine animale.</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1. Les SV n'ont pas établi de procédure pour anticiper les problèmes émergents probables.	
2. Les SV suivent et évaluent les développements nationaux et internationaux liés aux problèmes émergents	
3. Les SV évaluent les risques, les coûts et/ou les opportunités liés aux problèmes émergents identifiés, notamment la préparation de plans d'alerte nationaux adaptés. Ils collaborent un peu en matière de problèmes émergents avec les bénéficiaires et d'autres organismes (chargés de la santé humaine, de la faune sauvage, du bien-être animal ou de l'environnement).	
4. En coordination avec leurs bénéficiaires, les SV conduisent des actions de prévention ou de lutte en cas d'événement émergent négatif, ou des actions bénéfiques en cas d'événement émergent positif. Ils ont mis en place une collaboration officielle aboutie en matière de problèmes émergents avec les bénéficiaires et d'autres organismes (chargés de la santé humaine, de la faune sauvage, du bien-être animal ou de l'environnement).	
5. Les SV coordonnent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux les réponses aux problèmes émergents, notamment des audits sur la capacité des pays à détecter les événements émergents et à y répondre aux stades les plus précoces.	
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Description de l'activité</b>	Affecter et former un cadre de la DNSV à la gestion des problèmes émergents Etablir un protocole d'accord avec l'ISSMV pour la veille et la recherche sur les problèmes émergents
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SV1- Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE.
<b>Stratégie de l'activité</b>	Le suivi des problèmes émergents n'est pas prioritaire dans le contexte actuel, mais doit être initié en collaboration entre la DNSV et l'ISSMV.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Fiche de poste du cadre responsable et formation adéquate. Protocole d'accord DNSV - ISSMV sur les problèmes émergents. Rapports d'activité sur les problèmes émergents.
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
<b>5- Compétences transversales liées (description et nombre)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation continue du cadre affecté à l'identification des problèmes émergents (estimée à 1 mois à l'étranger)
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Développer des outils de communications sur les problèmes émergents par la Cellule de communication
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	La personne en charge des problèmes émergents doit pouvoir assister aux conférences et réunions sur ces sujets ou en organiser (2 voyages par an)
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	Système de collecte et de traitement de l'information sur les problèmes émergents à partir d'internet et d'abonnements

## II-12. Innovation technique

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à rester en phase avec les derniers progrès scientifiques et à se conformer aux normes de l'OIE (et aux textes de la Commission du Codex Alimentarius s'il y a lieu).</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont qu'un accès informel aux innovations techniques, par l'intermédiaire de contacts personnels ou de sources externes.	
2. Les SV gèrent une base d'informations sur les innovations techniques et les normes internationales, étant abonnés à des périodiques scientifiques et à des supports d'information électroniques.	
3. Les SV disposent d'un programme spécifique leur permettant de connaître rapidement les innovations techniques et les normes internationales importantes.	
4. Les SV transposent les innovations techniques et les normes internationales dans certaines politiques et procédures, en Consultation avec les bénéficiaires.	
5. Les SV appliquent systématiquement les innovations techniques et les normes internationales importantes.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	- Affectation d'un responsable au niveau central au suivi de l'innovation technique - Etablir un protocole d'accord sur le suivi de l'innovation technique entre DNSV et ISSMV
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE.
<b>Stratégie de l'activité</b>	La recherche et l'innovation technique ne sont pas des priorités dans le contexte actuel, mais la DNSV doit pouvoir bénéficier des innovations si elles sont utiles par le biais d'une collaboration avec l'ISSMV
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Fiche de poste d'un cadre de la DNSV mentionnant l'innovation technique - Protocole d'accord DNSV / ISSMV sur l'innovation technique - Rapport d'activité ou mise en œuvre d'innovation technique par les SV
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation continue du personnel affecté à la recherche et transfert d'innovation technique et de normes (estimée à 1 mois).
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Organiser des conférences sur les sujets d'innovation avec les bénéficiaires (une consultation annuelle d'une journée avec 100 personnes).
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Le personnel en charge doit pouvoir participer aux réunions internationales sur ces sujets (2 voyages par an).
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	Système d'information sur les innovations techniques et les normes, abonnements aux revues et internet.

## III-1.Communication

1. Objectif spécifique	
Les SV ont la capacité à informer les bénéficiaires de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, dans un souci de transparence, d'efficacité et de rapidité.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont institué aucun mécanisme pour informer les bénéficiaires de leurs actions et programmes.	
2. Les SV suivent des mécanismes de communication informels.	
3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes.	
4. Le point de contact chargé de la communication des SV fournit des informations actualisées sur les actions et les programmes, accessibles par Internet ou par d'autres canaux appropriés.	
5. Les SV ont un plan de communication bien élaboré et diffusent activement et systématiquement leurs informations aux bénéficiaires.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Créer un poste de chargé de communication au niveau de la section administrative de la DNSV et le doter de ressources adéquates.
Lien avec les priorités nationales :	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE. SV2 : Sécuriser le maillage sanitaire de terrain (protection sanitaire du cheptel guinéen et de la santé publique) conforme aux normes de l'OIE. SA1 : Eradication PPCB et PPR. SA2 : Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP. SA3 : Programmes conjoints pour les maladies ayant un impact économique important sur les productions animales. SP1 : Développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures : rage, hydatidose, cysticerose, tuberculose, brucellose. SP2 : Développement de l'inspection sanitaire des abattages et initier le contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.
Stratégie de l'activité	La communication de la DNSV doit être techniquement indépendante afin de répondre aux normes de qualité de l'OIE. Elle concerne l'ensemble des compétences techniques des SV qui en ont besoin.
Indicateurs objectivement vérifiables	- Postes affectés et équipements de la communication au sein de la DNSV - Supports de communication produits, diffusion et analyse d'impact - Procédures et formation continue des cadres à la communication
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Mettre en place le poste de chargé de communication et définir les stratégies de communication
Année 2	Former 10 cadres par an et développer les programmes
Année 3	Former 10 cadres par an et développer les programmes
Année 4	Former 10 cadres par an et développer les programmes
Année 5	Former 10 cadres par an et développer les programmes
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	Formation continue (2 jours) de 10 directeurs des SV centraux et cadres des SVP par an à la communication (objectif, organisation, méthodes,...).
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Organiser la communication dans les domaines suivants : exercice professionnel, Ordre Vétérinaire, et maillage sanitaire ; formation continue ; réforme et vente des ressources physiques des SV renouvelées ; fonds d'urgence et détection précoce ; capacité et qualité du laboratoire de diagnostic ; analyse de risque et problèmes émergents ; tous programmes de santé animale et santé publique et médicaments vétérinaires ; législation ; traçabilité ; zonage
Consultation (III.2)	Les plans de communication se mettent en place systématiquement en consultation avec les bénéficiaires, notamment pour AIHP et pour les programmes prioritaires
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	Définir les procédures de communication au niveau central et préfectoral afin qu'elle soit sous contrôle centralisé des SV, spécialement dans le cadre de l'AIHP et des urgences
Gestion de l'information	Le traitement des données des différents systèmes d'information des SV peut être transmis au responsable de la communication des SV pour diffusion adéquate et contrôlée

III.1. Communication

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total	
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget		
<b>Investissements matériels</b>					62 200		13 050		13 050		13 050		13 050	114 400	
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0	
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0	
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0	
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0	
<i>Moyens de transports</i>					30 000		6 000		6 000		6 000		6 000	54 000	
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0	
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0	
	Véhicule 4x4	30 000	0,2	1	30 000	0,2	6 000	0,2	6 000	0,2	6 000	0,2	6 000	54 000	
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0	
<i>Télécommunications</i>					350		700		0		0		0	700	
<i>Bureautique</i>					2 000		6 000		0		0		0	6 000	
<i>Equipements spécifiques</i>					25 500		7 050		7 050		7 050		7 050	53 700	
	Photocopieuse grande capacité	15 000	0,33	1	15 000	0,33	4 950	0,33	4 950	0,33	4 950	0,33	4 950		
	GPS	300	0,2	35	10 500	7	2 100	7	2 100	7	2 100	7	2 100		
<b>Investissements immatériels</b>					180 000		180 000		120 000		120 000		120 000	720 000	
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Expertise internationale</i>					30 000	mois	6	180 000	6	180 000	4	120 000	4	120 000	720 000
<b>Masse salariale</b>					6 000		6 000		6 000		6 000		6 000	30 000	
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0	
	Autres cadres universitaires	3 000		2	6 000	2	6 000	2	6 000	2	6 000	2	6 000	30 000	
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0	
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0	
<b>Consommables / non stockables</b>					33 600		33 600		33 600		33 600		33 600	168 000	
<i>Consommation administrative</i>					0,2		1 200		1 200		1 200		1 200	6 000	
<i>Frais de missions</i>					2 400		2 400		2 400		2 400		2 400	12 000	
	Cadres	25		60	1 500	60	1 500	60	1 500	60	1 500	60	1 500	7 500	
	Personnels d'appui	15		60	900	60	900	60	900	60	900	60	900	4 500	
<b>Frais véhicules et transports</b>					8 000		8 000		8 000		8 000		8 000	40 000	
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0	
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0	
	Km Véhicules 4x4	0,4	20000	20 000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	20 000	8 000	40 000	
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0	
<b>Consommations spécifiques</b>					22 000		22 000		22 000		22 000		22 000	110 000	
	Radiodiffusion	10		2200	22 000	2 200	22 000	2 200	22 000	2 200	22 000	2 200	22 000	110 000	
		0			0		0		0		0		0	0	
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0	
<b>Total en €</b>					1		281 800		232 650		172 650		172 650	1 032 400	
<b>Total en millions GNF</b>					6 500		1 832		1 512		1 122		1 122	6 711	

## III-2. Consultation des bénéficiaires

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV ont la capacité à consulter efficacement les bénéficiaires à propos de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments.</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1.	Les SV n'ont établi aucun mécanisme de consultation des bénéficiaires.
2.	Les SV utilisent des canaux informels pour consulter les bénéficiaires.
3.	Les SV ont établi un mécanisme officiel pour consulter les bénéficiaires.
4.	Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les bénéficiaires.
5.	Les SV consultent activement les bénéficiaires et sollicitent leurs observations à propos des activités et des programmes en cours ou proposés, des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, des interventions à l'OIE (Commission du Codex Alimentarius et Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) ainsi que des projets d'amélioration de leurs activités.
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Description de l'activité</b>	Organiser formellement les consultations sur la mise en oeuvre des politiques sanitaires au niveau préfectoral, et sur les domaines réglementaires ou inter-professionnels au niveau national. Favoriser le développement durable des interprofessions et les Comités de Défense Sanitaire (CDS).
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SA1 : Eradication PPCB et PPR. SA2 : Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP. SA3 : Programmes conjoints pour les maladies ayant un impact économique important sur les productions animales. SP1 : Développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures : rage, hydatidose, cysticercose, tuberculose, brucellose. SP2 : Développement de l'inspection sanitaire des abattages et initier le contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.
<b>Stratégie de l'activité</b>	La consultation des bénéficiaires qui existe en Guinée doit être mieux valorisée comme une force des SV.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Procédures formelles, rapports des consultations préfectorales et nationales - statuts et activité des interprofessions et des CDS
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	Créer le poste de chargé de consultation et vulgarisation au sein de la DNSV Définir des cadres de consultations formels au niveau central (bi-mestrielle) et préfectoral (2 fois par an) avec 25 personnes en moyenne, les procédures décisionnelles et de diffusion de ces consultations.
<b>Année 2</b>	Former 10 cadres de la DNSV et des SVP par an à la consultation des bénéficiaires (2 jours)
<b>Année 3</b>	Former 10 cadres de la DNSV et des SVP par an à la consultation des bénéficiaires (2 jours)
<b>Année 4</b>	Former 10 cadres de la DNSV et des SVP par an à la consultation des bénéficiaires (2 jours)
<b>Année 5</b>	Former 10 cadres de la DNSV et des SVP par an à la consultation des bénéficiaires (2 jours)
<b>5- Compétences transversales liées (description et nombre)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation continue des directeurs et adjoints des SV centraux et préfectoraux à la consultation avec les bénéficiaires (objectif, organisation, procédures, méthode et techniques d'animation) à raison de 10 par an pendant 1 jour.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Des outils de communications peuvent être nécessaires pour la préparation des consultations
<b>Consultation (III.2)</b>	Organiser les consultations nationale bimestrielle et préfectorale semestrielle sur une journée sur : l'exercice vétérinaire et le maillage sanitaire (nationale) ; les fonds d'urgence et l'alerte précoce (nationale) ; la prévention et le contrôle des maladies (préfectorales) ; les médicaments et résidus (nationale) ; la traçabilité et le zonage (préfectorales) ; la législation et l'harmonisation (nationale) ; les programmes conjoints (préfectorales)
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Il est important de favoriser l'accès des bénéficiaires aux réunions internationales (OMC,...)
<b>Procédures</b>	Etablir des procédures précises de consultation (calendrier, représentants, collèges, votes, objectifs, remboursements de frais, budget,...)
<b>Gestion de l'information</b>	Un système d'enregistrement des consultations doit être établi pour suivre les décisions

III.2. Consultation des bénéficiaires

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>					2 350		0		0		0		0	2 350
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>					350		0		0		0		0	350
<i>Bureautique</i>					2 000		0		0		0		0	2 000
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	
					0		0		0		0		0	
<b>Investissements immatériels</b>					0		0		0		0		0	0
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>					0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>					3 000		3 000		3 000		3 000		3 000	15 000
	Vétérinaires	3 000		1	3 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000	15 000
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>					22 200		22 200		22 200		22 200		22 200	111 000
<i>Consommation administrative</i>					600		600		600		600		600	3 000
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres:	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>					21 600		21 600		21 600		21 600		21 600	108 000
	frais organisations réunions	300		72	21 600	72	21 600	72	21 600	72	21 600	72	21 600	108 000
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>					27 550		25 200		25 200		25 200		25 200	128 350
<b>Total en millions GNF</b>					6 500		179		164		164		164	834



### III-3.Représentation officielle

1. Objectif spécifique	
<p>Les SV ont la capacité à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales, dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.</p>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV ne participent pas aux réunions importantes des organisations régionales ou internationales, ou n'en assurent pas le suivi.	
2. Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.	
3. Les SV participent activement à la plupart des réunions importantes.	
4. Les SV consultent les bénéficiaires et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes.	
5. Dans le cadre de leur participation aux réunions importantes, les SV consultent les bénéficiaires afin de n'omettre aucune question stratégique, de jouer un rôle moteur et d'assurer la coordination au sein des délégations nationales.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Assurer la participation des SV à toutes les réunions internationales importantes, estimées à 20 par an.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE.
<b>Stratégie de l'activité</b>	Cette activité transversale va se retrouver dans les activités liées à certaines compétences critiques. Cela établit le programme de représentation officielle des SV durant le plan de renforcement
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Nombre et lieux des réunions internationales, préparation, rapports et diffusion.
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Etablir la stratégie de communication pour défendre des dossiers dans les réunions internationales Synthétiser et diffuser l'information sur le contenu des réunions internationales au niveau central et préfectoral si nécessaires
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Assurer la participation des SV à tous les réunions du <i>Codex Alimentarius</i> (2), OMC (1), OIE (2), et autres si nécessaires au niveau international ou régional, par exemple : - laboratoire et qualité (3) - analyse de risque (2) et problèmes émergents (2) - sécurité aux frontières (2) - médicaments (3) et résidus (1) - enseignement vétérinaire (2)
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	

### III.3. Représentation Officielle

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														
		350	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														
		2 000	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
<b>Investissements immatériels</b>														
<i>Fonds exceptionnel</i>														
		0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>														
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>														
<i>Consommation administrative</i>														
		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>														
					63 500		63 500		63 500		63 500		63 500	317 500
	Cadres	2540		25	63 500	25	63 500	25	63 500	25	63 500	25	63 500	317 500
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>														
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>														
		1			63 500		63 500		63 500		63 500		63 500	317 500
<b>Total en millions GNF</b>														
		6 500			413		413		413		413		413	2 064



### III-4.Accréditation/habilitation/délégation

1. Objectif spécifique	
<i>Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité permettant d'agréeer / habilitier le secteur privé (vétérinaires, laboratoires, etc. du secteur privé) afin de lui déléguer la réalisation de certaines tâches officielles.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Le secteur public des SV n'a ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour agréer le secteur privé, l'habilitier à réaliser des tâches officielles ou lui confier des missions par délégation.
2.	Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer / habilitier le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais aucune accréditation ni aucune habilitation / délégation ne sont en vigueur.
3.	Le secteur public des SV élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés.
4.	Le secteur public des SV élabore et applique des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation, et ces programmes sont régulièrement réexaminés.
5.	Le secteur public des SV effectue des audits sur ses programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation afin de conserver la confiance de ses partenaires commerciaux et de ses bénéficiaires.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	- Préciser toutes les activités officielles déléguées aux vétérinaires privés : vaccinations, surveillance épidémiologique, traçabilité, inspection des aires d'abattage, formation et vulgarisation à destination des éleveurs et de leurs organisations, - Assurer le suivi évaluation et le contrôle d'efficacité des délégations officielles (mandat sanitaire)
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE. SA1 : Eradication PPCB et PPR. SA2 ; Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP. SA3 : Programmes conjoints pour les maladies ayant un impact économique important sur les productions animales. SP1 : Développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures : rage, hydatidose, cysticerose, tuberculose, brucellose. SP2 : Développement de l'inspection sanitaire des abattages et initier le contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.
<b>Stratégie de l'activité</b>	La délégation officielle est un outil essentiel pour renforcer la chaîne de commande et promouvoir la mise en place d'un maillage sanitaire stable et efficient.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- activités déléguées - rapport d'activité et de paiement - plan de contrôle et rapports
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Décrire toutes les procédures et négocier les montants des activités déléguées.
<b>Année 2</b>	Définir les plans d'échantillonnage pour le contrôle d'efficacité de la délégation et les pénalités
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	formation continue de tous les mandataires sur les activités déléguées est essentielle (2 jours par an).
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	
<b>Consultation (III.2)</b>	La consultation entre les éleveurs, les vétérinaires privés et les SV publics doit être menée au niveau préfectoral deux fois par an pour définir les tarifs, les modalités et l'évaluation.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Des procédures précises doivent être établies pour toutes les activités déléguées ainsi que pour leur contrôle
<b>Gestion de l'information</b>	Système d'information sur les activités relevant du mandat sanitaire effectuées par les vétérinaires privés doit permettre d'assurer son suivi.

III.4. Accréditation, Habilitation, Délégation

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														
		350	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														
		2 000	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	0
<b>Investissements immatériels</b>														
<i>Fonds exceptionnel</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>														
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>														
<i>Consommation administrative</i>														
		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>														
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>														
		100000		1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	5 000 000
<b>Total en €</b>														
		1			1 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000	5 000 000
<b>Total en millions GNF</b>														
		6 500			6 500		6 500		6 500		6 500		6 500	32 500

### III-5.Organisme statutaire vétérinaire

1. Objectif spécifique	
<i>L'organisme statutaire vétérinaire est une institution autonome responsable de la réglementation des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires. Son rôle est défini dans le Code terrestre.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
4. <i>L'organisme statutaire vétérinaire réglemente l'exercice de la profession de vétérinaire et de paraprofessionnel vétérinaire pour l'ensemble des SV</i>	
5. <i>L'organisme statutaire vétérinaire est soumis à des procédures d'évaluation portant sur son indépendance, sa capacité fonctionnelle et sa composition.</i>	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	- Renforcer la collaboration avec l'ISSMV de Dalaba sur les effectifs et la qualité du cursus d'étude - Développer les modalités d'accès aux mesures incitatives à l'installation dans le secteur privé afin d'organiser le réseau sanitaire, ainsi que l'organisation de la protection sociale individuelle. - Enregistrer et définir les catégories, tâches et supervision des para-professionnels employés par les vétérinaires privés et publics.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV 2 : Assurer le maillage sanitaire national SA1 : Eradication PPCB et PPR. SA2 : Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP. SA3 : Programmes conjoints pour les maladies ayant un impact économique important sur les productions animales.
<b>Stratégie de l'activité</b>	L'Ordre doit jouer un rôle clé dans la mise en place du maillage sanitaire des vétérinaires privés en assurant un bon niveau de compétence et un revenu suffisant pour leur indépendance technique, une implantation territoriale adéquate pour le maillage sanitaire, et une protection sociale suffisante pour leur bien-être fondamental.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Rapport de réunions avec ISSMV de Dalaba - Modalités d'accès aux mesures d'appui à l'installation et maillage sanitaire réalisé - Modalités d'organisation de la protection sociale individuelle des vétérinaires privés
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	- Limitation de l'accès à l'ISSMV de Dalaba - mises en place des mesures incitatives à l'installation pour 30 installations - mise en place des modalités de la protection sociale individuelle des vétérinaires privés
<b>Année 2</b>	- 30 installations réalisées - modalités d'enregistrement et de supervision des para-professionnels vétérinaires
<b>Année 3</b>	- 30 installations réalisées
<b>Année 4</b>	- 30 installations réalisées
<b>Année 5</b>	- 30 installations réalisées
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Législation définissant les catégories, compétences, activités et modalités de supervision des para-professionnels vétérinaires privés et publics
<b>Communication (III.1)</b>	L'Ordre des Vétérinaires pourrait disposer d'un site internet et éditer un bulletin
<b>Consultation (III.2)</b>	L'Ordre participera aux consultations locales pour l'implantation des cabinets vétérinaires.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	L'Ordre des Vétérinaires doit pouvoir maintenir des relations internationales avec les Ordres homologues (2 voyages par an qui dans les conditions actuelles pourraient être pris en charge par les SV)
<b>Procédures</b>	Définir les différentes catégories de para-professionnels, leurs activités et les modalités de leur supervision. Assurer leur enregistrement. Une négociation collective doit permettre d'établir les modalités de rétribution et supervision des para-professionnels par les vétérinaires privés
<b>Gestion de l'information</b>	La base de données de l'Ordre des Vétérinaires doit permettre recensement actualisé des vétérinaires et para-professionnels indiquant les noms, âges, coordonnées, origine du diplôme, spécialisations, fonctions actuelles. Ceci doit permettre d'avoir une vision prospective dans le temps et dans l'espace de la répartition et de l'évolution des vétérinaires disponibles. La cartographie de ces ressources, leur catégorisation par activité et la pyramide des âges sont indispensables.

III.5. Organisme Statutaire Vétérinaire

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total	
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget		
<b>Investissements matériels</b>					6 350		0		0		0		0	6 350	
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0	
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0	
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0	
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0	
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0	
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0	
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0	
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0	
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0	
<i>Télécommunications</i>					350		0		0		0		0	350	
<i>Bureautique</i>					2 000		0		0		0		0	6 000	
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0	
					0		0		0		0		0		
					0		0		0		0		0		
<b>Investissements immatériels</b>					166 000		166 000		150 000		150 000		150 000	782 000	
<i>Fonds exceptionnel</i>					5 000		0		30		150 000		30	150 000	750 000
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Expertise internationale</i>					8 000	sem.	2		16 000		2		16 000	0	32 000
<b>Masse salariale</b>					0		0		0		0		0	0	
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0	
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0	
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0	
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0	
<b>Consommables / non stockables</b>					0		0		0		0		0	0	
<i>Consommation administrative</i>					0,2		0		0		0		0	0	
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0	
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0	
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0	
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0	
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0	
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0	
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0	
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0	
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0	
		0			0		0		0		0		0	0	
		0			0		0		0		0		0	0	
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0	
<b>Total en €</b>					1		172 350		166 000		150 000		150 000	150 000	788 350
<b>Total en millions GNF</b>					6 500		1 120		1 079		975		975	975	5 124

## III-6. Participation des producteurs et des autres bénéficiaires aux programmes d'action communs

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV et des bénéficiaires ont la capacité de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les producteurs et autres bénéficiaires respectent leurs obligations, mais ne participent pas activement aux programmes.
2.	Les producteurs et autres bénéficiaires sont informés des programmes et aident les SV à les appliquer sur le terrain.
3.	Les producteurs et autres bénéficiaires sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies.
4.	Les producteurs et autres bénéficiaires négocient l'organisation et la mise en œuvre des programmes avec les SV.
5.	Les producteurs et autres bénéficiaires se sont organisés officiellement pour participer aux programmes en cours de développement, en étroite collaboration avec les SV.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Les programmes conjoints sont mis en place dans le cadre de la traçabilité, de la vaccination contre la maladie de Newcastle, du zonage PPCB, des vaccinations contre les charbons bactérien et symptomatique, la pasteurellose et la rage, et le contrôle de zoonoses durant l'abattage familial. Les éleveurs sont formés dans chaque village par les vétérinaires privés, durant une journée par an.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	
<b>Stratégie de l'activité</b>	La stratégie des programmes conjoints permet une évolution de l'activité des SV. Elle devrait permettre de reprendre de nombreux programmes en cours d'achèvement. Par ailleurs les programmes conjoints peuvent fortement favoriser la constitution du réseau sanitaire des vétérinaires privés en leur assurant des missions, donc des revenus stables et la durabilité des CDS.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Conception des outils de communication et de formation selon les thèmes choisis
<b>Année 2</b>	Développement des thèmes et évolution des campagnes
<b>Année 3</b>	Recyclage des formations
<b>Année 4</b>	Organisation autonome des CDS
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	La formation continue de tous les acteurs doit être définie dans les programmes
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Les outils de communication consistent en messages radio diffusés, posters et documents. On peut estimer que deux posters et deux documents de formation par village sont nécessaires. La diffusion radiophonique est estimée forfaitairement.
<b>Consultation (III.2)</b>	La consultation des bénéficiaires est bien entendu indispensable pour la définition des programmes conjoints
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Les procédures de mise en œuvre doivent être définies précisément entre les acteurs pour chacun d'entre eux.
<b>Gestion de l'information</b>	

III.6. Participation des producteurs et autres bénéficiaires aux programmes d'action communs

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>														
<i>Locaux</i>														
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														
		350	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Bureautique</i>														
		2 000	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														
					0		0		0		0		0	
					0		0		0		0		0	
<b>Investissements immatériels</b>														
<i>Fonds exceptionnel</i>														
		0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Formation</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise locale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<i>Expertise internationale</i>														
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>														
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>														
<i>Consommation administrative</i>														
		0,2			0		0		0		0		0	0
<i>Frais de missions</i>														
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<b>Consommations spécifiques</b>														
	2 documents + posters / village	10		2 200	22 000	2 200	22 000	2 200	22 000	2 200	22 000	2 200	22 000	110 000
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>														
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>														
		1			22 000		22 000		22 000		22 000		22 000	110 000
<b>Total en millions GNF</b>														
		6 500			143		143		143		143		143	715

## IV-1.Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et de faire appliquer aux animaux, aux produits d'origine animale et aux processus relevant de leur domaine de compétence les réglementations sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, ni pour mettre en œuvre les textes réglementaires qui en résultent.
2.	Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, mais ne sont pas en mesure de faire appliquer, au niveau national, les textes réglementaires qui en résultent.
3.	Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales et de faire appliquer, au niveau national, les textes réglementaires qui en résultent.
4.	Les SV consultent les bénéficiaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et pour faire appliquer les textes réglementaires afin de répondre aux besoins du pays.
5.	Les SV consultent les bénéficiaires pour l'application des réglementations répondant aux besoins du commerce international.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Recruter un juriste en interne à la DNSV. Organiser la consultation pour la préparation de nouvelles législations et des nouvelles procédures
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE.
<b>Stratégie de l'activité</b>	Les SV doivent pouvoir préparer les projets de législations, réglementations et procédures de manière conforme avec le cadre juridique national et international. Il s'agit d'un travail permanent.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Législation publiées ou harmonisées
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Recruter un juriste à la DNSV
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Définir les besoins de formation continue des agents chargés de l'application des lois et règlements.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Mettre en place les législations dans les domaines suivants : fonds d'urgence, pharmacie vétérinaire, supervision des para-professionnels vétérinaires et zonage
<b>Communication (III.1)</b>	
<b>Consultation (III.2)</b>	Etablir des procédures formelles pour la consultation nationale des bénéficiaires dans la préparation des législations et réglementations.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Etablir les procédures claires pour l'inspection (alimentaire, frontière, pharmacie, mandat sanitaire, etc...)
<b>Gestion de l'information</b>	Un système d'information adéquat doit permettre d'accéder aux textes réglementaires et de vérifier l'application des lois et règlements



IV.1. Elaboration et application des législations et réglementations

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total	
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget		
<b>Investissements matériels</b>					2 350		776		776		776		776	5 452	
<i>Locaux</i>					0		0		0		0		0	0	
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0	
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0	
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0	
<i>Moyens de transports</i>					0		0		0		0		0	0	
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0	
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0	
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0	
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0	
<i>Télécommunications</i>					350	0,33	1	350	0,33	116	0,33	116	0,33	116	812
<i>Bureautique</i>					2 000	0,33	1	2 000	0,33	660	0,33	660	0,33	660	4 640
<i>Equipements spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0	
					0		0		0		0		0		
					0		0		0		0		0		
<b>Investissements immatériels</b>					30 000		30 000		30 000		0		0	90 000	
<i>Fonds exceptionnel</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Formation</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Expertise locale</i>					0		0		0		0		0	0	
<i>Expertise internationale</i>					30 000	mois	1	30 000	1	30 000	1	30 000		0	90 000
<b>Masse salariale</b>					3 000		3 000		3 000		3 000		3 000	15 000	
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0	
	Autres cadres universitaires	3 000		1	3 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000	15 000	
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0	
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0	
<b>Consommables / non stockables</b>					600		600		600		600		600	3 000	
<i>Consommation administrative</i>					0,2		600		600		600		600	3 000	
<i>Frais de missions</i>					0		0		0		0		0	0	
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0	
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0	
<i>Frais véhicules et transports</i>					0		0		0		0		0	0	
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0	
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0	
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0	
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0	
<i>Consommations spécifiques</i>					0		0		0		0		0	0	
		0			0		0		0		0		0	0	
		0			0		0		0		0		0	0	
<b>Services délégués</b>					0	0	0		0		0		0	0	
<b>Total en €</b>					1		35 950		34 376		34 376		4 376	4 376	113 452
<b>Total en millions GNF</b>					6 500		234		223		223		28	28	737



## IV-2. Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de s'assurer que les bénéficiaires respectent la réglementation sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments, pour les questions relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne disposent d'aucun programme pour s'assurer que les bénéficiaires respectent les réglementations applicables.
2.	Les SV appliquent un programme prévoyant des inspections et une vérification de la conformité aux réglementations relatives aux animaux et aux produits d'origine animale. Ils consignent les cas de non-conformité, mais ne prennent généralement aucune mesure supplémentaire.
3.	Si nécessaire, les SV appliquent des pénalités adaptées en cas de non conformité.
4.	Les SV collaborent avec les bénéficiaires pour réduire au minimum les cas de non conformité.
5.	Les SV effectuent des audits sur leur programme de conformité.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Programmer des contrôles sur les domaines réglementaires prioritaires suivants : médicaments, inspection aux frontières, inspection des abattages, et de certains secteurs de la distribution (lait, viande)
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE.
<b>Stratégie de l'activité</b>	Ces programmes de contrôle sont mis en œuvre par les vétérinaires tels que décrits dans les compétences II.4, 8, 9 et 10. Les budgets sont compris dans le fonctionnement des compétences de coordination (I.6) ou II.4, 8, 9, 10.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Plans et rapports d'activités Bases de données des saisies et pénalités
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Développer les outils de communication sur le respect de la législation et les pénalités développées
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Etablir les procédures de contrôle et les pénalités
<b>Gestion de l'information</b>	Un système d'information doit permettre le suivi des contrôles et pénalités

## IV-3.Harmonisation internationale

1. Objectif spécifique	
Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales applicables.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> relevant du domaine de compétence des SV ne tiennent pas compte des normes internationales.
2.	Les SV sont conscients des carences, incohérences ou non conformités de la législation, des réglementations et des <i>mesures sanitaires</i> nationales par rapport aux normes internationales, mais n'ont pas la capacité ou le pouvoir de remédier aux problèmes.
3.	Les SV suivent l'évolution des normes internationales (étapes de création et de révision). Ils révisent périodiquement la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> nationales dans le but de les harmoniser avec les normes internationales si nécessaire, mais ne participent pas activement aux commentaires des projets de normes présentés par les organisations intergouvernementales compétentes.
<b>4. Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.</b>	
5.	Les SV participent activement et régulièrement à la rédaction, la négociation et l'adoption de normes internationales <sup>10</sup> et se réfèrent à ces textes pour harmoniser la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> de leur pays.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Développer propositions et commentaires sur les normes internationales dans le cadre de l'OIE et du <i>Codex Alimentarius</i> et CIPV dans un cadre d'intégration régionale et continentale.
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Poursuivre l'harmonisation des législations sur la santé publique et la certification et participer aux débats sur les normes internationales de manière concertée sur le plan sous-régional ou continental.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Législations publiées et harmonisées. Rapports avec commentaires ou propositions de la Guinée dans les réunions internationale ou sous-régionales.
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Communiquer les législations harmonisées auprès des bénéficiaires et des SV de terrain
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participation aux réunions internationales et régionales sur les normes et l'harmonisation, notamment OIE, <i>Codex Alimentarius</i> et OMC
<b>Procédures</b>	Développer les procédures de révision pour adapter les législations plus systématiquement aux normes internationales
<b>Gestion de l'information</b>	Développer une base de données et connexion pour accéder aux informations sur les normes internationales

## IV-4.Certification internationale

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et capacité permettant de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour certifier des animaux, produits d'origine animale, services ou processus.
2.	Les SV ont le pouvoir de certifier certains animaux, produits d'origine animale, services et processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.
3.	Les SV élaborent et appliquent des programmes de certification pour certains animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec les normes internationales.
4.	Les SV élaborent et appliquent la totalité des programmes de certification importants pour tous les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, conformément aux normes internationales.
5.	Les SV soumettent leurs programmes de certification à des audits afin de conserver la confiance en leur système, tant au niveau national qu'au niveau international.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Définir les procédures de certification conformément aux normes de l'OIE pour l'exportation des bovins N'Dama et œufs de consommation vers sous-région, des cuirs et peaux, de la cire et miel d'abeille vers l'UE, et des oiseaux sauvages.
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SE 2 : Amélioration des revenus des populations rurales.
<b>Stratégie de l'activité</b>	
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation continue des agents publics ou privés impliqués sur les procédures de la certification
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Développer des procédures de certification détaillées pour tous les produits concernés
<b>Gestion de l'information</b>	Le système de suivi des données et des documents de la certification est essentiel.

## IV-5. Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité et autorité permettant de négocier, mettre en œuvre et gérer des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour négocier ou approuver des accords d'équivalence ou d'autres types d'accords sanitaires avec d'autres pays.
2.	Les SV ont l'autorité nécessaire pour négocier et approuver des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, mais aucun accord de ce type n'a été appliqué.
3.	Les SV ont appliqué des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux pour certains animaux, produits d'origine animale et processus.
4.	Les SV poursuivent activement la négociation, l'application et la gestion d'accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, pour toutes les questions liées aux animaux, produits d'origine animale et processus relevant de leur domaine de compétence.
5.	Les SV coopèrent activement avec les bénéficiaires et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	
Lien avec les priorités nationales	
Stratégie de l'activité	Il n'est pas envisagé de développer des accords sanitaires spécifiques dans les 5 ans à venir
Indicateurs objectivement vérifiables	
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	

## IV-6.Traçabilité

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'identifier les animaux et les produits d'origine animale relevant de leur domaine de compétence, et de retracer l'historique, la localisation et la répartition de ces animaux et produits.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont pas la capacité d'identifier les animaux ou les produits d'origine animale.	
2. Les SV peuvent retracer le parcours de certains animaux et produits qui en sont issus.	
3. Les SV ont mis en place des procédures pour identifier et retracer le parcours de certains animaux et produits d'origine animale pour les besoins de la prophylaxie des maladies et de la sécurité sanitaire des aliments, conformément aux normes internationales qui s'appliquent.	
4. Les SV et leurs bénéficiaires ont coordonné les procédures nationales en place pour identifier et retracer le parcours des animaux et des produits d'origine animale pour les besoins de la prophylaxie des maladies et de la sécurité sanitaire des aliments.	
5. En collaboration avec les bénéficiaires, les SV soumettent leurs procédures de traçabilité à des audits.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Description de l'activité</b>	Assurer la pérennité et la modernisation du système d'identification bovine guinéen
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	SA 1 : contrôle et éradication de la PPCB
<b>Stratégie de l'activité</b>	Le système de traçabilité des bovins fonctionne avec la participation des éleveurs (formation et paiement de 0,1 €). Il est mis en œuvre par des vétérinaires privés et est géré informatiquement par les SVP et la DNSV. Il a pour objectif essentiel la lutte contre le vol, mais va jouer un rôle fondamental dans le zonage de la PPCB. On estime que 500 000 tatouages seront effectués par an (sur la base de 0,3 naissance par femelle et par an sur 3 000 000 de bovins).
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Nombre de bovins tatoués : cartes de tatouage Gestion des données dans les SVP et la DNSV
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Doter les vétérinaires privés des pinces à tatouer et certificats Former les techniciens des SVP au logiciel de suivi de l'identification.
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales liées (description et nombre)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Former un technicien par SVP sur l'utilisation du logiciel de suivi de l'identification (1 jour). Formation continue des agents publics ou privés impliqués dans les procédures de traçabilité
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Communiquer sur la traçabilité est indispensable pour recueillir l'adhésion des éleveurs et valoriser les produits ou animaux à destination des clients
<b>Consultation (III.2)</b>	La pleine participation des éleveurs à la traçabilité est indispensable, ce doit être un programme conjoint
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Les SV doivent pouvoir participer aux réunions de l'OIE sur la traçabilité. Le système guinéen sera promu au niveau CEDEAO lors de réunions.
<b>Procédures</b>	Les procédures précises de traçabilité pour certains animaux et produits doivent être établies
<b>Gestion de l'information</b>	Un système de gestion de données performant est indispensable pour améliorer la traçabilité. Il sera géré informatiquement au niveau des SVP et de la DNSV.

IV.6. Traçabilité

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>														<b>27 000</b>
<i>Locaux</i>														0
	m2 total entretien	15			0		0		0		0		0	0
	m2 construction	300			0		0		0		0		0	0
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<i>Moyens de transports</i>														0
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autre	0	0		0		0		0		0		0	0
<i>Télécommunications</i>														0
	Bureautique	2 000	0,33		0		0		0		0		0	0
<i>Equipements spécifiques</i>														27 000
	Pinces à tatouer	100	0,2	150	15 000	30	3 000	30	3 000	30	3 000	30	3 000	
<b>Investissements immatériels</b>														0
<i>Fonds exceptionnel</i>														0
<i>Formation</i>														0
<i>Expertise locale</i>														0
<i>Expertise internationale</i>														0
<b>Masse salariale</b>														0
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>														0
<i>Consommation administrative</i>														0
<i>Frais de missions</i>														0
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<i>Frais véhicules et transports</i>														0
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<i>Consommations spécifiques</i>														0
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>														0
<b>Total en €</b>														<b>27 000</b>
<b>Total en millions GNF</b>														<b>176</b>

## IV-7. Transparence

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de déclarer à l'OIE (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) leur statut sanitaire et tout autre élément important, conformément aux procédures établies.</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1. Les SV ne procèdent à aucune notification.	
2. Les SV procèdent à des notifications occasionnelles.	
3. <b>Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par ces organisations.</b>	
4. <b>Les SV informent régulièrement leurs bénéficiaires des changements de réglementation et des nouvelles décisions en matière de prophylaxie des maladies importantes, ainsi que du statut sanitaire du pays. Ils les tiennent également informés des changements de réglementation et des évolutions sanitaires intervenant dans les autres pays.</b>	
5. En collaboration avec les bénéficiaires, les SV soumettent leurs procédures de transparence à des audits.	
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Description de l'activité</b>	- Mettre en place toutes les bases de données et les procédures nécessaires décrites dans toutes les compétences critiques. - Assurer systématiquement la communication auprès des bénéficiaires au sujet du statut sanitaire du pays.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1 : Assurer les fonctions régaliennes des SV en conformité avec les normes OIE. SA1 : Eradication PPCB et PPR. SA2 : Connaissance du statut sanitaire de PPA, FA et FVR et alerte IAHP. SP1 : Développement de programmes de contrôle des zoonoses majeures : rage, hydatidose, cysticerose, tuberculose, brucellose. SP2 : Développement de l'inspection sanitaire des abattages et initier le contrôle de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale.
<b>Stratégie de l'activité</b>	La transparence n'est possible que sur une base documentaire, les procédures et les bases de données sont donc indispensables.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
<b>5- Compétences transversales liées (description et nombre)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Une communication à destination des importateurs et des éleveurs doit être établie en vue de valoriser le statut sanitaire et la transparence. La communication est essentielle pour la notification du statut sanitaire du pays à l'OIE.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participation aux réunions de l'OIE (2 par an)
<b>Procédures</b>	Les procédures de notification doivent respecter les engagements internationaux vis-à-vis de l'OIE.
<b>Gestion de l'information</b>	La base de données sanitaire, compatible avec WAHIS de l'OIE, doit être mise à jour. Les connexions internet doivent être rétablies au niveau de la DNSV et des SVP.

## IV-8.Zonage

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1.	Les SV ne sont pas en mesure d'établir des zones indemnes de certaines maladies.
2.	En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de zonage.
3.	Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4.	Les SV collaborent avec leurs bénéficiaires pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5.	Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de toutes les zones indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par leurs partenaires commerciaux, du respect des critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Description de l'activité</b>	Etablir les audits scientifiques du zonage PPCB afin d'obtenir le statut de zone indemne selon les normes OIE, dans la zone ouest (Basse et Moyenne Guinée), basée sur le tatouage et la traçabilité des mouvements avec la mise en place de 3 points de contrôle interne 24h/24h (Marella, Dogomet et Kounsitel).
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SA1 : Eradication PPCB et PPR.
<b>Stratégie de l'activité</b>	Traçabilité, surveillance passive et abattage en zone indemne, puis surveillance active et contrôle des mouvements.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- bases de données sur l'identification animale - résultats d'analyses - rapport d'activité
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	- identification obligatoire (tatouage, certificat de propriété, certificat zoo-sanitaire) - formation des éleveurs à l'alerte diagnostic et des CDS au contrôle des documents d'identité - mise en place du fonds de compensation pour abattage total du cheptel positif à l'abattoir avec prise en charge du transport et compensation entre valeur bouchère et valeur reconstitution estimée à 30 % de la valeur bouchère (400 000 FGN = 75 €/par tête pour 500 têtes par an sur 1 700 000.têtes).
<b>Année 2</b>	- analyse laboratoire agréée OIE
<b>Année 3</b>	- surveillance active pour maintien du statut estimée à 1/1000 - constructions des 3 points de contrôle de 30 m2 et recrutement de 15 contrôleurs
<b>Année 4</b>	- idem
<b>Année 5</b>	- idem
<b>5- Compétences transversales liées (description et nombre)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	- formation des vétérinaires de terrain en suspicion légitime (seuils de suspicion et procédures de surveillance) et prélèvement sérologique et isolement du troupeau (1 jour)
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Une communication à destination des importateurs et des éleveurs doit être établie en vue de valoriser le zonage
<b>Consultation (III.2)</b>	Il s'agit d'un programme conjoint, la consultation est nécessaire semestriellement au niveau préfectoral et trimestriellement au niveau national. Les éleveurs sont formés à la détection afin qu'ils alertent le vétérinaire
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Les SV doivent être en mesure d'assister aux réunions de l'OIE pour obtenir le statut indemne.
<b>Procédures</b>	Formaliser les procédures de zonage en conformité avec les normes OIE sur le contrôle des mouvements et les mesures
<b>Gestion de l'information</b>	Le suivi du zonage impose un système d'information en lien avec le suivi de la traçabilité et de la santé animale.



## IV.8. Zonage

Moyens et budgétaires	Lignes	Coût Unitaire	% Rv annuel	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Budget Total
				Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	Nombre	Budget	
<b>Investissements matériels</b>														
<i>Locaux</i>					0		28 050		1 700		1 700		1 700	33 150
	m2 total entretien	15			0		0	90	1 350	90	1 350	90	1 350	4 050
	m2 construction	300			0	90	27 000		0		0		0	27 000
	m2 rénovation	150			0		0		0		0		0	0
<b>Moyens de transports</b>														
	Motocyclettes	3 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Automobile 2x4	10 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Véhicule 4x4	30 000	0,2		0		0		0		0		0	0
	Autres	0	0		0		0		0		0		0	0
<b>Télécommunications</b>					0	3	1 050	1	350	1	350	1	350	2 100
<b>Bureautique</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Equipements spécifiques</b>					0		0		0		0		0	0
					0		0		0		0		0	
					0		0		0		0		0	
<b>Investissements immatériels</b>														
<b>Fonds exceptionnel</b>					0	500	37 500	500	37 500	500	37 500	500	37 500	150 000
<b>Formation</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Expertise locale</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Expertise internationale</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Masse salariale</b>														
	Vétérinaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Autres cadres universitaires	3 000			0		0		0		0		0	0
	Para-professionnels vétérinaires	1 800			0	15	27 000	15	27 000	15	27 000	15	27 000	108 000
	Personnels d'appui	1 200			0		0		0		0		0	0
<b>Consommables / non stockables</b>														
<b>Consommation administrative</b>					0,2		5 400		5 400		5 400		5 400	21 600
<b>Frais de missions</b>					0		0		0		0		0	0
	Cadres	25			0		0		0		0		0	0
	Personnels d'appui	15			0		0		0		0		0	0
<b>Frais véhicules et transports</b>														
	Km Motocyclettes	0,07			0		0		0		0		0	0
	Km Automobiles 2x4	0,2			0		0		0		0		0	0
	Km Véhicules 4x4	0,4			0		0		0		0		0	0
	Km ou heure Autres	0			0		0		0		0		0	0
<b>Consommations spécifiques</b>														
		0			0		0		0		0		0	0
		0			0		0		0		0		0	0
<b>Services délégués</b>					0		0		0		0		0	0
<b>Total en €</b>		<b>1</b>			<b>0</b>		<b>97 950</b>		<b>71 600</b>		<b>71 600</b>		<b>71 600</b>	<b>312 750</b>
<b>Total en millions GNF</b>		<b>6 500</b>			<b>0</b>		<b>637</b>		<b>465</b>		<b>465</b>		<b>465</b>	<b>2 033</b>

## IV-9. Compartimentation

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV ont l'autorité et capacité permettant d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1.	Les SV ne sont pas en mesure d'établir des <i>compartiments</i> indemnes de certaines maladies.
2.	En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de compartimentation.
3.	Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des <i>compartiments</i> indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4.	Les SV collaborent avec leurs bénéficiaires pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des <i>compartiments</i> indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5.	Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de tous les <i>compartiments</i> indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par les autres pays, du respect des critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Description de l'activité</b>	
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Cette compétence n'est pas jugée prioritaire par les SV dans le contexte actuel.
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
<b>5- Compétences transversales liées (description et nombre)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	

Taux de conversion de l'€ en devise nationale

6 500

**1- Coûts des ressources humaines****Rémunération annuelle moyenne (salaires, primes et charges)**

Vétérinaires

3 000

Autres diplômes supérieurs (biologiste, juriste, administrateur...)

3 000

Paraprofessionnels vétérinaires

1 800

Personnels d'appui (secrétaire, chauffeur, entretien...)

1 200

**Per diem**

Per diem agent technique (moyen + 20 % forfait transport le cas échéant)

25

Per diem chauffeur

15

Per diem expert national (incluant forfait transport +10 à 20%)

50

Per diem agent technique national en voyage à l'étranger

220

Per diem expert international

220

**Coût moyen d'un voyage international**

1 000

**Honoraires journaliers des consultants**

Expert national

80

Expert international

780

**Coût journalier d'expertise technique d'un consultant national**

Honoraires / jour

80

Per diem

50

Total par jour

130

**Coût d'expertise technique d'un consultant international**

Honoraires par jour

780

Per diem

220

Voyage international

1 000

Total par semaine

8 000

Total par mois

30 000

Total par an

300 000

**2- Coûts des formations****Coût journalier formation continue locale courte durée par groupe de 15**

Per diem 15 participants

375

Salle et outils pédagogiques / jour

100

Consultant expert national

130

Total par jour

605

**Coût mensuel formation continue de moyenne durée pour une personne**

Frais de séjour

1 000

Frais de formation

2 000

Déplacements

1 000

Total par mois

4 000

**Coût annuel de formation de spécialisation (master, doctorat...)**

Frais de séjour

6 000

Frais de formation

3 000

Déplacements

1 000

Total par an

10 000

**Formation initiale**

Vétérinaires

10 000

Autres Diplômes universitaires

6 000

Paraprofessionnels vétérinaires

3 000

### 3- Coûts des Investissements

#### Locaux

Construction / m2	300
Renovation / m2	150
Entretien / m2	15

#### Transports

Moto	3 000
Voiture citadine	10 000
4*4	30 000
Autres (bicyclettes, animaux, bateaux, pirogues, aéronefs...)	

#### Matériel de communication et bureautique

Unité de communication (base 4 en 1: scanner+fax+téléphone+photocopie)	350
Unité de bureautique (base ordinateur et périphériques indispensables)	2 000

#### Equipements spécifiques

Réfrigérateur - Congélateur (préciser énergie et type)	1 500
Générateur (préciser énergie et puissance)	8 500
Photocopieuse-trieuse de grande capacité	15 000
GPS	300
Equipement de laboratoire	100 000
Autres:.....	

### 4- Coûts des frais de transports

Prix du carburant (moyenne des carburants gazole, essence, mélange)	1
Vitesse moyenne de déplacements dans le pays:	
<i>en moto</i>	30
<i>en voiture citadine</i>	60
<i>en véhicule 4x4</i>	50
<i>en autre transport</i>	

Fonctionnement: carburants + entretien + assurance (consommation x 2)	
<i>Prix du km en moto</i>	0,07
<i>Prix du km en voiture citadine</i>	0,20
<i>Prix du km en 4*4</i>	0,40
<i>Prix du km sur autre transport</i>	

Fonctionnement et amortissement	
<i>Prix du km en moto (sur 5 ans et 30 000 Km)</i>	0,13
<i>Prix du km en voiture citadine (sur 5 ans et 100 000 Km)</i>	0,30
<i>Prix du km en 4*4 (base 5 ans et 150 000 Km)</i>	0,60
<i>Prix du km sur autre transport</i>	

Tarif horo-kilométrique (fonctionnement+amortissement+temps passé)	
<i>Prix du km en moto</i>	0,17
<i>Prix du km en voiture citadine</i>	0,32
<i>Prix du km en 4*4</i>	0,62
<i>Prix du km sur autre transport</i>	

### 5- Coût de représentation officielle d'une semaine à l'étranger

7j de Per diem cadre national à l'étranger	1 540
Voyage (coût moyen d'un transport international)	1 000
Total	2 540

E6: Exemple de répartition des cabinets vétérinaires par sous-préfectures sur la base de 20-25 000 UIV

Préfectures	Sous-Préfectures (S/Pref)	Effectifs				UIV unité d'intervention vétérinaire	Nombre de S/Pref	Nbre cab vet pour 25 000 UIV	Nbre cab vet privés actuels	Exemple Installation à prévoir
		Bovins	P. Rumts	Porcins	Poulets intensifs					
BOFFA 1	BOFFA CENTRE	129	2 557	133	0	425				
	COLIA	9 721	4 630	0	0	10 184				
	DOUPROU	207	2 279	0	0	435				
	KOBA	1 088	6 055	382	12 975	1 908				
	LISSO	1 291	2 562	0	0	1 547				
	MANKOUNTAN	3 174	2 316	119	0	3 441				
	TAMITA	205	2 741	0	0	479				
	TOUGHNIFY	10 238	2 445	130	0	10 522				
	ENSEMBLE 1	24 023	25 585	764	12 975	28 940	8	1	0	1
BOKE 2	BINTIMODIA	30 854	15 971	0	0	32 451				
	BOKE CENTRE	7 212	12 626	42	0	8 487			1	
	DABISS	3 392	9 127	0	0	4 305				
	KAMSAR	3 275	9 410	138	19 560	4 453				
	KANFARANDE	2 494	2 707	246	0	2 839				
	KOLLABOUI	16 028	7 558	0	5 090	16 835				
	MALAPOUYA	7 202	4 126	0	0	7 615				
	SANGAREDI	16 290	5 950	0	74	16 886				
	SANSALE	442	3 682	82	0	835				
	TANENE	27 969	19 752	0	0	29 944				
	ENSEMBLE 2	115 158	90 909	508	24 724	124 649	10	5	1	4
COYAH 3	COYAH CENTRE	39	506	157	7 063	207			2	
	KOURIAH	5 209	1 800	0	0	5 389				
	MANEAH	8	2 255	69	95 429	1 208				
	WONKIFONG	4 771	1 915	98	21 600	5 208				
		ENSEMBLE 3	10 027	6 476	324	124 092	12 013	4	1	2
DUBREKA 4	BADY	916	1 948	0	0	1 111				
	DUBREKA CENTRE	79	1 449	86	99 203	1 242				
	FALESSADE	2 418	1 755	0	0	2 594				
	KHORIRA	7 346	4 052	101	0	7 782				
	TANENE	4 399	9 014	0	176	5 302				
	TONDON	11 090	3 297	0	16	11 420				
	WASSOU	2 090	3 125	0	0	2 403				
		ENSEMBLE 4	28 338	24 640	187	99 395	31 852	7	1	0
FORECARIAH 5	ALLASSOYAH	5 734	4 621	0	0	6 196				
	BENTY	1 084	1 695	0	0	1 254				
	FARMOREAH	586	2 635	0	0	850				
	FORECARIAH CENTRE	0	882	0	0	88				
	KABACK	292	1 680	0	0	460				
	KAKOSSA	0	1 456	0	0	146				
	KALIAH	3 041	1 935	0	0	3 235				
	MAFERINYAH	3 622	848	0	595	3 713				
	MOUSSAYAH	1 994	7 077	0	0	2 702				
	SIKHOUROU	16 038	11 673	0	0	17 205				
	ENSEMBLE 5	32 391	34 502	0	595	35 847	10	2	0	2
FRIA 6	BAGUINET	8 700	5 037	0	0	9 204				
	BANGUIGNY	4 245	2 765	0	0	4 522				
	FRIA CENTRE	1 301	3 838	89	23 302	1 945			1	
	TORMELIN	8 432	4 182	0	0	8 850				
	ENSEMBLE 6	22 678	15 822	89	23 302	24 520	4	1	1	0

Préfectures	Sous-Préfectures (S/Pref)	Effectifs				UIV unité d'intervention vétérinaire	Nombre de S/Préf	Nbre cab vet pour 25 000 UIV	Nbre cab vet privé actuels	Exemple Installation à prévoir
		Bovins	P. Rumts	Porcins	Poulets intensifs					
KINDIA 7	BANGOUYA	24 600	8 004	0	0	25 400				
	DAMAKANYA	1 541	2 575	212	0	1 862				
	FRIGUIAGBE	4 386	3 149	0	19 600	4 897				
	KINDIA CENTRE	22 200	8 559	0	16	23 056		2		
	KOLENTE	15 306	9 490	0	1 985	16 275				
	MADINA WOULA	17 108	13 169	0	0	18 425				
	MAMBIA	8 155	2 912	54	900	8 471				
	MOLOTA	3 914	2 988	0	0	4 213				
	SAMAYA	8 783	10 686	0	0	9 852				
	SOUGUETA	19 415	5 301	0	0	19 945				
ENSEMBLE 7	125 408	66 833	266	22 501	132 396	10	5	2	4	
TELEMELE 8	BROUWAL	18 967	11 829	0	0	20 150				
	DARAMAGNAKI	18 945	4 708	0	0	19 416				
	GOUGOUDJE	8 505	6 930	0	0	9 198				
	KOBA	5 459	2 100	0	0	5 669				
	KOLLET	9 472	4 820	0	0	9 954				
	KONSOTAMI	6 875	2 683	0	0	7 143				
	MISSIRA	37 845	13 048	0	0	39 150				
	SANTOU	13 209	6 226	0	0	13 832				
	SAREKALY	8 411	7 290	0	0	9 140				
	SINTA	9 260	5 069	0	0	9 767				
	SOGOLON	6 868	2 650	0	0	7 133				
	TARIHOYE	6 731	2 721	0	0	7 003				
	TELEMELE CENTRE	11 740	13 153	0	0	13 055		1		
THIONTHIAN	6 689	5 834	0	0	7 272					
ENSEMBLE 8	148 976	89 061	0	0	177 882	14	7	1	6	
CONAKRY 9	DIXINN	3	692	33	646	89			1	
	KALOUM	5	1 670	906	0	444			1	
	MATAM	0	887	1 062	88	408			1	
	MATOTO	5	912	688	37 886	681			3	
	RATOMA	131	1 947	98	43 196	787			3	
	ENSEMBLE 9	144	6 108	2 787	81 818	2 409	5	1	9	0
<b>BASSE GUINEE</b>	<b>9</b>	<b>529 143</b>	<b>359 936</b>	<b>4 925</b>	<b>389 402</b>	<b>570 508</b>	<b>72</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>18</b>
BEYLA 10	BEYLA CENTRE	9 291	3 715	0	5	9 663				
	BOOLA	4 640	1 292	323	24	4 866				
	DIARAGUERELA	4 501	2 413	0	0	4 742				
	DIASSODOU	6 398	1 058	0	0	6 504				
	FOUALAH	8 014	1 685	0	0	8 183				
	GBACKEDOU	13 729	4 080	0	0	14 137				
	GBESSOBA	9 754	10 758	0	0	10 830				
	KARALA	1 960	2 564	0	0	2 216				
	KOUMANDOU	2 107	3 598	0	0	2 467				
	MOUSSADOU	8 980	2 427	0	0	9 223				
	NIONSOMORIDOU	3 970	967	0	0	4 067				
	SAMANA	11 712	3 876	0	0	12 100				
	SINKO	20 757	7 741	0	0	21 531				
SOKOURALA	1 094	1 358	0	0	1 230					
ENSEMBLE 10	106 907	47 532	323	29	111 757	14	5	0	5	

Préfectures	Sous-Préfectures (S/Pref)	Effectifs				UIV unité d'intervention vétérinaire	Nombre de S/Pref	Nbre cab vet pour 25 000 UIV	Nbre cab vet privé actuels	Exemple Installation à prévoir
		Bovins	P. Rumts	Porcins	Poulets intensifs					
KISSIDOUGOU 11	ALBADARIAH	2 388	951	0	0	2 483				
	BAHAMA	4 758	1 221	191	0	4 937				
	BARDOU	1 834	1 068	280	0	2 027				
	FERMESSADOU	893	2 704	115	0	1 198				
	FIRAWA	679	2 300	78	0	932				
	GBANGBADOU	3 629	3 818	171	48	4 063				
	KISSIDOUGOU CENTRE	448	669	444	0	648		1		
	KONDIADOU	2 328	3 471	104	0	2 707				
	MANFRAN	6 148	3 345	0	0	6 483				
	SANGARDO	4 899	1 818	0	0	5 081				
	ENSEMBLE 11	28 004	21 365	1 385	48	30 558	10	1	1	0
LOLA 12	BOSSOU	324	1 436	811	7	713				
	FOUMBADOU	2 154	1 531	0	0	2 307				
	GAMA	11	1 665	311	0	271				
	GUEASSO	139	2 671	156	0	453				
	KOKOTA	0	2 417	451	0	377				
	LAIHE	28	1 141	595	0	321				
	LOLA CENTRE	2 332	5 449	934	5	3 157				
	NIZOO	0	1 468	534	0	307				
	TOUNKARATA	0	4 256	975	0	718				
	ENSEMBLE 12	4 990	22 034	4 767	12	8 624	9	1	0	1
	MACENTA 13	BALIZIA	0	3 663	1 433	0	796			
BINIKALA		389	2 156	934	0	885				
BOFOSSOU		0	2 955	2 912	0	1 169				
DARO		30	3 117	0	0	342				
FASSANKONY		13	808	0	0	94				
KOUANKAN		904	1 510	68	0	1 077				
KOYAMAH		18	2 765	65	0	314				
MACENTA CENTRE		14	1 242	491	0	286				
N'ZEBELA		38	1 865	79	0	248				
OREMAI		6	1 844	388	2 593	333				
PANZIAZOU		18	4 294	1 009	0	750				
SENGBEDOU		297	1 271	0	0	424				
SEREDOU		194	4 528	439	280	781				
VASSEREDOU	8 143	2 158	0	0	8 359					
WATTANKA	32	1 375	644	0	363					
ENSEMBLE 13	10 098	35 553	8 444	2 873	16 221	15	1	0	1	
N'ZEREKORE 14	BOUNOUMA	0	2 234	1 527	0	682				
	GOUECKE	2	1 992	969	0	492				
	KOBELA	32	2 473	879	0	543				
	KOROPARA	1 125	6 524	3 558	2	2 845				
	KOULE	14	3 146	1 509	817	789				
	N'ZEREKORE CENTRE	3	2 396	1 494	39 415	1 085		1		
	PALE	47	2 674	1 273	0	696				
	SAMOE	13	3 288	2 388	0	1 058				
	SOULOUTA	2	2 934	1 224	0	663				
	WOMEY	48	3 408	2 593	0	1 167				
	YALENZOU	0	4 643	2 033	0	1 074				
ENSEMBLE 14	1 284	35 712	19 447	40 234	11 094	11	1	1	0	
YOMOU 15	BANIE	8	3 200	623	0	515				
	BHETA	51	2 368	168	0	338				
	BIGHAMOU	34	5 257	2 514	0	1 314				
	BOWE	322	8 028	520	655	1 287				
	DIECKE	130	4 688	3 588	395	1 679				
	PELA	45	2 837	1 028	0	637				
	YOMOU CENTRE	30	4 160	388	1 136	574				
ENSEMBLE 15	620	30 538	8 829	2 184	6 344	7	1	0	1	
GUECKEDOU 34	ENSEMBLE 34	24 085	37 152	10 422	0	32 927	10	2	0	2
GUINEE FORESTIERE	7	177 992	229 884	53 439	45 382	217 526	64	12	2	10

Préfectures	Sous-Préfectures (S/Pref)	Effectifs				UIV unité d'intervention vétérinaire	Nombre de S/Pref	Nbre cab vet pour 25 000 UIV	Nbre cab vet privés actuels	Exemple Installation à prévoir
		Bovins	P. Rumts	Porcins	Poulets intensifs					
DABOLA 16	ARFAMOISSAYA	8 292	1 755	0	0	8 468				
	BANKO	8 098	6 385	0	0	8 737				
	BISSIKRIMA	12 838	4 671	0	0	13 305		1		
	DABOLA CENTRE	11 340	3 159	0	2	11 656				
	DOGOMET	15 148	4 659	0	0	15 614		1		
	KANKAMA	9 804	6 707	0	0	10 475				
	KINDOYE	6 738	2 326	0	0	6 971				
	KONINDOU	6 198	3 570	0	0	6 555				
	N'DEMA	3 290	2 363	0	0	3 526				
ENSEMBLE 16	81 746	35 595	0	2	85 306	9	3	2	1	
DINGUIRAYE 17	BAHORA	34 061	18 854	0	0	35 946				
	DIALAKORO	9 301	2 583	0	0	9 559				
	DIATIFERE	25 566	8 105	0	0	26 377				
	DINGUIRAYE CENTRE	32 773	14 897	0	190	34 265		1		
	GAGNAKALY	10 261	7 420	0	0	11 003				
	KALINKO	19 291	9 437	0	0	20 235		1		
	LAHSANAYA	9 820	4 095	0	0	10 230				
	SELOUMA	14 654	4 636	0	0	15 118				
ENSEMBLE 17	155 727	70 027	0	190	162 732	8	7	2	5	
FARANAH 18	BANIAN	11 230	5 069	0	0	11 737				
	BEINDOU	6 798	4 728	0	0	7 271				
	FARANAH CENTRE	23 994	13 734	21	563	25 379		1		
	HEREMAKONO	4 202	630	0	0	4 265				
	KOBIKORO	3 356	1 211	0	0	3 477				
	MARELLA	19 923	6 664	0	0	20 589				
	NIALIA	7 793	2 828	0	196	8 078				
	PASSAYA	23 365	5 689	0	0	23 934				
	SANDENIA	9 984	3 896	0	0	10 374				
	SONGOYA	6 317	5 312	0	0	6 848				
TIRO	5 122	2 095	0	0	5 332					
ENSEMBLE 18	122 084	51 856	21	759	127 283	11	5	1	4	
KANKAN 19	BALANDOU	11 434	2 577	0	0	11 692				
	BATE NAFADJI	20 369	4 485	0	94	20 818				
	BOULA	2 865	1 940	0	0	3 059				
	GBEREDOU BARANAMA	9 010	7 018	0	0	9 712				
	KANKAN CENTRE	1 446	3 560	18	17 955	1 987		1		
	KARIFAMORIA	7 877	1 548	0	220	8 034				
	KOUMBAN	9 490	1 417	0	2	9 632				
	MAMOUROUDOU	3 144	1 255	0	0	3 270				
	MISSAMAHA	3 224	1 850	0	0	3 409				
	MORIBAYA	2 472	2 112	0	0	2 683				
	SABADOU BARANAMA	6 394	4 503	0	0	6 844				
	TINTIOULEH	10 381	2 021	0	0	10 583				
	TOKOUNOU	6 761	3 549	0	0	7 116				
ENSEMBLE 19	94 847	37 835	18	18 271	98 839	13	4	1	3	
KEROUANE 20	BANANKORO	43 530	5 732	0	1 600	44 119				
	DAMARO	27 003	16 717	3	0	28 676				
	KEROUANE CENTRE	8 010	3 098	2	0	8 320		1		
	KOMODOU	7 282	6 227	0	0	7 905				
	KONSANKORO	4 394	1 220	0	0	4 516				
	LINKO	4 546	2 634	0	0	4 809				
	SIBIRIBARO	19 518	2 922	0	0	19 810				
	SOROMAYA	24 838	4 357	0	0	25 274				
ENSEMBLE 20	139 121	42 907	5	1 600	143 429	8	6	1	5	



Préfectures	Sous-Préfectures (S/Pref)	Effectifs				UIV unité d'intervention vétérinaire	Nombre de S/Pref	Nbre cab vet pour 25 000 UIV	Nbre cab vet privé actuels	Exemple Installation à prévoir
		Bovins	P. Rums	Porcins	Poulets intensifs					
KOUROUSSA 21	BABILA	8 604	2 896	0	0	8 894				
	BALATO	11 797	4 818	0	0	12 279				
	BANFELE	2 540	3 002	0	0	2 840				
	BARO	9 569	2 538	0	1	9 823				
	CISSELA	23 754	10 424	0	0	24 796				
	DOUAKO	6 225	7 249	0	0	6 950				
	DOURA	7 935	2 866	0	0	8 222				
	KINIERO	11 229	7 133	0	0	11 942				
	KOMOLA KOURA	10 721	3 557	0	0	11 077				
	KOUMAHIA	6 596	2 379	0	0	6 834				
	KOUROUSSA CENTRE	8 674	8 258	0	0	9 500				
	SANGUANA	11 039	2 921	11	0	11 334				
	ENSEMBLE 21	118 483	58 038	11	1	124 490	12	5	0	5
MANDIANA 22	BALANDOUGOUBA	11 014	5 471	0	0	11 561				
	DIALAKORO	30 234	13 765	0	0	31 611				
	FARALAKO	4 646	2 979	0	0	4 944				
	KANTOUMANIHA	2 610	3 244	0	0	2 934				
	KINIERAN	23 003	10 034	0	0	24 006				
	KONDIANAKORO	8 583	6 991	0	0	9 282				
	KOUNDIAN	10 848	6 058	0	0	11 454				
	MANDIANA CENTRE	2 200	658	0	4	2 266			1	
	MORODOU	13 860	9 785	2	0	14 839				
	NIANTANIHA	4 591	2 213	0	0	4 812				
	SALADOU	6 379	4 549	0	0	6 834				
	SANSANDO	15 255	9 114	0	0	16 166				
	ENSEMBLE 22	133 223	74 861	2	4	140 710	12	5	1	4
SIGUIRI 23	BANKON	7 812	1 913	0	0	8 003				
	DOKO	14 643	5 933	23	0	15 243				
	FRANWALIA	13 301	4 483	0	0	13 749				
	KINIEBAKOURA	12 097	5 646	0	0	12 662				
	KINTINIAN	6 584	3 228	0	0	6 907				
	MALEAH	11 881	3 025	0	44	12 184				
	NABOUI	8 760	3 369	2	0	9 098				
	NIAGASSOLA	8 709	6 257	0	0	9 335				
	NIANDANKORO	9 606	2 953	0	0	9 901				
	NORASSOBA	19 646	8 007	0	0	20 447				
	SIGUIRI CENTRE	25 272	11 380	35	8 400	26 505			2	
	SIGUIRINI	16 263	8 659	0	30	17 129				
	ENSEMBLE 23	154 574	64 853	60	8 474	161 162	12	7	2	6
Haute Guinée	8	1 000 025	435 972	117	29 301	1 043 950	85	42	10	33
DALABA 24	BODIE	8 237	4 287	0	445	8 670				
	DALABA CENTRE	3 234	4 159	0	0	3 650				
	DITINN	5 672	3 636	0	17 586	6 211				
	KAALA	3 494	5 215	0	0	4 016				
	KANKALABE	11 665	5 345	2	490	12 205				
	KEBALY	6 486	4 283	0	0	6 914				
	KOBA	10 817	10 753	0	0	11 892				
	MAFARA	7 456	1 873	0	0	7 643				
	MITTY	5 986	8 516	0	0	6 838				
	MOMBEYA	8 022	4 845	0	0	8 507				
	ENSEMBLE 24	71 069	52 912	2	18 521	76 546	10	3	0	3
GAOUAL 25	FOULAMORY	23 344	20 294	0	0	25 373				
	GAOUAL CENTRE	36 846	12 749	0	3	38 121			1	
	KAKOHY	67 866	24 327	0	4	70 299				
	KOUMBIA	85 008	22 447	0	0	87 253				
	KOUNSITEL	18 367	6 940	0	0	19 061				
	MALANTA	20 062	10 048	0	0	21 067				
	TOUBA	26 662	38 028	0	0	30 465				
	WENDOU N'BOUR	11 272	19 386	0	0	13 211				
ENSEMBLE 25	289 427	154 219	0	7	304 849	8	12	1	11	

Préfectures	Sous-Préfectures (S/Pref)	Effectifs				UIV unité d'intervention vétérinaire	Nombre de S/Pref	Nbre cab vet pour 25 000 UIV	Nbre cab vet privé actuels	Exemple Installation à prévoir
		Bovins	P. Rumts	Porcins	Poulets intensifs					
KOUBIA 26	FAFAYA	15 410	5 445	0	0	15 955				
	GADHA WOUNDOU	3 626	2 879	0	0	3 914				
	KOUBIA CENTRE	16 156	12 428	0	0	17 399		1		
	MATAKAOU	8 884	7 249	0	0	9 609				
	MISSIRA	6 421	4 878	0	0	6 909				
	PILIMINI	10 798	8 326	0	0	11 631				
	ENSEMBLE 26	61 295	41 205	0	0	65 416	6	3	1	2
KOUNDARA 27	GUINGAN	23 497	21 323	0	0	25 629				
	KAMABY	14 438	9 023	0	0	15 340				
	KOUNDARA CENTRE	9 387	7 867	0	1 293	10 187		1		
	SAMBAILO	21 079	6 547	0	0	21 734				
	SAREBOIDO	23 855	12 496	0	0	25 105				
	TERMESSE	11 528	6 401	0	0	12 168				
	YOUKOUNKOUN	5 791	3 971	0	0	6 188				
	ENSEMBLE 27	109 575	67 628	0	1 293	116 351	7	5	1	4
LABE 28	DALEIN	8 846	10 753	0	0	9 921				
	DARA LABE	4 312	3 131	0	0	4 625				
	DIARI	7 277	9 885	0	0	8 266				
	DIONFO	9 455	8 397	0	0	10 295				
	GARAMBE	1 624	2 305	0	0	1 855				
	HAFIA	5 855	6 114	0	0	6 466				
	KALAN	6 275	4 696	0	0	6 745				
	KOURAMANGUI	3 784	3 700	0	0	4 154				
	LABE CENTRE	7 966	12 772	0	20 149	9 445		1		
	NOUSSY	8 657	8 497	0	0	9 507				
	POPODARA	9 634	16 439	0	0	11 278				
	SANINOU	15 670	14 451	0	0	17 115				
	TOUNTOURON	7 382	11 006	0	0	8 483				
ENSEMBLE 28	96 737	112 144	0	20 149	108 153	13	4	1	3	
LELOUMA 29	BALAYA	11 022	11 344	0	0	12 156				
	DIOUNTOU	7 617	7 283	0	0	8 345				
	HERICO	7 866	4 608	0	0	8 327				
	KORBE	3 953	2 194	0	0	4 172				
	LAFOU	6 754	4 438	0	0	7 198				
	LELOUMA CENTRE	7 634	6 502	0	107	8 285		1		
	LINSAN SARAN	5 335	3 917	0	0	5 727				
	MANDA	2 983	1 484	0	0	3 131				
	PARAWOL	8 256	6 418	0	65	8 898				
	SAGALE	12 641	14 281	0	0	14 069				
	THIANGUEL BORI	7 933	3 571	0	0	8 290				
ENSEMBLE 29	81 994	66 040	0	172	88 600	11	3	1	2	
MALI 30	BALAKI	5 520	4 762	0	0	5 996				
	DONGHEL SIGON	15 076	9 592	0	169	16 037				
	DOUGOUNTOUNNY	10 427	6 134	0	0	11 040				
	FOUGOU	8 198	9 619	0	24	9 160				
	GAYAH	8 181	9 063	0	0	9 087				
	HIDAYATOU	4 667	4 112	0	36	5 079				
	LEBEKERE	8 903	5 577	0	0	9 461				
	MADINA SALAMBADE	6 508	4 837	0	0	6 992				
	MADINA WORA	18 379	10 071	0	0	19 386				
	MALI CENTRE	18 683	16 622	0	0	20 345		1		
	TELIRE	10 522	10 980	0	34	11 620				
	TOUBA	12 298	5 153	0	0	12 813				
	YEMBERING	14 826	9 152	0	0	15 741				
ENSEMBLE 30	142 188	105 674	0	243	152 758	13	6	1	5	

Préfectures	Sous-Préfectures (S/Pref)	Effectifs				UIV unité d'intervention vétérinaire	Nombre de S/Préf	Nbre cab vet pour 25 000 UIV	Nbre cab vet privé actuels	Exemple Installation à prévoir	
		Bovins	P. Rumts	Porcins	Poulets intensifs						
MAMOU 31	BOULLIWEL	9 725	11 847	0	234	10 912					
	DOUNET	4 390	1 092	0	0	4 499					
	GONGORET	3 022	1 814	0	23	3 204					
	KEGHEKO	14 669	3 464	0	0	15 015					
	KONKOURE	3 317	1 089	0	0	3 426					
	MAMOU CENTRE	4 366	5 188	0	7 000	4 955		1			
	NIAGARA	7 358	5 727	0	0	7 931					
	OUREKABA	10 780	1 897	0	0	10 970					
	POREDAKA	8 304	1 674	0	0	8 471					
	SARAMOUSSAYA	8 408	5 584	0	0	8 966					
	SOYAH	18 083	6 070	0	0	18 690					
	TEGUEREYA	4 764	3 371	0	0	5 101					
	TIMBO	3 935	3 303	0	0	4 265					
	TOLO	4 748	1 844	12	4 276	4 979					
	<b>ENSEMBLE 31</b>	<b>105 869</b>	<b>53 964</b>	<b>12</b>	<b>11 533</b>	<b>111 384</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	
PITA 32	BANTIGNEL	6 392	9 512	0	0	7 343					
	BROUWAL TAPPE	4 961	9 826	0	4	5 944					
	DONGHOL TOUMA	10 350	4 590	0	0	10 809					
	GONGORE	7 194	13 878	0	0	8 582					
	LEY MIRO	6 785	2 122	0	0	6 997					
	MACI	7 504	7 160	0	0	8 220					
	NINGUELANDE	6 983	4 895	0	0	7 473					
	PITA CENTRE	2 416	3 637	0	935	2 789					
	SANGAREAH	23 711	14 410	0	0	25 152					
	SINTALI	4 372	6 052	0	0	4 977					
	TIMBI MADINA	9 613	13 571	0	0	10 970					
	TIMBI TOUNNI	6 639	9 282	0	0	7 567					
		<b>ENSEMBLE 32</b>	<b>96 920</b>	<b>98 935</b>	<b>0</b>	<b>939</b>	<b>106 823</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
	TOUGUE 33	FATAKO	3 819	1 032	2	0	3 923				
FELLO KOUNDOUA		5 572	2 743	3	0	5 847					
KANSANGUI		4 431	2 358	0	22	4 667					
KOÏN		9 041	5 520	0	0	9 593					
KOLLANGUI		4 652	4 785	0	0	5 131					
KOLLET		9 411	4 481	0	0	9 859					
KONAH		10 300	8 376	0	0	11 138					
KOURATONGO		6 987	5 093	0	0	7 496					
TANGALY		4 627	2 318	0	0	4 859					
TOUGUE CENTRE		11 456	9 236	0	22	12 380			1		
		<b>ENSEMBLE 33</b>	<b>70 296</b>	<b>45 942</b>	<b>5</b>	<b>44</b>	<b>74 892</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>MOYENNE Guinée</b>	<b>11</b>	<b>1 151 455</b>	<b>835 817</b>	<b>10 441</b>	<b>52 921</b>	<b>1 238 698</b>	<b>114</b>	<b>48</b>	<b>8</b>	<b>40</b>	
<b>ENSEMBLE DU PAYS</b>		<b>2 858 615</b>	<b>1 861 611</b>	<b>69 122</b>	<b>517 004</b>	<b>3 070 683</b>	<b>337</b>	<b>126</b>	<b>36</b>	<b>101</b>	